

Les disparités spatiales des territoires socio-économiques en Belgique

Bruno BIANCHET

Résumé

L'objectif de cet article est, sur base de données statistiques, la mise en évidence des disparités territoriales et des glissements spatiaux récents que connaît la Belgique. La première phase du travail consiste en l'analyse cartographique de toutes les variables retenues. Ensuite, une typologie des communes belges est proposée.

Mots-clés

disparités territoriales, données statistiques, cartographie, typologie.

Summary

The aim of this paper is, on basis of statistical data, to bring to the fore both, territorial disparities and recent spatial movements in Belgium. The first stage of the work is made up of a cartographical analysis of the chosen variables. Afterwards, a typology of the Belgian communes is proposed.

Key-words

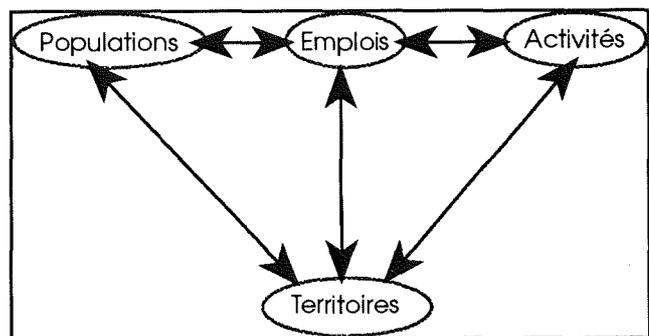
territorial disparities, statistical data, cartography, typology.

I. INTRODUCTION

*Il y a trois catégories de mensonges:
les petits mensonges, les gros mensonges,
et les statistiques.
Mark Twain*

A. Objectifs

La définition de territoires socio-économiques peut tenir de la gageure, espérons que ce ne soit pas un leurre. En effet, les variables intervenant dans la production d'un espace sont si nombreuses qu'il nous paraît illusoire de les inclure toutes dans une réflexion, a fortiori dans le cadre d'une étude basée sur une approche quantifiée. Notre objectif se limitera dès lors à la mise en évidence de quelques variations et glissements spatiaux récents à partir de données statistiques. La démarche s'appuie sur le schéma - très simple - suivant.



B. Méthodologie

Afin d'appréhender ces mécanismes, nous avons retenu les variables suivantes :

- pour les populations et leur richesse :
 - la densité de population,
 - les revenus;
- pour les activités :
 - la densité d'établissements,
 - les investissements,
 - la valeur ajoutée;
- pour les emplois :
 - le taux d'activité,
 - l'emploi intellectuel,
 - l'emploi féminin,
 - le sous-emploi;
- pour les territoires :
 - le revenu cadastral,
 - la construction de bâtiments,
 - les valeurs foncières,
 - les affectations du sol.

Pour chacune de ces variables, sont envisagées la situation en 1991 et l'évolution récente, le plus souvent entre 1978 et 1991. L'année 91 était inévitable car pour certaines données, notamment les revenus, nous ne disposons pas de chiffre postérieur. Quant à 1978, cette date s'imposait pour des raisons statistiques, la fusion des communes remontant au 1^{er} janvier 1977. Les graphiques 1 et 2 permettent de situer ces dates par rapport à l'évolution conjoncturelle de l'économie belge.

Chaque variable fait l'objet d'une cartographie à l'échelle communale. Pour des raisons pratiques évidentes, nous avons utilisé une variation de valeur par plage. La discrétisation est réalisée selon les moyennes emboîtées, choix discutable, mais qui a permis un traitement systématique des données, la limite supérieure de la quatrième classe étant la moyenne de la distribution. Afin d'éliminer le biais dû à la taille des différentes communes, les données sont généralement traitées en terme de densité, c'est-à-dire pondérées par la superficie. Il nous était impossible, à l'échelle de travail retenue, de représenter les 19 communes bruxelloises. Dès lors, celles-ci ont été considérées comme une seule entité qui correspond à l'arrondissement et à la Région de Bruxelles.

Nous avons d'abord analysé chaque variable individuellement et, ensuite, proposé une typologie synthétique.

II. LA POPULATION

A. Densité de la population en 1991 - Carte C.1

La variation spatiale de la densité de population délimite bien les territoires reconnus comme agglomérations urbaines, en l'occurrence Bruxelles, Anvers, Gand, Liège

et Charleroi ainsi que dans une moindre mesure, Courtrai, Bruges, Mons et Hasselt-Genk.

La plus forte densité s'observe logiquement à Bruxelles (960 324 hab) : 5 951 hab/km², valeur très nettement supérieure au second maximum : 3 425 hab/km² à Saint-Nicolas. Le potentiel démographique de la capitale est amplifié par la présence de petites communes très peuplées contiguës à l'arrondissement : Kraainem (12 583 hab et 2 169 hab/km²), Drogenbos (4 785 hab et 1 922 hab/km²), Wezembeek-Oppeem (13 093 hab et 1 920 hab/km²), Wemmel (13 797 hab et 1 579 hab/km²), ... La présence de pôles urbains proches : Malines (75 352 hab et 1 156 hab/km²) au nord, Louvain (85 462 hab et 1 509 hab/km²) à l'est, Waterloo (27 869 hab et 1 325 hab/km²) au sud et Alost (76 364 hab et 978 hab/km²) à l'ouest accentue également le potentiel.

La seconde agglomération est Anvers, dont le seul territoire communal regroupe 467 875 hab mais avec une densité de 1 690 hab/km², nettement inférieure à celle de la capitale et ce notamment vu l'emprise au sol des infrastructures portuaires (plus de 10 500 ha). On note également la présence de quelques petites communes périurbaines avec des densités très élevées : Mortsel (25 971 hab et 3 338 hab/km²), Edegem (23 221 hab et 2 693 hab/km²), Borsbeek (9 917 hab et 2 530 hab/km²) et Boom (13 838 hab et 1 878 hab/km²).

D'un point de vue démographique, la troisième agglomération est celle de Liège, la seule commune centrale compte 195 201 hab pour une densité de 2 813 hab/km². Nous trouvons également quelques communes limitrophes qui augmentent singulièrement le potentiel démographique : Saint-Nicolas (23 901 hab et 3 495 hab/km²), Seraing (60 887 hab et 1 723 hab/km²), Herstal (36 635 hab et 1 553 hab/km²), Beyne-Heusay (11 286 hab et 1 524 hab/km²), Ans (27 668 hab et 1 185 hab/km²) et Fléron (15 913 hab et 1 160 hab/km²). Verviers (53 681 hab et 1 623 hab/km²) constitue l'autre centre urbain de la province.

Ensuite, il faut envisager l'agglomération de Gand où la seule commune centrale compte 230 446 hab pour une densité de 1 476 hab/km², inférieure à celle des autres métropoles. Le rôle des communes périphériques semble plus faible. Citons cependant les petites communes de Zelzate (12 371 hab et 902 hab/km²) au nord et Destelbergen (16 821 hab et 633 hab/km²) à l'est ainsi que Evergem (29 462 hab et 393 hab/km²) à l'ouest et Deinze (25 872 hab et 343 hab/km²) au sud.

La dernière métropole à évoquer est celle de Charleroi où la commune centrale accueille 206 928 hab pour une densité de 2 027 hab/km², soit une valeur située entre Liège et Anvers. Les principaux apports de population sont ceux de Farciennes (12 087 hab et 1 163 hab/km²) et

Châtelet (36 606 hab et 1 354 hab/km²) à l'est, de Courcelles (29 456 hab et 666 hab/km²) et Fontaine - l'Évêque (17 573 hab et 619 hab/km²) à l'ouest. Toujours à l'ouest, enserré entre Mons et Charleroi, le principal pôle est celui de La Louvière, fort de ses 76 592 hab (1 194 hab/km²). Mons, capitale administrative de la province du Hainaut accueille 92 158 hab pour une densité de 629 hab/km² et est prolongée au sud-ouest par les communes de Quaregnon (19 632 hab et 1 772 hab/km²), Colfontaine (21 563 hab et 1 583 hab/km²) et Boussu (20 660 hab et 1 032 hab/km²).

Bien visibles sur la carte, trois autres agglomérations de Flandre paraissent également devoir être citées : Courtrai (76 121 hab et 955 hab/km²) prolongée par Kuurne (12 642 hab et 1 263 hab/km²), Menin (32 658 hab et 988 hab/km²) et Merelbeke (25 878 hab et 888 hab/km²); Bruges (117 100 hab et 915 hab/km²) et Ostende (68 534 hab et 1 817 hab/km²).

Tout le sud du sillon Sambre-et-Meuse et plus particulièrement l'Ardenne se caractérisent par de très faibles densités de population, les plus basses étant celles de Légglise 20 hab/km², Sainte-Ode 21 hab/km² et Manhay 23 hab/km²,

B. Evolution de la densité de population de 1978 à 1991 - Carte C.2

Les cinq principales métropoles du pays, évoquées précédemment, ont toutes connu une forte décroissance de leur population : Bruxelles - 6,7 % (- 68 648 hab), Anvers - 10,6 % (- 55 546 hab), Liège - 14,4 % (- 32 773 hab), la plus forte perte en valeur relative, Charleroi - 8,9 % (- 20 187 hab) et Gand - 6,4 % (- 15 725 hab). Cette tendance affecte toutes les villes, or le pays a vu le volume de sa population augmenter de + 1,3 %. En fait, partout on a assisté à une périurbanisation des populations, dynamique aujourd'hui bien connue. On ne peut cependant attribuer la totalité de la perte de population au seul mouvement migratoire. En effet, ces villes connaissent également un solde naturel négatif, c'est-à-dire un déficit des naissances. Evidemment, le premier mécanisme conditionne le second puisque ce sont essentiellement les jeunes ménages qui quittent la ville. Ainsi, pour Bruxelles, par exemple, le mouvement naturel et le mouvement migratoire interviennent chacun pour environ 50 % dans la perte de population.

Autour de Bruxelles, la redistribution se fait essentiellement au profit du Brabant wallon, d'une part : Chaumont-Gistoux (+ 48 %), Ottignies - Louvain-la-Neuve (+ 47 %), Chastre (+ 44 %), ... et plus près de la capitale, Lasne (+ 24 %), Waterloo (+ 16 %), ... et, d'autre part, l'arrondissement de Louvain : Keerbergen (+ 30 %), Oud-Heverlee (+ 30 %), Rotselaar (+ 22 %), ...

Autour d'Anvers, outre quelques communes de la proche banlieue, Kapellen (+ 71 % valeur maximale), Aarstelaar (+ 29 %), les plus fortes croissances s'observent surtout à l'est de l'agglomération, en Campine : Brecht (+ 35 %), Wuustwezel (+ 27 %), Malle (+ 23 %), ... et ce jusqu'à Turnhout.

Dans la périphérie liégeoise, trois régions sont en forte croissance: l'Entre-Vesdre-et-Meuse avec Thimister-Clermont (+ 23 %), Olne (+ 23 %), ..., le Condroz avec Nandrin (+ 36 %) notamment, et la frange sud de la Hesbaye avec, par exemple, Verlaine (+ 23 %), ... Citons également l'une ou l'autre commune ardennaise comme Jalhay (+ 29 %) ou Sprimont (+ 22 %).

Cette exurbanisation semble, par contre, moins accentuée dans l'agglomération gantoise. Les plus fortes croissances s'observent à De Pinte (+ 7 %) au sud, Lochristi (+ 12 %) et Destelbergen (+ 11 %) à l'est.

Même constatation pour Charleroi où les plus fortes croissances sont celles de : Ham-sur-Heure - Nalinnes (+ 11 %), Walcourt (+ 11 %), Gerpinne (+ 20 %) au sud et, vers le nord, Les Bons Villers (+ 9 %). Deux hypothèses peuvent expliquer les situations gantoise et carolorégienne : soit la faiblesse relative des mouvements migratoires, soit l'inclusion, au sein des limites du territoire communal, des espaces bénéficiaires de la périurbanisation.

Deux zones avec un bilan démographique favorable doivent encore être évoquées. Primo, le sud-est namurois jusque Marche (Somme-Leuze, Hamois) et le nord namurois (La Bruyère, Eghezée). Soulignons que la capitale de la Région Wallonne a connu, contrairement aux autres villes, une croissance de population (+ 4 %). Secundo, le nord de la province de Limbourg (Houthalen - Helchteren, Hechtel - Eksel, ...) où la ville d'Hasselt a également vu sa population croître (+ 5 %).

Tout le sud de la Flandre et son prolongement hennuyer, l'axe sambrien en amont de Namur, la Hesbaye humide, le Hageland et les cantons de l'est ardennais témoignent généralement d'une perte de population plus ou moins accentuée.

C. Conclusion

Le potentiel démographique du pays présente d'importantes disparités spatiales. Celui-ci se concentre d'abord en région bruxelloise. La capitale est le centre de masse d'un losange délimité par Anvers, Louvain, Nivelles et Gand. En Région Flamande émergent également l'agglomération de Courtrai, les cités côtières et le pôle bicéphale limbourgeois. En Région Wallonne est bien souligné, mais de façon discontinue, le sillon Haine-Sambre-et-Meuse avec deux grands sous-ensembles, l'un autour de Liège et l'autre autour de Charleroi.

L'évolution démographique récente se fait principalement au détriment des métropoles et au profit de certains espaces périurbains. La majorité des villes subit cette évolution, aujourd'hui rencontrée dans de nombreuses cités d'Europe occidentale. Si l'on prend en compte, comme dans le tableau 1, non plus la seule métropole mais l'arrondissement dont elle est le chef-lieu, on constate effectivement une relative stabilité de la population de ces "régions urbaines" ainsi grossièrement définies, avec cependant un bilan négatif pour les deux agglomérations wallonnes.

III. LES REVENUS

A. Revenu médian en 1991 - Carte C.3

Les statistiques relatives aux revenus sont établies par l'INS à partir du dépouillement des enrôlements à l'impôt des personnes physiques pour l'exercice d'imposition 1992. Il s'agit donc du revenu total net imposable de 1991. Le revenu médian peut être considéré comme "le revenu le plus couramment perçu" puisqu'il représente la valeur médiane de la variable. Il ne tient pas compte de la structure démographique de la commune envisagée contrairement au revenu moyen, également cartographié, mieux à même de représenter la richesse moyenne de chaque individu, mais qui subit l'influence de la distribution des revenus.

Une première remarque s'impose : il s'agit pour les revenus moyens, de la grande disparité entre la valeur maximale 646 000 F, plus de trois fois supérieure à la valeur minimale 194 000 F, la moyenne nationale étant de 316 000 F. Par contre, cet écart s'atténue pour le revenu médian qui varie de 489 000 F à 789 000 F. Cela suppose l'existence, notamment en Ardenne, de noyaux familiaux importants avec un faible revenu (ménages à revenu unique).

Les cinq grandes métropoles régionales apparaissent nettement, un peu à l'image d'un cyclone et son œil. La ville centrale, au revenu relativement faible, contraste avec sa périphérie. La région bruxelloise confirme bien cette métaphore. Ainsi, si Bruxelles affiche un revenu médian de 600 000 F, inférieur à la valeur nationale, sa périphérie compte les communes aux revenus les plus élevés du Royaume telles Meise (789 000 F valeur maximale), Kraainem (783 000 F), Wezembek-Oppem (768 000 F), ... Dans la province du Brabant, seules trois communes, Orp-Jauche, Hélécinne et Kortenaeken ont un revenu inférieur à celui de la capitale.

L'agglomération anversoise présente la même physionomie. Toutefois, le revenu de la métropole y est légèrement supérieur : 611 000 F. Les communes aux revenus les plus élevés sont : Aarstelaar (785 000 F), Edegem (762 000 F), Hove (761 000 F), ...

Même situation en région gantoise où la commune centrale affiche 624 000 F contre 785 000 F à De Pinte, 753 000 F à Sint-Martens-Latem, 726 000 F à Lovendegem,...

L'agglomération liégeoise s'écarte légèrement du schéma ébauché. En effet, la "ceinture foncée" des hauts revenus n'est plus continue car divisée par la vallée mosane et ses communes imprégnées par la fonction industrielle : Herstal au nord (635 000 F) et Seraing au sud-ouest (578 000 F). Liège, avec 583 000 F, atteste d'un revenu médian inférieur à celui des métropoles flamandes. Les communes les plus "aisées" sont celles de Chaudfontaine (716 000 F) et Neupré (700 000 F), où les valeurs sont cependant inférieures à celles relevées en Flandre.

Le profil de l'agglomération de Charleroi s'apparente au précédent. Charleroi présente la plus faible valeur des cinq métropoles : 563 000 F. Les valeurs les plus élevées sont, au sud de la métropole, Ham-sur-Heure - Nalinnes (692 000 F), Gerpinnes (687 000 F) et Montignies-le-Tilleul (685 000 F).

Quelques autres communes présentent des revenus médians élevés notamment le nord de Courtrai, les agglomérations de Turnhout et de Hasselt-Genk, en Lorraine belge : Arlon et Attert, Jalhay au sud de Verviers et les communes germanophones de l'Entre-Vesdre-et-Meuse, terre d'accueil d'une communauté aixoise de plus en plus nombreuse.

Excepté les cas évoqués précédemment, tout le sud du sillon Haine-Sambre-et-Meuse se singularise par des valeurs relativement faibles (La Roche-en-Ardenne : 494 000 F, Bertogne : 494 000 F, Sainte-Ode : 497 000 F, ...). Il en est de même du Tournaisis et de la région des Collines de Flandre où s'observe la valeur minimum : 489 000 F à Lo-Reninge.

B. Evolution du revenu médian de 1978 à 1991 - Carte C.4

Face à cette carte, une remarque s'impose, il s'agit d'une évolution en termes relatifs et non absolus. Dès lors, les faibles revenus connaîtront, à égalité de croissance absolue, une augmentation relative supérieure. Par exemple, Waterloo a vu son revenu médian passer de 462 000 F à 759 000 F soit une augmentation de 297 000 F ou de 64 %. Par contre, Houffalize a vu évoluer ce même revenu de 264 000 F à 512 000 F, c'est-à-dire une croissance de 248 000 F mais en terme relatif, de 94 %.

Les cinq grandes régions urbaines du pays, et plus particulièrement les métropoles, ont toutes connu une croissance relativement faible, inférieure à la moyenne nationale + 79 %, et fort comparable : + 77 % pour Gand, + 77 % pour Anvers, + 72 % pour Charleroi, + 70 % pour

Bruxelles et + 69 % pour Liège. Comme le confirme le tableau 2, à l'image de la commune centrale, c'est l'arrondissement de Gand qui a connu l'évolution la plus favorable et même supérieure à celle de la nation. Durant cette période, la différence entre les métropoles flamandes et wallonnes s'est accentuée au détriment de ces dernières.

Différents territoires ont connu une évolution relative plus favorable : la partie méridionale du sillon Sambre-et-Meuse, l'est ardennais (où s'observe le maximum : + 141 % à Vielsalm), l'Entre-Vesdre-et-Meuse, la Campine du nord-est et du nord-ouest, la Flandre de l'ouest, le Haut Pays hennuyer, le Hageland et la Hesbaye namuroise. A l'exception de ces derniers, ces espaces occupent tous une situation frontalière plus ou moins accentuée.

C. Conclusion

La variation spatiale des revenus témoigne d'une concentration de hauts revenus autour des métropoles et plus particulièrement le long de l'axe Anvers - Bruxelles. Ainsi, les deux provinces du Brabant et d'Anvers perçoivent 42 % du volume des revenus pour 38 % du volume de la population. La province de Limbourg s'affirme également comme un territoire à hauts revenus suite à une évolution économique très favorable. Par contre, toujours par rapport à la situation de 1978, les régions liégeoise et carolorégienne, vu leur faible croissance, témoignent d'un "appauvrissement relatif".

D'après le tableau 3, si l'évolution relative montre un certain rattrapage des espaces aux faibles revenus, en terme absolu les écarts s'accroissent. Ainsi, en 1978, l'écart entre les valeurs extrêmes étaient de 242 000 F, en 1991, il est de 300 000 F. De plus, si l'évolution en terme nominal suggère une hausse des revenus, l'évolution en terme réel, compte tenu de la dépréciation de la valeur monétaire, montre un appauvrissement des cinq métropoles régionales entre 1984 et 1991. Ainsi, Liège a connu une diminution de son revenu médian de 17 100 F.

IV. IMPORTANCE RELATIVE DES ACTIVITÉS

Afin de traduire l'importance spatiale des activités, nous avons retenu la densité d'établissements au lieu de l'activité (source : Office National de la Sécurité Sociale) et au lieu du siège social (source : Banque Nationale).

A. Densité d'établissements en 1992 - Carte C.7

La distribution spatiale est logiquement très corrélée au degré d'urbanisation. Ainsi, les 5 métropoles se signalent par des valeurs particulièrement élevées. Le maximum s'observe évidemment à Bruxelles avec 209 établ./km² soit 2,4 fois la seconde valeur : 88 établ./km² détenue par Liège. Anvers, Charleroi et Gand ont respectivement 52,

42 et 40 établ./km². Ces chiffres sont sans commune mesure avec la moyenne nationale : 2,4 établ./km². Les villes sous-régionales se signalent également par des densités élevées et plus particulièrement celles dont la vocation économique et plus particulièrement industrielle est bien affirmée (Courtrai, Louvain, Ostende, Verviers). Les pôles secondaires des métropoles à forte tradition industrielle sont également bien mis en évidence : Morstel : 74 établ./km², Borsbeek : 47 établ./km², Boom : 46 établ./km² et Edegem : 45 établ./km², pour Anvers, Drogenbos : 53 établ./km², Zaventem : 41 établ./km² et Vilvorde : 37 établ./km², pour Bruxelles, Saint-Nicolas : 43 établ./km², Herstal : 29 établ./km² et Seraing : 27 établ./km², pour Liège, Châtelet : 21 établ./km² pour Charleroi et, dans une moindre mesure, St. Martens-Latem : 17 établ./km², Zelzate : 17 établ./km² et Wetteren 16 établ./km² pour Gand.

Par contre, deux grands ensembles territoriaux sont particulièrement pauvres en établissements : le sud du sillon Sambre-et-Meuse et la Hesbaye en dehors de la zone d'expansion bruxelloise. La région des Collines de Flandre présente une situation assez similaire.

4.2. Evolution de la densité d'établissements de 1978 à 1992 - Carte C.8

Nous avons déjà signalé combien l'évolution en terme relatif devait être abordée avec prudence. Ainsi la plus forte croissance + 135 % s'observe à Fauvillers, commune ardennaise dont le nombre d'établissements est passé de 20 à 47. Par contre, Zaventem, second maximum avec + 131 % a vu cette même valeur évoluer de 487 à 1 258 unités. Comme quoi cette carte doit être pondérée par la précédente.

Quelques zones de forte croissance peuvent néanmoins être dégagées : tout l'est du territoire wallon, quelques communes éparses de l'agglomération bruxelloise (outre Zaventem, Hulsdenberg, Ternat, Lennik, ...), le Hageland et, de manière diffuse, la Campine.

L'évolution du sillon Haine-Sambre-et-Meuse se solde par un bilan peu favorable.

Toutes les métropoles ont connu une stagnation, voire une régression pour Liège (- 5 %). Toutefois, outre le cas de Bruxelles, l'agglomération anversoise se signale par quelques poches de fortes croissances (Kapellen, Aartselaar, ...). Le tableau 4 permet de quantifier ces tendances. On constate que la décroissance liégeoise correspond au plus faible pourcentage de sièges sociaux : 45 %. Faut-il voir là un contrôle territorial des activités amoindri ? Seule la vérification de différentes hypothèses comme le rôle de la structure industrielle ou la délocalisation de certains sièges sociaux permettrait de répondre à cette question.

C. Conclusion

La densité d'établissements met en évidence deux grands ensembles territoriaux déjà évoqués : le losange Anvers - Nivelles - Louvain - Gand autour de la capitale nationale et le sillon Sambre-et-Meuse, discontinu, articulé autour de Liège et Charleroi auxquels il faut ajouter le pôle du Courtrais, le bipôle campinois Hasselt-Genk et la côte belge. A l'exception du sillon, la faiblesse du territoire wallon est également une constatation déjà rencontrée.

La densité de sièges sociaux confirme pleinement cette situation. Seule l'une ou l'autre nuance est introduite comme l'affirmation des agglomérations anversoise et courtraisienne et un léger affaiblissement du poids wallon.

V. LES INVESTISSEMENTS

Les investissements, comptabilisés par la Centrale des Bilans de la Banque Nationale¹, sont constitués d'investissements corporels (outils, bâtiments, ...), d'investissements financiers et, pour une part négligeable, d'investissements incorporels (brevets, ...). Les données les plus anciennes que nous avons pu obtenir datent de 1988 ce qui ne permet vraiment pas de dégager une réelle tendance évolutive. De même, nous n'évoquerons pas l'importance relative des investissements financiers dont les variations spatiales nous semblent trop aléatoires, car nous craignons qu'elles ne subissent trop l'influence de la présence de l'un ou l'autre opérateur, isolé dans des communes où le volume total investi est relativement faible.

A. Densité d'investissements corporels en 1991 - Carte C.11

Cette carte présente une forte ressemblance avec celle de la densité d'établissements, dès lors nous nous y attarderons peu. Tout au plus est-elle quelque peu plus discriminante au sein de la hiérarchie urbaine. Les 5 métropoles régionales détiennent plus que jamais un rôle déterminant et accueillent 49 % des investissements corporels de tout le pays contre 21 % de la population. A elle seule, Bruxelles représente 32 %.

Le tableau 5 donne l'importance de l'investissement pour chacune des métropoles régionales et pour l'autre commune de l'agglomération qui a la plus forte densité d'investissements corporels (sauf pour Bruxelles où Zaventem a une valeur inférieure à celle de Linkebeek mais dont le territoire est très exigu). Les rôles de Bruxelles et d'Anvers sont pleinement confirmés et amplifiés par la présence de pôles périphériques (Linkebeek, Machelen, Vilvorde, Zaventem, ... pour Bruxelles; Aartselaar, Mortsel, Zwijndracht, ... pour Anvers) riches en investissements comme l'atteste la carte. Le volume et la densité d'investissements et

l'investissement par habitant sont nettement inférieurs à Liège (environ le tiers d'Anvers). Par contre, la présence des pôles dynamiques de Herstal et Seraing dont l'investissement par km² est supérieur à celui de la métropole compense quelque peu cette faiblesse. Tout comme la précédente, cette variable témoigne d'une situation liégeoise des plus préoccupantes surtout en regard de la valeur de l'investissement par emploi, particulièrement faible. Gand et Charleroi présentent des situations assez comparables. En effet, si le volume d'investissement peut être qualifié de moyen, par contre, elles se singularisent par l'absence d'un pôle relais des investissements de la métropole. Ainsi, à St. Martens-Latem et à Fleurus, l'investissement au km² ne représente respectivement que 16,5 % et 15,6 % de la valeur serésienne.

B. Conclusion

L'importance de l'investissement semble être, et telle est sa réputation, un bon indicateur, parmi d'autres, du dynamisme économique. Les ensembles territoriaux mis en évidence ont déjà été évoqués antérieurement : le losange Anvers - Louvain - Nivelles - Gand et plus particulièrement l'axe Anvers - Bruxelles, les deux métropoles wallonnes (on ne peut plus vraiment parler de sillon), les agglomérations de Courtrai et de Hasselt-Genk.

Mieux que tout autre indicateur, l'investissement traduit bien la concentration spatiale des activités. Ainsi, l'investissement moyen en Belgique par km² et par habitant vaut respectivement 343 F/km² et 105 F/hab, c'est-à-dire 6 042 et 3,3 fois moins que les valeurs bruxelloises. La concentration des habitants est donc sans commune mesure avec celle des investissements.

VI. LA VALEUR AJOUTÉE

Cette donnée est également établie par la Centrale des Bilans de la Banque Nationale. Le mode de calcul de cet agrégat diffère très fortement d'un organisme à l'autre, notamment par rapport à l'INS. Ce dernier ne dispose que de chiffres antérieurs à 1989 et à la seule échelle de l'arrondissement, ce qui a justifié notre choix de la source d'informations. Plus que toutes autres, ces grandeurs chiffrées devront être appréhendées avec la plus grande prudence car un nombre, non négligeable d'entreprises, principalement de petites tailles, ne remplissent pas l'obligation légale de rentrer un bilan. Dès lors, bien plus que sur les grandeurs absolues, c'est sur les comparaisons relatives que l'attention doit se focaliser. A nouveau, nous ferons l'hypothèse que l'incertitude est spatialement peu différenciée.

Les variations de la valeur ajoutée par commune sont tout à fait comparables à celle de la densité d'investissements. Dès lors, la carte 13 ne sera pas évoquée et nous nous

contenterons, comme précédemment, d'établir le tableau des valeurs des 5 métropoles régionales qui représentent 49,5 % de la valeur ajoutée du pays.

Afin de préciser cette apparente similitude, nous avons établi le rapport entre la valeur ajoutée et l'investissement corporel. En moyenne, à l'échelle communale, ce ratio est de 3,76. Les deux métropoles wallonnes présentent une valeur supérieure, respectivement 4,34 pour Liège et 3,94 pour Charleroi. Par contre, les valeurs des métropoles flamandes sont inférieures avec 3,52 pour Gand et 2,80 pour Anvers, tout comme celle de la capitale 3,54. La carte 15 présente encore bien d'autres disparités dont l'origine devrait être recherchée à travers une analyse de la structure économique de chaque commune et de la fiabilité des données, recherche qui sort du cadre de ce travail.

Le tableau 7 présente beaucoup de similitudes avec le précédent. Ainsi le rôle des pôles, relais du développement économique, des agglomérations gantoise et carolorégienne est toujours peu affirmé et peu différencié ce qui explique la prise en compte de Destelbergen et de Châtelet dont les valeurs sont supérieures à celles de St. Martens-Latem et de Fleurus retenus précédemment. La faiblesse de la valeur ajoutée par emploi à Liège confirme les considérations antérieures. Mentionnons également que contrairement au cas de l'investissement, Mortsels et Seraing ont des valeurs ajoutées par emploi plus élevées que la valeur bruxelloise.

VII. LE TAUX D'ACTIVITÉ

A. Taux d'activité en 1992 - Carte C.16

La variable retenue ici est le rapport entre le volume de l'emploi et celui de la population. Pour le volume de l'emploi, seules les statistiques de l'ONSS, publiées par commune toutes les années paires, ont été prises en compte. Dès lors, l'emploi est sous-estimé (environ 20 %) puisque les travailleurs indépendants ne sont pas repris. Cependant, répétons-le, seules les variations spatiales nous intéressent ici et l'on peut supposer cette sous-estimation assez homogène.

La carte de la situation de 1992 met peu d'ensembles territoriaux en évidence mais bien une multitude de communes qui sont des centres dont le rôle urbain et la fonction économique sont plus ou moins prononcés. Ainsi, outre les métropoles régionales, toutes les villes sous-régionales et la plupart des petites villes sont individualisées. Trois ensembles territoriaux peuvent néanmoins être discernés : l'axe Nivelles - Anvers via Bruxelles, la Flanche centrale de Gand à Courtrai et la Campine centrale autour de Geel, tous trois au nord du pays.

Une seule commune a un volume d'emplois supérieur à

celui de la population : Zaventem avec 128 %. La seconde valeur s'observe également dans l'agglomération bruxelloise : Machelen avec 93 %. Ces deux taux semblent assez exceptionnels vu la moyenne nationale de 32 %. Inversement, quelques communes affichent des valeurs particulièrement faibles et plus précisément en Hesbaye, région agricole par excellence. Ainsi, sur base des données ONSS, Berloz et Héron ont moins de quatre emplois pour 100 habitants. Rappelons que dans ces espaces à vocation rurale, les agriculteurs sont généralement des indépendants, dès lors affiliés à l'INASTI.

B. Evolution du taux d'activité de 1978 à 1981 - Carte C.17

La variation spatiale de l'évolution récente du taux d'activité visualise des situations très diversifiées et très contrastées. Les valeurs extrêmes vont d'une augmentation de + 556 % à Pepingen au sud-ouest de Bruxelles à une perte de - 84 % au nord-est de la Campine. Comme précédemment, le recours aux valeurs relatives amplifie évidemment ces variations².

A nouveau, peu d'ensembles territoriaux s'individualisent nettement. Toutefois, des évolutions favorables s'observent notamment dans le Brabant au sud-ouest de Bruxelles et autour de l'axe Bruxelles-Anvers, dans la région du Westhoek, dans l'extrême sud-est du pays et, de façon discontinue, en Campine.

Par contre, la région liégeoise et plus particulièrement la vallée mosane (Herstal - 31 %, Seraing - 29 %, ...), les vallées de la Haine et de la Sambre et le plateau hennuyer (Doux - 73 %, Farciennes - 60 %, Tubize - 40 %, Seneffe - 35 %, ...), Anvers et son développement campinois (Heniksen - 28 %, Brecht - 23 %, ...) et quelques communes de la Campine centrale ont connu une régression considérable de l'emploi. A l'exception de la région namuroise, tout le sillon wallon a fortement souffert de la diminution des activités.

C. Conclusion

Nous constatons que l'offre d'emplois est, très logiquement, étroitement corrélée à l'urbanisation des territoires.

Ainsi, d'après le tableau 7, les cinq métropoles concentrent encore 35 % des emplois contre 40 % en 1978. Contrairement aux autres, les deux villes wallonnes ont vu leur volume d'emplois diminuer au cours de la période 84-92. Un autre mouvement de concentration est celui qui s'effectue autour de la capitale, la province du Brabant sur base des données ONSS, accueillant aujourd'hui 29 % de l'emploi national.

Outre les métropoles, un taux d'activité élevé s'apparente aussi aux villes sous-régionales telles Hasselt ou Mons, à

certaines communes périurbaines, siège d'une intense activité telles Zaventem, Herstal ou Zwijndrecht et à quelques communes qui ont accueilli certains investissements lourds, déterminants dans le rapport emploi-population comme Mol ou Rouvroy. L'évolution de ces investissements conditionne l'évolution du taux d'activité, citons les cas de Bree et de Seneffe.

VIII. ANALYSE QUALITATIVE DE L'EMPLOI

Dans ses statistiques, l'ONSS distingue, d'une part, l'emploi intellectuel et l'emploi manuel et, d'autre part, l'emploi masculin et l'emploi féminin.

A. Importance relative de l'emploi intellectuel en 1992 - Carte C.18

Un taux d'emploi intellectuel semble s'apparenter à deux situations : soit une très forte urbanisation, soit une carence générale de l'emploi.

Si les cinq métropoles régionales se signalent toutes par une valeur relativement élevée, des nuances existent cependant. A Bruxelles, tout comme dans la majorité des communes de sa périphérie (le maximum s'observe à Dilbeek 86 %), 83 % des emplois sont considérés comme intellectuels, à Liège : 70 %, à Anvers : 62 %, à Gand et à Charleroi : 60 %. Deux hypothèses peuvent expliquer cette variation : l'excès de "cols blancs" ou le manque de "non-intellectuels".

La seconde situation évoquée, carence générale de l'emploi et plus particulièrement de l'emploi "manuel", explique sûrement la différence entre le nord et le sud du pays. Les "territoires sombres" de l'Ardenne correspondent à des communes pauvres en emplois : Neufchâteau : 75 % et un taux d'activité de 23 %, Saint-Hubert : 71 % et 27 %, Lierneux : 77 % et 18 %. Par contre, toute la Campine et surtout la Flandre ont, d'une façon générale, de valeurs relativement faibles.

Signalons que la valeur nulle est celle de Herstappe, toute petite commune au sud de Tongres.

B. Evolution de l'importance relative de l'emploi intellectuel de 1978 à 1992 - Carte C.19

La majorité des communes ont vu leur taux d'emplois intellectuels augmenter. Les plus fortes valeurs, dispersées sur tout le territoire national, sont à attribuer à de petites communes telles les entités hesbignonnes de Faimies + 166 % ou Donceel + 129 %. Les métropoles régionales ont connu une augmentation modérée et assez semblable : + 30 % pour Charleroi, + 15 % pour Anvers,

+ 11 % pour Liège, + 11 % pour Gand et + 7 % pour Bruxelles.

C. Importance relative de l'emploi féminin en 1992 - Carte C.20

A nouveau, cette variable isole peu de grands ensembles territoriaux.

D'une façon très générale, l'emploi féminin semble moins important en Campine et dans la région liégeoise. Par contre, il est plus élevé dans la Flandre de l'ouest et son prolongement hennuyer et, de façon discontinue, au sud du sillon Sambre-et-Meuse, comme en Ardenne du nord-ouest.

Les métropoles régionales ont des valeurs fort comparables : 46 % à Liège, 44 % à Bruxelles, 41 % à Gand, 40 % à Charleroi et 37 % à Anvers.

La très faible valeur de 4 % est, à nouveau, à attribuer à Herstappe.

D. Evolution de l'importance relative de l'emploi féminin de 1978 à 1992 - Carte C.21

Cette évolution s'est réalisée de façon très variable entre Kortemark - 48 % à l'ouest de Dixmude et Linter + 216 % en Hesbaye. La féminisation de l'emploi progresse plus au sud du pays et dans le nord de la Campine, contrairement à la Flandre. Les métropoles régionales connaissent toutes la même évolution, en l'occurrence une légère croissance de la part relative de l'emploi féminin.

E. Conclusion

Si l'emploi intellectuel et surtout l'emploi féminin progressent (respectivement de 7,5 % et 8,3 %), ces variables et leur évolution sont spatialement moins discriminantes que les précédentes. Ces deux tendances s'opèrent sur l'ensemble du territoire mais avec une intensité variable et des décalages dans le temps. Ainsi, elles se sont d'abord déroulées en milieu urbain pour affecter aujourd'hui le monde rural mais pas de façon systématique.

Toutefois, comme le montre le tableau 8, à l'échelle des régions politiques des différences apparaissent. Les "cols blancs" sont évidemment dominants à Bruxelles mais également en Wallonie où leur progression a été la plus significative (d'abord en raison de la régression de l'emploi manuel qui a été la plus forte). La féminisation du travail progresse également plus vite en Wallonie.

IX. LES DEMANDEURS D'EMPLOI

A. Importance relative des demandeurs d'emploi en 1991 - Carte C. 22

La variable retenue est l'importance relative des demandeurs d'emploi pondérée par le volume de population. En effet, le taux de chômage, qui résulte d'un calcul plus complexe et souvent modifié³, n'était pas disponible les années retenues pour l'ensemble des communes.

Deux ensembles territoriaux s'individualisent clairement par leurs valeurs relativement élevées : toute la Région Wallonne, à l'exception de l'est et du sud-est, et la Campine. En Région Wallonne, c'est l'Entre-Haine-Sambre-et-Meuse qui semble le plus atteint par le sous-emploi. Le Borinage détient les valeurs maximales avec Colfontaine : 8,5 % et Quaregnon : 8 % ainsi que le Pays de Charleroi avec Farciennes : 7,8 % et Chapelle-lez-Herlaimont : 7,7 %, la métropole affichant un 6,8 % guère plus rassurant. L'autre grande poche de sous-emploi en Wallonie est la région liégeoise où les plus fortes valeurs s'observent à Saint-Nicolas : 7,5 %, Herstal : 7,4 %, Seraing : 7,3 % et Liège : 7,2 %, ce qui en fait la métropole régionale la plus affectée par le phénomène. Au sein du sillon wallon, seule Namur témoigne d'une situation moins défavorable.

La Campine connaît également une situation peu enviable et plus particulièrement les communes le long d'un axe allant de Maasmechelen à Westerloo via Genk.

Bruxelles avec 5 % a également une valeur nettement supérieure à la moyenne nationale : 3,8 %. Parmi les métropoles régionales, c'est Anvers avec 3,7 % qui connaît la situation la plus favorable.

Excepté la Campine et, dans une moindre mesure, les territoires côtiers, la Région Flamande s'individualise par un sous-emploi nettement plus faible. Avec 1,1 %, Lo-Reningen au sud de Diksmude et Roosdaal à l'ouest de Bruxelles sont les communes les moins affectées par ce fléau. En Région Wallonne, l'Entre-Vesdre-et-Meuse, l'est ardennais et la Lorraine belge sont également moins touchés.

B. Evolution des demandeurs d'emploi de 1978 à 1991 - Carte C.23

Cette carte scinde clairement le pays en deux grands ensembles territoriaux qui correspondent aux deux grandes régions politiques du pays.

Pratiquement partout en Région Wallonne, les demandeurs d'emploi ont fortement augmenté. La "palme" revient à Meix-devant-Virton avec + 364 %. L'Ardenne centrale, autour de Libramont, a connu une très forte croissance relative. Pourtant, la carte précédente

nous a dévoilé une situation plutôt favorable, ce qui souligne la faiblesse du sous-emploi en 1978. Le Tournaisis a également eu une évolution très négative, tout comme la plupart des communes condrusiennes. Par contre, le sillon wallon n'apparaît plus, confondu avec le reste du territoire wallon, ce qui suggère une situation en 1978 déjà défavorable notamment en région liégeoise et dans le Borinage, ce que confirme la carte 24. En Wallonie, seules quelques communes de l'Entre-Vesdre-et-Meuse et de l'extrême sud-est du pays ont connu une diminution du volume des demandeurs d'emploi.

La Région Flamande a, dans son ensemble, vu son sous-emploi stagner, voire diminuer éventuellement dans de fortes proportions : - 78 % à Roosdaal, à l'ouest de Bruxelles : - 67 % à Lendeledede au nord de Courtrai. Seules les métropoles régionales et plus particulièrement Anvers + 61 % ont connu une croissance significative.

C. Conclusion

A la vue de ces deux cartes, et comme le confirme le tableau 9, nous pourrions nous demander si le sous-emploi n'est pas un phénomène politico-culturel tant la frontière linguistique est visible. En effet, à une Région Flamande pourvoyeuse d'emplois s'oppose une Région Wallonne déficitaire. La situation bruxelloise s'apparente à celle de la Wallonie. Une réponse affirmative nous semble quelque peu rapide, voire excessive surtout sans étudier les structures économiques et leur évolution.

A ce constat, une exception : la Campine. Il nous a semblé utile de faire figurer la carte de la situation en 1978 (carte C.24). En effet, outre le contraste avec la situation en 1991, nous constatons que le territoire le plus affecté par le sous-emploi est la région campinoise, où la crise du travail est donc antérieure à cette date. Et comme nous l'a indiqué la carte précédente, l'évolution lui fut favorable ce qui a permis d'enrayer en partie le mécanisme.

Les régions liégeoise, du Centre et du Borinage étaient également déjà fortement touchées par le manque de travail. Mais ici l'évolution récente n'a pas permis d'endiguer le mécanisme.

En 1978, la Flandre de l'est constituait également un important noyau de sous-emploi. Mais, suite à une évolution particulièrement favorable, celui-ci a pratiquement disparu.

X. LE REVENU CADASTRAL

Le revenu cadastral est un revenu moyen net annuel qui a été établi lors de la dernière péréquation cadastrale en 1976 et est indexé. Il peut éventuellement être revu lors de la modification du bien fonds. Lors de toute étude, il doit dès lors être envisagé avec la plus grande prudence.

Nous n'avons pas su obtenir des données antérieures à 1982; c'est donc cette date qui servira de référence.

A Revenu cadastral moyen en 1991 - Carte C.25

A nouveau, nous sommes en présence d'une variable extrêmement liée à la concentration des populations, c'est-à-dire au degré d'urbanisation des territoires. Dès lors sont mises en évidence toutes les grandes villes du pays et plus particulièrement les métropoles et leurs pôles périphériques.

Le tableau 10 donne le revenu cadastral des cinq métropoles. Les écarts entre ces cités doivent sans doute résulter de la variation de la densité d'occupation de l'espace et de l'importance relative des différentes activités, les installations industrielles possédant évidemment un revenu cadastral inférieur à celui de l'habitation ou des bureaux. Un autre facteur ne peut être négligé : la façon de pratiquer des différents services du Ministère des Finances lors de l'évaluation des biens. La valeur maximale n'est pas celle de Bruxelles mais de Mortsel : 101,13 F/m² ensuite vient Kraainem : 80,96 F/m² et enfin Bruxelles : 78,30 F/m². Si l'on ne prend en considération que les seules surfaces bâties (tableau 10), les écarts s'amplifient, traduisant sans doute mieux les variations de densités d'occupation et les différences de valeurs intrinsèques des bâtiments.

B. Evolution du revenu cadastral de 1982 à 1991 - Carte C.26

Les résultats de cette cartographie doivent être interprétés avec la plus grande prudence. Des variations peuvent résulter de pratiques fiscales différentes mais également d'événements ponctuels. Ainsi, les deux plus fortes croissances Huy + 139 % et Beveren + 130 % s'expliquent par le développement de l'activité nucléaire à Tihange et à Doel, tout comme Rouvroy (+ 102 %) et l'installation de la Cellulose des Ardennes. Nonobstant ces considérations, on peut souligner la différenciation entre la Région Flamande et la Région Wallonne. La première s'individualise par des zones de croissances soutenues (Campine, Flandre de l'ouest), à l'exception du Westhoek et de l'agglomération de Courtrai. Par contre, la seconde connaît un revenu cadastral en stagnation sur l'ensemble de son territoire, sauf quelques communes isolées toute la frange est de la Région et le Brabant wallon avec son prolongement namurois où l'on observe une forte hausse.

C. Conclusion

Cette variable confirme les grandes structures territoriales déjà évoquées. Par contre, l'évolution souligne une bipartition nord-sud du pays. Toutefois, nous ne pouvons accorder trop de crédit à cette donnée même si certaines tendances du marché immobilier sont mises en évidence.

XI. LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS

A. Densité de constructions résidentielles en 1991 - Carte C.27

Cette variable montre, d'une part, une Région Flamande où l'on construit notoirement plus de résidences qu'en Région Wallonne et, d'autre part, une dynamique plus importante de ce secteur autour des grandes villes, avec cependant de nombreuses nuances.

Au nord du pays, c'est au sein des agglomérations bruxelloise et anversoise que l'on construit le plus; ainsi les valeurs maximales s'observent à Wezembeek-Oppem (est de Bruxelles) et à Borsbeek (sud-est d'Anvers) avec respectivement 12,8 et 12,5 constructions/km². La très faible valeur de la métropole anversoise (0,2 construction/km²) résulte probablement de l'emprise des infrastructures portuaires et industrielles. Gand et sa banlieue ainsi que le nord de l'agglomération courtraisienne témoignent également d'un important dynamisme de ce secteur. Ce constat s'applique aussi à l'ensemble campinois et à la côte belge. Par contre, l'ouest de la Flandre connaît un taux de constructions résidentielles plus faible.

Dans le sud du pays, à côté du Brabant wallon, l'autre territoire où la construction résidentielle affiche un certain dynamisme est l'agglomération liégeoise mais dans un moindre mesure. La plus forte valeur, celle de Ans : 4,2 constructions/km², ne peut se comparer aux précédentes. Verviers a également connu un volume de construction important. Tout le reste de la Région Wallonne connaît une grande faiblesse de la construction résidentielle, sauf Namur et la région du Centre.

B. Evolution des constructions résidentielles de 1978 à 1991 - Carte C.28

Compte tenu de mises en garde vis-à-vis des valeurs relatives, et surtout face aux événements ponctuels et aux variations conjoncturelles susceptibles d'influencer cette variable, on ne peut accorder trop de crédit à cette évolution.

Toutefois, dans son ensemble, cette carte confirme plutôt la précédente. La croissance paraît davantage se faire en Région Flamande notamment autour d'Anvers (Boechout + 405 %), dans les territoires frontaliers du Westhoek (Alveringem + 500 %) et dans le nord campinois. En Wallonie, outre l'une ou l'autre commune isolée, les hausses les plus soutenues s'observent dans le Brabant et dans toute la frange est du territoire. A nouveau, une situation frontalière semble être un élément de dynamisme certain.

C. Conclusion

La variation spatiale de la densité de construction met bien en évidence la concentration de cette activité au nord du pays, sur un territoire limité au sud par une ligne brisée Gand, Braine-l'Alleud, Ottignies - Louvain-la-Neuve, Tielt - Winge, Hasselt et complété par l'agglomération de Courtrai et la frange côtière. Cette structure n'est pas sans rappeler une organisation spatiale déjà rencontrée. En effet, la densité de construction nous paraît indissociable du volume de population. Pourtant des nuances existent avec la carte C.1 et notamment l'absence du sillon wallon.

Sur base du tableau 11, la différence entre les agglomérations flamandes et wallonnes paraît claire, on construit par habitant 3 fois plus dans l'arrondissement de Courtrai que dans celui de Charleroi ! Ainsi, l'autre facteur déterminant semble bien être la richesse de population, ce qui ne peut nous étonner.

D. Densité de constructions non résidentielles en 1991 - Carte C.29

Ici, sont prises en compte toutes les constructions destinées à une utilisation autre que résidentielle. Celles-ci sont particulièrement importantes en Flandre au nord d'une diagonale Mouscron - Herentals, autour d'un axe Roulers - Anvers, dans l'agglomération bruxelloise et de façon discontinue le long du sillon Haine-Sambre-et-Meuse. Nous voyons apparaître un zonage du nord-ouest au sud-est du pays avec alternance de territoire à forte puis à faible construction non résidentielle.

Quant à l'évolution, elle nous paraît trop aléatoire vu la faiblesse des nombres en valeur absolue; dès lors, nous ne l'évoquons pas.

XII. LES VALEURS FONCIERES

A. Prix moyen des terrains à bâtir en 1991 - Carte C.30

Les données foncières, collectées par PINS, proviennent des déclarations auprès de l'Enregistrement du prix des biens lors des transactions. Ce prix est souvent inférieur à la réalité afin de diminuer la charge fiscale. Dès lors, ces données sous-estiment quelque peu le niveau réel des valeurs des biens.

Cette carte démontre bien que la cherté des terrains est un phénomène avant tout lié au degré d'urbanisation; une analyse à une autre échelle nous montrerait qu'il est même hyper-centralisé. Plus étonnant est le fait qu'il affecte plus fortement les villes flamandes, toute la Région se signalant d'ailleurs un prix du sol supérieur à celui de son homologue wallonne.

L'agglomération la plus chère est évidemment celle de la

capitale : Bruxelles : 6 093 F/m², Kraainem 4 927 F/m², Wemmel 4 034 F/m², ... Les prix moyens pratiqués dans l'agglomération anversoise sont déjà moins élevés : Mortsel : 3 090 F/m², Edegem 2 725 F/m², Anvers 2 322 F/m². En vertu du double principe de la cherté des espaces rares et de la limitation des situations optimales, la côte belge affiche également des valeurs très élevées : Nieuport : 4 751 F/m², Knokke-Heist : 2 548 F/m², La Panne : 2 534 F/m², ... Dans le nord du pays, seule la province du Limbourg connaît des valeurs plus faibles. Le sol wallon, hors Brabant, est nettement plus abordable. Messancy, avec 1 266 F constitue un cas isolé. A cette exception près, le territoire le plus cher est celui de Liège : 994 F/m², légèrement supérieur à la moyenne nationale : 885 F/m².

Cette variable, mieux que tout autre, met bien en évidence une structure annulaire des agglomérations, conforme à l'organisation spatiale de Von Thünen dont le modèle nous propose une organisation concentrique des activités en fonction de la décroissance de la valeur du sol. Cette disposition se discerne bien pour Bruxelles et Anvers.

B. Evolution du prix moyen des terrains à bâtir de 1978 à 1991 - Carte C.31

C'est évidemment le territoire de l'agglomération bruxelloise qui subit le plus la pression foncière et, dès lors, les plus fortes hausses (même si le maximum maximum + 319 % s'observe à Messancy) : Wemmel + 227 %, Machelen + 215 %, Rhode-Sainte-Genèse + 209 %, ... A Bruxelles, la hausse atteint + 138 %. La plupart des communes de l'agglomération anversoise et du centre de la Flandre entre Gand et Courtrai ont également connu de fortes hausses.

Sur le territoire wallon, on constate la présence de quelques communes éparses ayant subi une forte augmentation du prix moyen des terrains à bâtir. Celle-ci résulte sûrement de conditions locales ou de valeurs de base très faibles. C'est notamment le cas de certaines communes frontalières (Raeren, Messancy, Chimay, ...). Généralement, les villes wallonnes ont connu une stagnation voire une diminution du prix des terrains à bâtir, par exemple, Charleroi - 18 %.

C. Prix moyen des maisons ordinaires en 1991 - Carte C.32

C'est dans la périphérie bruxelloise que le coût de l'accès au logement est le plus élevé : il faut déboursier en moyenne 4 097 556 F à Kraainem, 3 505 813 F à Wezembeek-Oppeem, 3 492 323 F à Ottignies - Louvain-la-Neuve, ... Or, la moyenne nationale atteint 1 943 200 F. Cette zone semble se développer vers l'est, en direction d'Hasselt, vers le sud-est, en direction de Namur et, dans une moindre mesure, vers le sud-ouest en direction d'Ath. Au nord, Malines, au prix plus modéré, constitue la

transition avec l'agglomération anversoise dont le développement se signale également par des valeurs élevées. Le nord-ouest de la Flandre et le nord-est de la Campine connaissent également des prix supérieurs à la moyenne.

La Région Wallonne, à l'une ou l'autre exception près dont le développement bruxellois, présente un niveau de prix moyen nettement inférieur. Deux territoires plus chers, l'extrême sud-est autour d'Arlon et l'extrême est, de Stoumont à Raeren. La circonscription de ce petit territoire résulte de l'amorce de différents mécanismes générateurs de pressions immobilières : l'influence de la frontière pour la partie germanophone, la périurbanisation verviétoise (voire liégeoise) à Jalhay notamment et l'existence d'un habitat de qualité associé à une image positive comme à Spa. Les deux métropoles wallonnes témoignent d'un niveau de prix relativement faible.

Notons la valeur de Tellin, en Ardenne, 2 610 353 F particulièrement élevée par rapport aux communes voisines et qui, à notre avis, résulte d'une erreur dans les données. En effet, le prix de 1990 est de 1 367 565 F.

D'après le tableau 12, outre sa cherté, Bruxelles se signale encore par un prix au "centre" supérieur à celui de l'arrondissement. De plus, par rapport aux autres métropoles, la différence entre le maximum et la valeur de la commune centrale, la capitale dans ce cas, est assez faible, ce qui traduit bien la pression sur le marché bruxellois.

D. Evolution du prix moyen des maisons ordinaires de 1978 à 1991 - Carte C.33

Les variations spatiales de l'évolution du prix moyen des maisons ordinaires confirment bien les pressions sur le marché bruxellois. Le développement tentaculaire de la capitale peut être esquissé : pratiquement ininterrompu au nord jusqu'à Anvers, jusqu'à Zoutleeuw au nord-est en direction d'Hasselt, jusqu'à Hannut à l'est en direction de Liège, jusqu'à Mont-Saint-Guibert au sud-est en direction de Namur, jusqu'à Les Bons Villers au sud en direction de Charleroi et jusqu'à Denderleeuw à l'ouest. L'influence des modes de transport et plus particulièrement du réseau autoroutier nous paraît claire. Il ne s'agit évidemment ici que d'une ébauche simpliste d'un mécanisme plus complexe.

D'autres zones de fortes croissances peuvent être évoquées : l'extrême sud-est du pays, les bordures frontalières de l'Entre-Vesdre-et-Meuse et de l'est campinois, le nord de l'agglomération de Gand et tout le territoire côtier.

Les 5 métropoles régionales se caractérisent par des situations très différentes. Bruxelles et Anvers ont connu des fortes hausses, Gand, une augmentation plus modérée et Liège et Charleroi une stagnation des prix qui

correspond en francs constants à une régression.

Comme le confirme le tableau 13, on peut certainement parler d'effondrement de l'immobilier des deux métropoles wallonnes, et surtout de la métropole liégeoise. Idéalement, ces valeurs devraient être pondérées par la qualité du bâti.

E. Conclusion

Le principal facteur susceptible d'expliquer le niveau du prix de l'immobilier est évidemment le degré d'urbanisation, mais d'autres éléments semblent également déterminants et notamment le fait de se trouver en territoire flamand ou pas (sauf le cas de l'agglomération bruxelloise, îlot bilingue en territoire flamand).

A notre échelle d'analyse, la principale différence entre les variations spatiales des prix des terrains à bâtir et des maisons ordinaires réside dans la décroissance régulière depuis la commune centre vers la périphérie du prix des terrains à bâtir au sein des agglomérations urbaines en relation directe avec la rareté de l'espace central. A l'exception de Bruxelles, la distribution de la variation du prix des maisons ordinaires en fonction de l'éloignement au centre a plutôt l'allure d'une courbe de Gauss. Il ne s'agit ici que de considérations générales très variables en relation avec les conditions et particularités locales.

XIII. LES AFFECTATIONS DU SOL

A. Importance relative de la superficie résidentielle en 1991 - Carte C.34

Ces données sont fournies par l'Administration du Cadastre, via l'INS. Cette variable est, comme d'autres, fortement liée à la densité de population. Toutefois, la comparaison des cartes permet d'introduire des nuances.

De Courtrai à Hasselt, on constate l'existence d'un vaste territoire articulé autour des villes, où l'espace résidentiel domine. C'est évidemment au sein de l'agglomération bruxelloise que la part du sol consacrée à la résidence est la plus importante : Kraainem : 31,7 %, Rixensart : 30,3 %, Wezembeek-Oppem : 29,8 %, ... et 17,3 % à Bruxelles, mais 1,95 % pour le territoire de la seule commune bruxelloise. L'agglomération présente deux zones où la résidence semble particulièrement importante : l'une vers le sud-est (Wavre) et l'autre vers le nord-ouest (Alost). L'agglomération anversoise se signale également par de forts développements de la résidence, plus particulièrement à l'est. La faiblesse de la valeur de la métropole s'explique par l'importance des infrastructures portuaires. Sur cette seule variable, il ne paraît plus possible de scinder l'extension de ces deux agglomérations. L'affectation résidentielle est également très présente à Gand, dont le développement de l'agglomération est cependant limité, à Courtrai et, dans

une moindre mesure, en Campine (Hasselt-Genk et son développement nord).

En Région Wallonne, le sillon Haine-Sambre-et-Meuse constitue évidemment le foyer où se concentrent les résidences. Les centres urbains sont tout à fait identifiables ainsi que leurs pôles secondaires. Par rapport aux autres agglomérations, Charleroi présente une structure quelque peu atypique, en effet, le plus fort pourcentage est celui de la commune centrale.

B. Evolution de la superficie résidentielle de 1982 à 1991 - Carte C.34

De façon générale et assez curieusement, la partie est du pays par rapport à un axe Anvers - Dinant a connu une augmentation relative de la superficie résidentielle bien plus significative.

Celle-ci fut particulièrement importante dans l'ouest campinois : Kappelen + 112 %, Brecht + 69 % dans l'agglomération anversoise; et dans le sud-est du pays : Légise + 60 %. Dans l'agglomération bruxelloise, nous trouvons également des zones de fortes croissances surtout au sud-est (Overijse, Wavre). Le Condroz et l'Entre-Vesdre-et-Meuse voient également leur espace résidentiel croître de manière significative.

Par contre, les provinces de Hainaut et de Flandre Orientale ont connu une stagnation, voire une régression de l'espace résidentiel.

Les métropoles régionales se caractérisent également par une stagnation de la superficie résidentielle, et même une régression dans le cas de Bruxelles : - 7 %, et d'Anvers : -4%.

C. Importance relative des terres agricoles et boisées en 1991 - Carte C.36

Ce document est le négatif de la carte C.34; les contrastes y sont cependant encore plus visibles. Tout le sud du sillon Haine-Sambre-et-Meuse est essentiellement consacré au bois et à la culture. Deux exceptions : Saint-Vith et Sainte-Ode. Le même constat s'applique à toute sa partie nord; cependant entaillée par les développements urbains. Au nord du pays, seul l'ouest de la Flandre, et plus particulièrement le Westhoek, a une vocation rurale très marquée (c'est en effet l'affectation agricole qui y domine).

D. Evolution des terres agricoles et boisées de 1978 à 1991 - Carte C.37

Le constat émis précédemment semble pleinement confirmé par les tendances de l'évolution récente. La perte de terres cultivées et boisées s'effectue essentiellement dans le triangle **Courtrai - Anvers - Hasselt**. Les cinq métropoles ont connu un net recul de ces deux affectations et plus particulièrement Anvers et

Bruxelles avec - 30 %. Les régressions les plus importantes sont celles de Zwijndrecht : - 36 % et Machelen : - 34 %. A noter la plus forte augmentation, + 197 %, qui s'observe à Bierbeek, au sud-est de Louvain.

E. C onclusion

On ne peut remettre en cause la corrélation entre l'importance relative de la superficie résidentielle et la densité de population. Tout au plus existe-t-il des nuances entre la variation spatiale de ces deux données qui doivent résulter de la nature du milieu envisagé et, peut-être, du comportement des populations.

Le tableau 14 confirme pleinement la relation entre la superficie résidentielle et la densité de population.

L'importance de la densité résidentielle et son évolution met bien en évidence le mécanisme d'exurbanisation et sa localisation actuelle (l'ouest campinois, le Brabant wallon, l'Entre-Vesdre-et-Meuse,...). Celui-ci concerne les métropoles mais également les villes sous-régionales telles Courtrai, Mons, Turnhout, Verviers, ...

Le développement urbain s'accompagne évidemment de la réduction des terres agricoles et boisées, accentuant les contrastes paysagers.

F. Importance relative de la superficie industrielle en 1991 - Carte C.38

Nous avons tenté d'appréhender le fait industriel par l'importance de l'emprise au sol de cette activité. La carte met en évidence quatre grandes régions industrielles : l'agglomération anversoise avec Hemiksem 18 %, Zwijndrecht 12,5 %, Boorsbeek 8,1 %, Neel 7,4 % Anvers 3,9 % et qui se prolonge jusque Malines; l'agglomération de Courtrai avec Kuurne 7 %, Wielsbeke 6,4 %, Harelbeke 6,2 %;... Courtrai 3,2 %, la vallée de la Sambre avec Charleroi 5,6 %, Manage 5,2 %, La Louvière 3,3 %,... et l'agglomération liégeoise avec Herstal 9,3 %, Seraing 7,6 %, Liège 3,8 %,...

L'agglomération bruxelloise accueille également quelques fortes concentrations d'activités industrielles : Drogenbos 19 %, Vilvorde 6,9 %, ... mais les 19 communes présentent dans l'ensemble une valeur plus faible 0,96 %. Plus isolées, Gand 7,7% et Genk 5,8 % constituent également deux pôles industriels.

Inversement le sud du sillon wallon et l'ensemble des régions limoneuses, de Tournai à Tongres (sauf la poussée sud de Bruxelles), est peu affecté par le fait industriel.

G. Evolution de l'importance relative de la superficie industrielle de 1982 à 1991- Carte C.39

Tous les territoires évoqués précédemment ont connu une stagnation, voire une régression de l'emprise industrielle;

ainsi pour les cinq métropoles : Charleroi - 26,8 %, Liège - 11,7 %, Bruxelles - 7,3 %, Anvers + 0,8 % et Gand + 4,3 %. Ce processus correspond bien aux nouvelles tendances de localisation des activités industrielles, dans les parcs d'activités périurbains.

Les croissances les plus spectaculaires sont le fait de communes ardennaises où l'industrie était très peu présente en 1982 : Attert + 163,08 % et Libin + 106,6 % (présence de l'Eurospace Center ?) ! Ainsi, les activités industrielles semblent se développer dans tout le territoire sud-est du pays mais de façon diffuse. Quelques autres poches de développement industriel peuvent être discernées : le sud-est du Brabant, le Hageland, la Campine autour de Turnhout et la Flandre entre Gand et Courtrai.

H. Conclusion

Les variations spatiales de l'importance relative de la superficie industrielle montrent combien cette activité reste concentrée au sein de quelques agglomérations. Elle constitue une large ellipse discontinue autour de Bruxelles, passant par Anvers, Genk, Liège, Charleroi, Mons, Courtrai et Gand. Mais, la tendance actuelle montre une activité industrielle de plus en plus indépendante des contraintes de localisation, qui se développe de façon diffuse sur des territoires jusqu'à présent délaissés par le monde de l'entreprise.

XIV. PROPOSITION D'UNE CARTE SYNTHÉTIQUE

A. Choix méthodologique

L'objectif final du travail étant la mise en évidence de disparités territoriales, nous avons tenté de pratiquer une analyse synthétique. Deux problèmes méthodologiques se sont posés.

1°) le choix de la méthode : nous avons retenu une analyse de groupement - cluster - basée sur la distance euclidienne. Celle-ci fut appliquée sur les variables prises individuellement et sur les facteurs résultant d'une analyse en composantes principales. La première option fut finalement choisie, les variables étant cependant standardisées.

2°) le choix des variables : puisque nous avons préféré travailler sur les variables, il nous a fallu au préalable les sélectionner. Notre choix a été effectué en fonction de la valeur des coefficients de corrélation et de la distribution des valeurs des variables.

14 variables d'état sur la situation en 1991 ont été retenues :

- la densité de population;
- le revenu médian;

- le taux d'activité;
- l'importance des travailleurs intellectuels;
- la densité des établissements;
- l'importance des constructions résidentielles;
- le prix moyen du terrain à bâtir;
- le prix moyen des maisons ordinaires;
- la densité d'investissements corporels;
- la densité de la valeur ajoutée;
- l'importance relative des superficies agricoles;
- l'importance relative des superficies résidentielles;
- l'importance relative des superficies industrielles;
- l'importance relative des demandeurs d'emploi;

et trois variables sur l'évolution 1978 - 1991 :

- l'évolution de la population;
- l'évolution du revenu médian;
- l'évolution du taux d'activité.

B. Résultat cartographique - Carte C.40

Comme l'indique la carte, la méthode nous a permis d'établir une typologie en 7 groupes (tableau 15). L'analyse initiale a cependant mis en évidence 9 groupes dont deux singletons: Mortsels, caractérisé par sa concentration d'activités et Zaventem caractérisé par son potentiel d'emplois. Ces deux communes ont été rattachées au second groupe (territoires urbains).

1er groupe : l'arrondissement bruxellois : la capitale constitue une entité bien individualisée par la valeur de certaines variables qui est tout à fait exceptionnelle par rapport au reste du pays. Evoquons plus particulièrement la densité de population, la densité des établissements, le prix des terrains à bâtir, la densité d'investissements corporels et la densité de la valeur ajoutée.

2e groupe : les territoires urbains : nous retrouvons les 4 métropoles régionales ainsi qu'Ostende et Izegem. Soulignons que si, pour Gand et Charleroi, seule la commune centrale est reprise, les territoires d'Anvers et de Liège sont complétés respectivement par 5 communes (Boom, Hemiksem, Niel, Wijnegem et Zwiwindrecht) et 3 communes (Herstal, Saint-Nicolas et Seraing). La fusion des communes aurait-elle omis certaines réalités spatiales ? Ce groupe se caractérise évidemment par une forte concentration de la population et des activités, bien que toutes deux en décroissance. Le revenu connaît également une évolution peu favorable. Le prix des terrains à bâtir y est nettement plus élevé par rapport à la moyenne nationale, contrairement à celui des maisons d'habitation et l'importance relative des superficies agricoles se révèle logiquement faible.

3e groupe : les territoires périurbains en croissance : il est essentiellement constitué de communes des agglomérations bruxelloise et anversoise et ne comporte aucune entité wallonne. Ce groupe se caractérise par des valeurs pratiquement toutes supérieures à la moyenne excepté l'évolution des revenus (qui renvoie au problème

de l'évolution en termes relatifs déjà évoqué), l'importance relative des superficies agricoles et l'importance relative des demandeurs d'emploi. Nous sommes bien en présence de territoires dont la situation économique des populations et des activités se révèle très favorable.

4e groupe : les territoires urbanisés : il se compose essentiellement, d'une part, des communes du sillon wallon Haine-Sambre-et-Meuse et, d'autre part, de communes plus ou moins urbanisées dispersées sur le territoire flamand. Toutes les villes régionales sont ainsi reprises. L'importance de la population et des activités y est toujours supérieure à la valeur nationale mais connaît une diminution relative. L'importance relative des demandeurs d'emploi est assez élevée (mais avec un écart-type important). Notons également que toutes les variables ont des valeurs assez proches de la moyenne nationale.

5e groupe : les territoires faiblement urbanisés en croissance : il inclut la majorité des communes du territoire flamand sauf celles du Westhoek et des espaces urbanisés, une partie du Brabant wallon (axe Bruxelles - Namur), le nord de la communauté germanophone, l'extrême sud-est du pays et l'une ou l'autre commune des agglomérations wallonnes. L'importance de la population et des activités y est évidemment assez faible mais en croissance; les revenus y sont supérieurs à la moyenne nationale. Le sous-emploi est relativement modéré.

6e groupe : les territoires faiblement urbanisés en stagnation : ici sont repris la majorité des communes de la Région Wallonne excepté les enclaves déjà évoquées, le Westhoek et l'une ou l'autre commune flamande. Les densités de population et des activités y sont faibles et en régression. La majorité des variables affichent d'ailleurs une valeur négative sauf l'évolution relative des revenus (déjà évoquée antérieurement), l'importance relative des intellectuels, l'importance relative des superficies agricoles et l'importance relative des demandeurs d'emploi.

7e groupe : Pepingen, Kortemark et Wervik : ces trois communes s'individualisent par une très forte croissance relative du taux d'activité. Par les autres variables, elles s'apparentent plutôt au 6e groupe.

C. Conclusion

Cette typologie confirme bien les disparités territoriales mises en évidence au cours de l'étude des différentes variables. Le contraste entre le nord et le sud du pays ne fait aucun doute. Au sein de la Région Wallonne, le sillon est bien individualisé mais de façon discontinue tout comme les espaces économiquement plus dynamiques de l'extrême sud-est, du nord de la communauté germanophone et de l'axe Bruxelles-Namur.

La Région Flamande est articulée autour de l'axe Bruxelles-Anvers. Son territoire est parsemé de villes plus ou moins importantes qui en constituent l'armature. Seul le Westhoek affiche une situation a priori moins porteuse comparable à celle observée en Wallonie.

La présence d'un groupe à une seule entité, Bruxelles correspond bien à des singularités spatiales bien visibles sur les cartes, même si elle est en contradiction avec la proposition d'une typologie.

BIBLIOGRAPHIE

- CHRISTIANS C. ET DAELS L., 1988, Geographical introduction to its regional diversity and its human richness. *Bulletin de la Société géographique de Liège*, n° 24.
- DEBUISSON M., EGGERICKX T. et POULAIN M., 1993, Démographie des grandes agglomérations urbaines en Wallonie. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1422-1423.
- DENIS J. (sous la direction de), 1992, *Géographie de la Belgique*, Crédit Communal de Belgique.
- Groupe "Mort-Subite", 1990, Les fractionnements sociaux de l'espace belge, une géographie de la société belge. *Contradictions*, n° 58-59.
- La Cité belge d'aujourd'hui : quel devenir ?, 1985. *Bulletin trimestriel du Crédit Communal de Belgique*, n° 154.
- LEEMANS S., PATTYN M., ROUSSEAU S. et VAN DER HAEGEN H., 1990, Les régions urbaines belges en 1981. *Etudes statistiques*, n° 89, INS.
- MERENNE-SCHOUMAKER B. et DONNAY J.P., 1986-1, Essay in industrial typology of the Belgian communes. *Bulletin de la Société belge d'études géographiques*, pp. 9-31.
- VAN DER HAEGEN H. et PATTYN M., 1979, Les régions urbaines belges. *Bulletin de statistique*, n° 3, INS.
- VAN DER HAEGEN H. et VANNESTE M., 1987, Un essai de régionalisation des communes wallonnes sur base du niveau de vie, in : Recherches de géographie urbaine. Hommage au Professeur J.A. Sporck, *Société Géographique de Liège et Presses Universitaires de Liège*, Tome 2, pp. 513-533.
- VAN HECKE E. et CORDY C., 1988, Sociaal-economische zones en potentieelkaarten. *Bulletin de la Société belge d'études géographiques*, n° 57, 2, pp. 203-226.

VAN WAELVELDE W. et VAN DER HAEGEN H., VANNESTE D., 1989, Economische Typering van de 1968, Typologie des communes belges d'après le degré d'urbanisation au 31 décembre 1961. *Etudes statistiques*, n° 17, INS. Belgische Gemeenten. *Leuvense Geografische papers 1.*

Adresse de l'auteur : Bruno BIANCHET
Géographie Economique - Université de Liège,
Place du XX Août, 7
B - 4000 LIEGE

NOTES

¹ Les sociétés tenues de publier leurs comptes annuels sont :

- les sociétés de capitaux: sociétés anonymes, sociétés en commandites par actions, sociétés coopératives à responsabilité limitée, sociétés privées à responsabilité limitée, groupements d'intérêt économique et groupements européens d'intérêt économique enregistrés en Belgique;
- certaines catégories de grandes entreprises :
 - les sociétés en nom collectif, en commandite simple et les sociétés coopératives à responsabilité illimitée dont un ou plusieurs associés à responsabilité illimitée sont des personnes morales;
 - les sièges et centres d'activité belge des grandes entreprises de droit étranger;
 - les organismes publics non sociétaires qui exercent une mission statutaire de caractère commercial, financier ou industriel.

Echappent à cette obligation les entreprises qui ne relèvent pas du secteur financier.

Une partie, non négligeable, de ces entreprises ne respectent pas cette obligation légale (loi du 24 mars 1978).

² Soulignons cependant que, depuis le 1-10-1988, les travailleurs prestant moins de 2 heures par jour doivent être repris dans les statistiques. Ainsi, le volume de l'emploi de la Région Bruxelloise a cru "artificiellement" de $\pm 20\ 000$ unités (source : CCIB).

³ On distingue au minimum trois modes de calcul du taux de chômage :

1. ratio "demandeurs d'emplois inoccupés / population âgée de 20 à 60 ans", établi par le Service des Etudes et de la Statistique de la Région Wallonne;
2. ratio "chômeurs complets indemnisés / population active (salariés + indépendants + demandeurs d'emploi libres inoccupés), établi par le Forem;
3. ratio "demandeurs d'emplois inoccupés / population active (salariés + indépendants + demandeurs d'emploi libres inoccupés), établi par le Forem.

Par exemple, pour l'arrondissement de Liège, ces trois taux valent respectivement : 16,7 %, 19,2 %, et 22,6 % (source : Observatoire Economique des Intérêts Liégeois - ULg).

Tableau 1 - Volume de la population des arrondissements des métropoles régionales

	Bruxelles	Anvers	Liège	Gand	Charleroi
1978	1 535 926	927 177	617 590	485 951	450 120
1984	1 502 545	919 008	594 378	484 590	434 656
1991	1 448 305	925 927	589 665	487 325	427 000
Evolution 78 - 91	-2,4 %	-0,1 %	-4,5 %	+0,3 %	-5,1 %

Source: INS

Tableau 2 - Evolution du revenu médian des arrondissements des métropoles régionales

	Arrondissement de Bruxelles	Arrondissement d'Anvers	Arrondissement de Liège	Arrondissement de Gand	Arrondissement de Charleroi	Moyenne nationale
Revenu médian 78	352 700 F	375 000 F	356 800 F	357 000 F	331 500 F	349 700 F
Revenu médian 84	498 900 F	526 200 F	517 400 F	514 600 F	481 500 F	501 000 F
Revenu médian 91	600 100 F	647 400 F	614 000 F	648 800 F	581 000 F	626 600 F
Evolution 78 -84	120.2	123	118.7	126.1	120.7	125.1
Evolution 78-91	170.1	172.6	172.1	181.7	175.3	179.2

Source: INS

Tableau 3 - Evolution du revenu médian des métropoles régionales

	Bruxelles	Anvers	Liège	Gand	Charleroi	Royaume
Revenu médian 78	352 700	346 300	345 000	352 100	327 700	349 700
Revenu médian 84 en francs courants	498 900	511 800	498 000	509 800	472 800	501 000
Revenu médian 91 en francs courants	600 100	611 500	584 000	623 600	563 300	626 600
Revenu médian 84 en francs constants*	371 700	381 300	371 000	379 800	352 200	373 200
Revenu médian 91 en francs constants*	363 700	370 600	353 900	377 900	341 400	379 700

* Estimation faite à partir du déflateur du PNB

Source: INS

Tableau 4 - Importance du nombre d'établissements des métropoles

	Bruxelles	Anvers	Liège	Gand	Charleroi
Nbre étab. 78	32 094	13 613	6 255	5 590	4 068
Nbre étab. 84	29 574	12 736	5 710	5 435	3 713
Nbre étab. 92	33 748	14 353	5 943	6 271	4 287
Evol. 78-84 en %	-8	-6	-9	-3	-9
Evol. 78-92 en %	+5	+5	-5	+12	+5
Nbre sièges sociaux 91	23 062	10 558	2 686	3 048	2 068
Rapports sièges sociaux - établis.	0,68	0,74	0,45	0,49	0,51

Source: ONSS et Banque Nationale

Tableau 5 - Importance de l'investissement corporel des métropoles et de leur pôle secondaire le plus conséquent

	Bruxelles	Zaventem	Anvers	Morsel	Charleroi	Fleurus	Gand	St.Martens-Latem	Liège	Seraing
Vol. inv. corp 91 en 10 ⁹ Fb	334,4	16	119,2	4,2	20,6	2,4	29,7	0,6	10,7	9,2
Dens. inv. corp 91 en 10 ⁶ Fb/km ²	2 072	581	431	550	202	41	190	43	154	261
Inv/hab 91 en 1000 Fb/hab.	346	623	252	163	99	108	129	78	54	151
Inv/emp 91 en 1000 Fb/emploi	585	482	490	375	257	449	247	563	115	538

Source: Banque Nationale

Tableau 6 - Valeur ajoutée des métropoles et de leur pôle secondaire le plus conséquent

	Bruxelles	Zaventem	Anvers	Morsel	Charleroi	Châtelet	Gand	Destelbergen	Liège	Seraing
Val ajoutée tot 91 en 10 ⁹ Fb.	1 182,1	37	334,4	32,7	81,6	1,8	104,6	4,4	46,4	38,3
Val ajoutée /km ² 91 en 10 ⁶ Fb/km ²	7 326	1 339	1 208	4 209	800	68	670	164	669	1 083
Val ajoutée /hab 91 en 1000 Fb /hab.	1 218	1 437	707	1 249	392	50	454	266	233	626
Val ajoutée /emploi 91 en 1000 Fb /emploi	2 070	1 111	1 376	2 868	1 021	318	870	1 374	497	2 229

Source: Banque Nationale

Tableau 7 - Volume de l'emploi des métropoles régionales

	Bruxelles	Anvers	Liège	Gand	Charleroi	Royaume
Emploi 78	588 523	322 830	102 990	110 648	97 723	3 024 098
Emploi 84	546 088	237 869	95 448	110 437	83 924	2 804 940
Emploi 91	571 130	243 076	93 286	120 268	79 961	3 148 779

Source: ONSS

Tableau 8 - Importance relative de l'emploi intellectuel et féminin à l'échelle des régions politiques

	Emploi intellectuel 78	Emploi intellectuel 92	Emploi féminin 78	Emploi féminin 92
Région Bruxelloise	72 %	76 %	38 %	44 %
Région Flamande	46 %	54 %	32 %	39 %
Région Wallonne	50 %	61 %	33 %	42 %

Source: ONSS

Tableau 9 - Importance relative des demandeurs d'emploi* des régions politiques

	Demandeurs d'emploi 78 en ‰	Demandeurs d'emploi 91 en ‰
Région Bruxelloise	3,0	5,0
Région Flamande	3,0	2,9
Région Wallonne	3,2	5,1

* Rapport entre le nombre de chômeurs et le volume de la population

Source: INS

Tableau 10 - Revenu cadastral moyen des métropoles en 1991

	Bruxelles	Liège	Anvers	Gand	Charleroi
Revenu cadastral moyen en Fb/m ²	78,30	71,67	56,54	44,20	39,82
Revenu cadastral des superficies bâties en Fb/m ²	561,48	215,61	300,96	143,71	114,44

Source: INS

Tableau 11 - Importance des constructions résidentielles en 1991

	Arrond. de Bxl et de Hal-Vilvorde	Arrond. d' Anvers	Arrond. de Gand	Arrond. de Courtrai	Arrond. de Liège	Arrond. de Charleroi
Nbre const. résident.	2 636	2 538	1 774	931	1 019	468
Densité const. résident./km ²	2,4	2,3	1,4	2,3	1,2	0,8
Nbre const. résident. pour 100 hab.	1,8	2,7	3,2	3,4	1,7	1,1
Revenu moyen	319 100F	353 000 F	331 100 F	315 500 F	305 300 F	274 300 F

Source: INS

Tableau 12 - Prix moyen des maisons ordinaires des métropoles et de leur arrondissement respectif

Arrondissement de Bruxelles et de Hal-Vilvorde	prix moyen Bruxelles maximum (Kraainem)	3 098 205 F 3 317 188 F 4 047 556 F
Arrondissement d'Anvers	prix moyen Anvers maximum (Zoersel)	2 236 695 F 2 046 283 F 3 221 628 F
Arrondissement de Gand	prix moyen Gand maximum (St.Martens-Latem)	1 694 529 F 1 461 781 F 2 877 903 F
Arrondissement de Liège	prix moyen Liège maximum (Neupré)	1 377 183 F 1 349 224 F 2 336 709 F
Arrondissement de Charleroi	prix moyen Charleroi maximum* (Ham-sur-Heure - Nalinnes)	1 275 311 F 1 175 282 F 2 054 309 F

* hors de l'arrondissement

Source: INS

Tableau 13 - Evolution réelle du prix moyen des maisons ordinaires des métropoles entre 1978 et 1991

	Bruxelles	Anvers	Gand	Liège	Charleroi
Evolution en francs courants	+ 95 %	+ 96 %	+ 54 %	+ 18 %	+ 26 %
Evolution en francs constants	+ 18 %	+ 19 %	- 4 %	- 29 %	- 24 %

Source: INS

Tableau 14 - Importance de la superficie résidentielle des métropoles et de leur arrondissement respectif

	Arr. de Brux. et de Hal-Vilvoorde		Arr. d'Anvers		Arr. de Gand		Arr. de Liège		Arr. de Charleroi	
		Chef-lieu		Chef-lieu		Chef-lieu		Chef-lieu		Chef-lieu
Superficie résidentielle en %	12,4	17,3	10,35	6,5	10,3	13,7	9,4	16,35	10,7	20
Densité de population en hab./Km ²	1357	5951	863	1690	516	1476	740	2813	770	2027
Superficie résidentielle par habitant m ² /hab.	91,3	29,1	122	38,4	200	93	127	58,12	139,3	98,6

Source: INS

Tableau 15 - Caractéristiques des groupes

		DPOP 91	EVPOP	REV MED91	EVREV MED	TACT 92	EV TACT	INT92	DETA 92	CONS RES91	TBAT 91	MAIS 91	DINV CO91	DVAL AJ91	TAGRI 91	TMAIS 91	TBAT IND9	CHOM 91
1er groupe	Minimum	11.04	-1.41	-0.53	-1.37	2.96	-0.30	2.02	15.38	1.08	9.16	2.48	18.81	18.35	-3.88	1.66	-0.03	1.09
	Moyenne	11.04	-1.41	-0.53	-1.37	2.96	-0.30	2.02	15.38	1.08	9.16	2.48	18.81	18.35	-3.88	1.66	-0.03	1.09
	Maximum	11.04	-1.41	-0.53	-1.37	2.96	-0.30	2.02	15.38	1.08	9.16	2.48	18.81	18.35	-3.88	1.66	-0.03	1.09
	Ecart-type	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2 èm groupe	Minimum	1.13	-2.15	-1.21	-2.14	-0.68	-1.05	-1.76	0.72	-0.91	-0.71	-1.73	0.07	0.10	-0.41	-3.88	0.50	-0.99
	Moyenne	2.56	-1.25	-0.01	-0.86	1.71	-0.32	0.21	2.46	0.79	1.15	-0.31	1.33	1.62	1.2	-2.59	3.64	0.43
	Maximum	6.15	0.37	1.16	0.06	5.59	1.61	1.77	6.09	4.42	5.08	2.47	3.67	3.29	3.91	-1.20	9.41	2.77
	Ecart-type	1.23	0.61	0.66	0.62	1.43	0.58	0.85	1.19	1.12	1.56	1.13	0.90	0.93	0.94	0.69	2.37	1.42
3 ème groupe	Minimum	-0.28	-0.99	-1.06	-1.95	-1.07	-0.87	-1.27	-0.20	-0.25	-0.08	0.30	-0.22	-0.24	-2.91	-0.60	-0.55	-1.39
	Moyenne	1.00	1.06	1.63	-0.71	0.09	0.05	0.95	0.73	1.87	1.66	1.76	0.46	0.27	-1.14	1.74	0.09	-0.79
	Maximum	4.55	6.75	2.94	1.50	2.88	1.96	2.84	2.95	7.75	7.16	3.94	7.46	2.36	0.02	4.47	3.64	0.22
	Ecart-type	1.09	1.51	0.80	0.73	0.86	0.63	0.90	0.80	1.57	1.61	0.79	1.24	0.59	0.76	1.12	0.76	0.38
4 ème groupe	Minimum	-0.50	-1.41	-2.26	-2.23	-0.91	-1.68	-1.44	-0.43	-0.91	-0.70	-1.89	-0.28	-0.26	-2.85	-0.79	-0.55	-1.26
	Moyenne	0.64	-0.58	-0.13	-0.60	0.52	-0.32	0.23	0.43	0.29	-0.06	-0.68	0.06	0.09	-0.87	0.67	0.61	1.06
	Maximum	2.71	1.31	1.60	1.98	3.35	1.28	2.68	2.79	3.08	3.07	0.87	0.99	1.31	0.27	2.60	2.59	3.44
	Ecart-type	0.68	0.58	0.65	0.81	1.01	0.47	0.84	0.58	0.73	0.57	0.67	0.30	0.31	0.66	0.70	0.71	1.10
5 ème groupe	Minimum	-0.74	-1.31	-1.19	-3.29	-1.30	-1.53	-2.59	-0.59	-0.91	-0.72	-1.00	-0.30	-0.29	-1.87	-1.35	-0.55	-1.53
	Moyenne	-0.19	0.30	0.43	0.32	-0.10	0.00	-0.47	-0.17	0.13	0.06	0.41	-0.12	-0.12	0.04	0.09	-0.10	-0.44
	Maximum	1.07	4.35	2.59	6.57	2.88	1.98	2.76	1.41	2.42	3.08	2.48	1.89	1.03	1.24	1.66	2.59	1.50
	Ecart-type	0.32	0.88	0.64	0.91	0.78	0.58	0.89	0.31	0.55	0.44	0.68	0.23	0.19	0.57	0.55	0.55	0.70
6 ème groupe	Minimum	-0.78	-2.15	-2.57	-4.91	-1.38	-2.21	-4.23	-0.66	-0.91	-1.08	-1.86	-0.30	-0.29	-1.26	-1.35	-0.55	-1.53
	Moyenne	-0.57	-0.23	-0.80	0.11	-0.33	-0.03	0.21	-0.47	-0.77	-0.60	-0.61	-0.25	-0.26	0.80	-0.87	-0.48	0.26
	Maximum	0.22	2.67	1.14	5.42	3.35	2.86	2.27	0.11	0.42	0.96	1.37	2.35	-0.07	1.36	0.15	1.02	2.57
	Ecart-type	0.19	0.77	0.75	1.02	0.73	0.72	0.91	0.13	0.28	0.29	0.61	0.19	0.04	0.40	0.40	0.22	0.84
7 ème groupe	Minimum	-0.60	-0.79	-0.83	-0.70	-0.22	8.66	-2.50	-0.51	-0.25	-0.37	-1.18	-0.28	-0.28	0.57	-0.79	-0.55	-1.46
	Moyenne	-0.32	-0.44	-0.66	-0.03	0.28	10.50	-1.60	-0.25	-0.25	0.03	0.10	-0.19	-0.19	0.69	-0.22	-0.20	-1.06
	Maximum	0.00	0.26	-0.51	0.83	0.87	11.84	-1.02	-0.05	-0.25	0.29	1.20	-0.11	-0.15	0.81	0.15	-0.03	-0.59
	Ecart-type	0.25	0.49	0.13	0.64	0.45	1.35	0.65	0.19	0.00	0.29	0.98	0.07	0.06	0.10	0.41	0.25	0.36

		DPOP 91	EVPOP	REV MED91	EVREV MED	TACT 92	EV TACT	INT92	DETA 92	CONS RES91	TBAT 91	MAIS 91	DINV CO91	DVAL AJ91	TAGRI 91	TMAIS 91	TBAT IND9	CHOM 91
8 ème groupe	Minimum	5.83	-1.20	1.21	-0.99	1.80	-0.54	0.46	5.02	3.08	4.01	1.67	4.77	10.42	-3.27	2.78	3.12	-0.92
	Moyenne	5.83	-1.20	1.21	-0.99	1.80	-0.54	0.46	5.02	3.08	4.01	1.67	4.77	10.42	-3.27	2.78	3.12	-0.92
	Maximum	5.83	-1.20	1.21	-0.99	1.80	-0.54	0.46	5.02	3.08	4.01	1.67	4.77	10.42	-3.27	2.78	3.12	-0.92
	Ecart-type	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
9 ème groupe	Minimum	1.06	-0.26	2.02	-1.08	8.31	1.63	1.85	2.49	1.75	1.99	2.22	5.06	3.12	-1.75	0.72	1.02	-1.06
	Moyenne	1.06	-0.26	2.02	-1.08	8.31	1.63	1.85	2.49	1.75	1.99	2.22	5.06	3.12	-1.75	0.72	1.02	-1.06
	Maximum	1.06	-0.26	2.02	-1.08	8.31	1.63	1.85	2.49	1.75	1.99	2.22	5.06	3.12	-1.75	0.72	1.02	-1.06
	Ecart-type	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

DPOP : Densité de population

EVPOP : Evolution de la densité de population

REV MED : Revenu médian

EV REV MED : Evolution du revenu médian

TACT : Taux d'activité

EV TACT : Evolution taux d'activité

INT : Importance relative de l'emploi intellectuel

DETA : Densité des établissements

CONS RES : Constructions résidentielles

TBAT : Prix moyen des terrains à bâtir

MAIS : Prix moyen des maisons ordinaires

DINV : Densité d'investissements corporels

DVAL : Densité de la valeur ajoutée

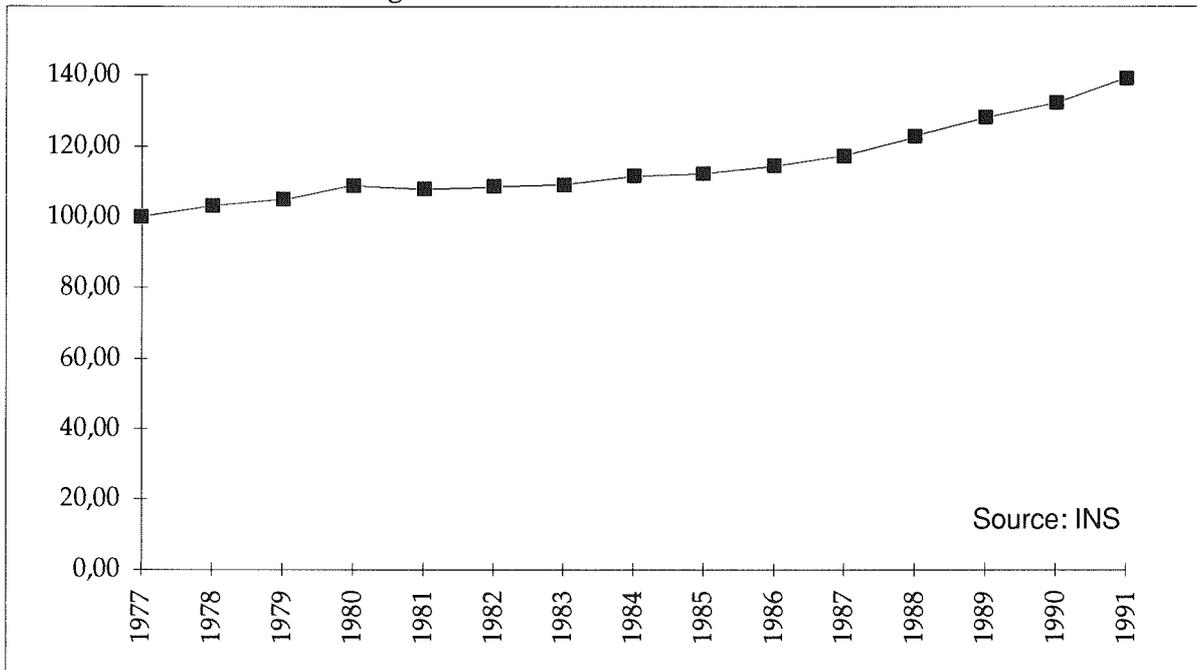
TAGRI : Importance relative des terrains agricoles

TMAIS : Importance relative des terrains résidentiels

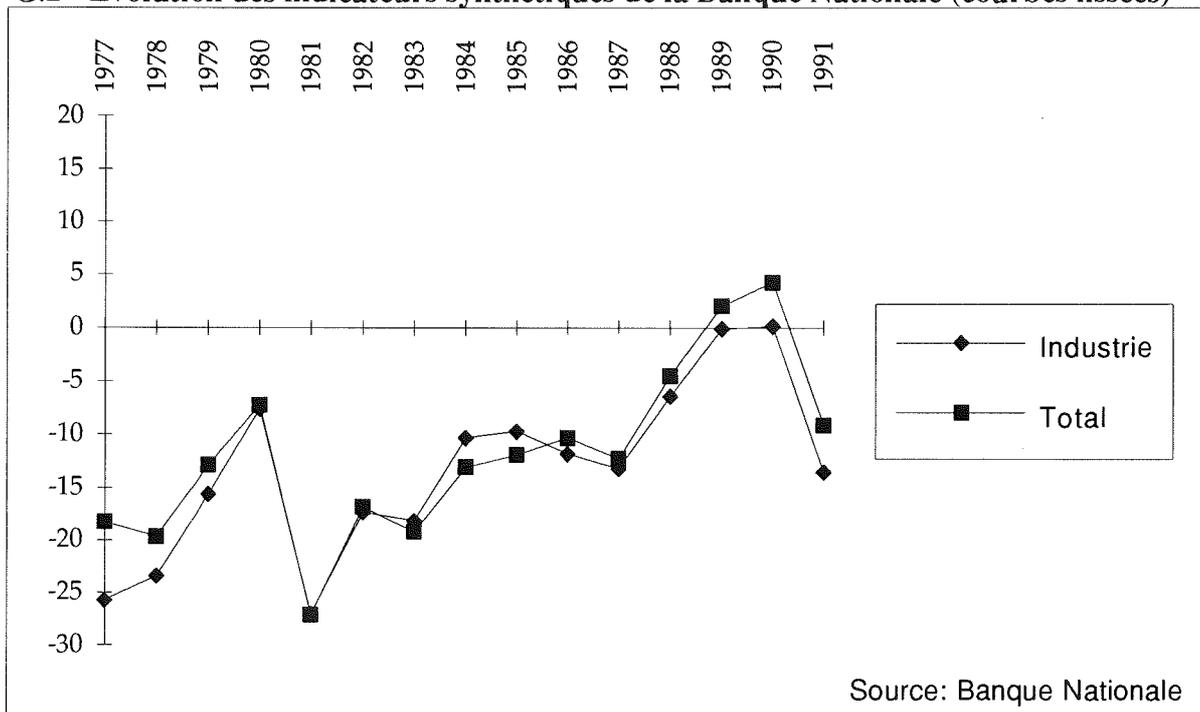
TBAT IND : Importance relative des terrains industriels

CHOM : Importance relative des demandeurs d'emploi

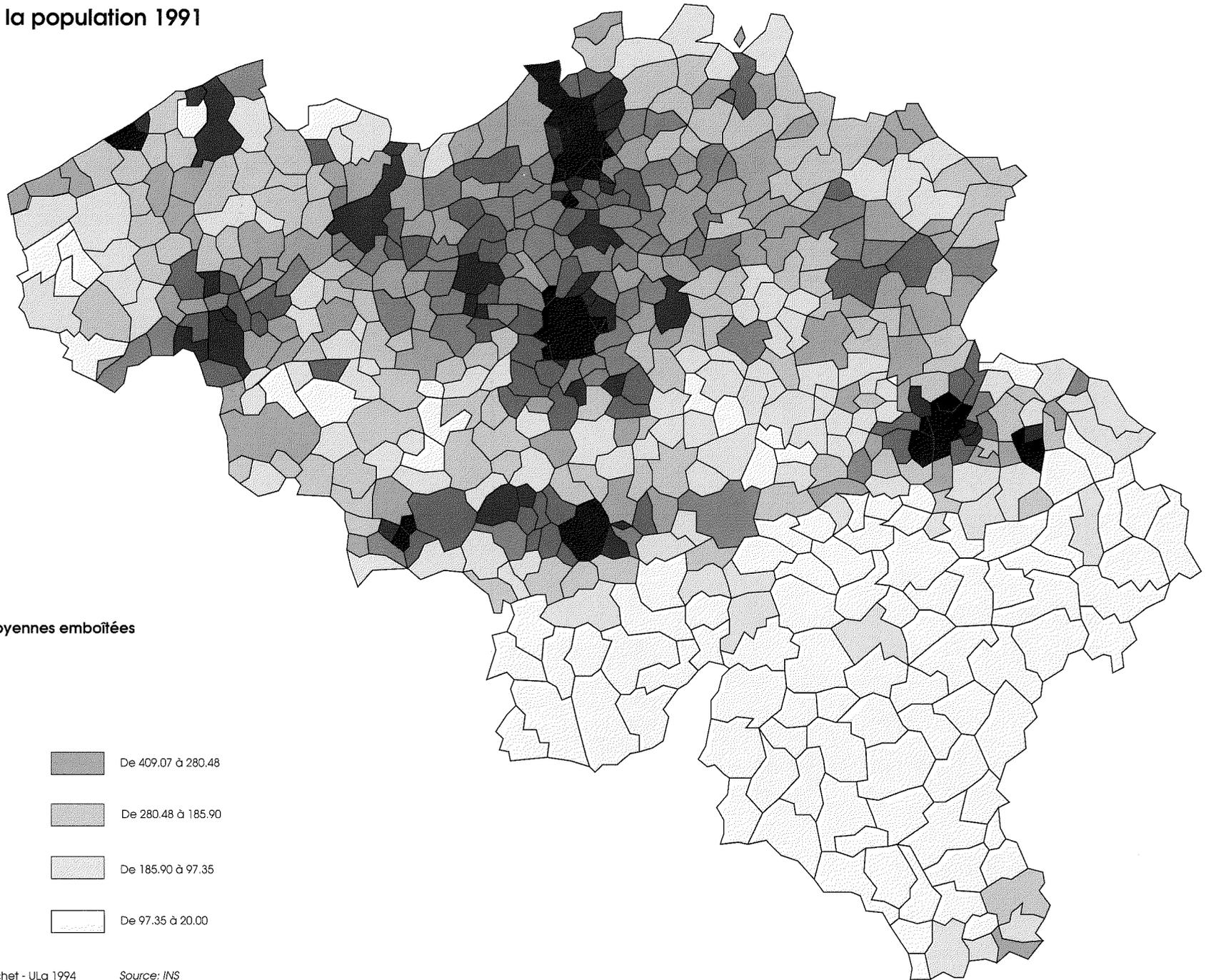
G.1 - Evolution du PNB belge en francs constants



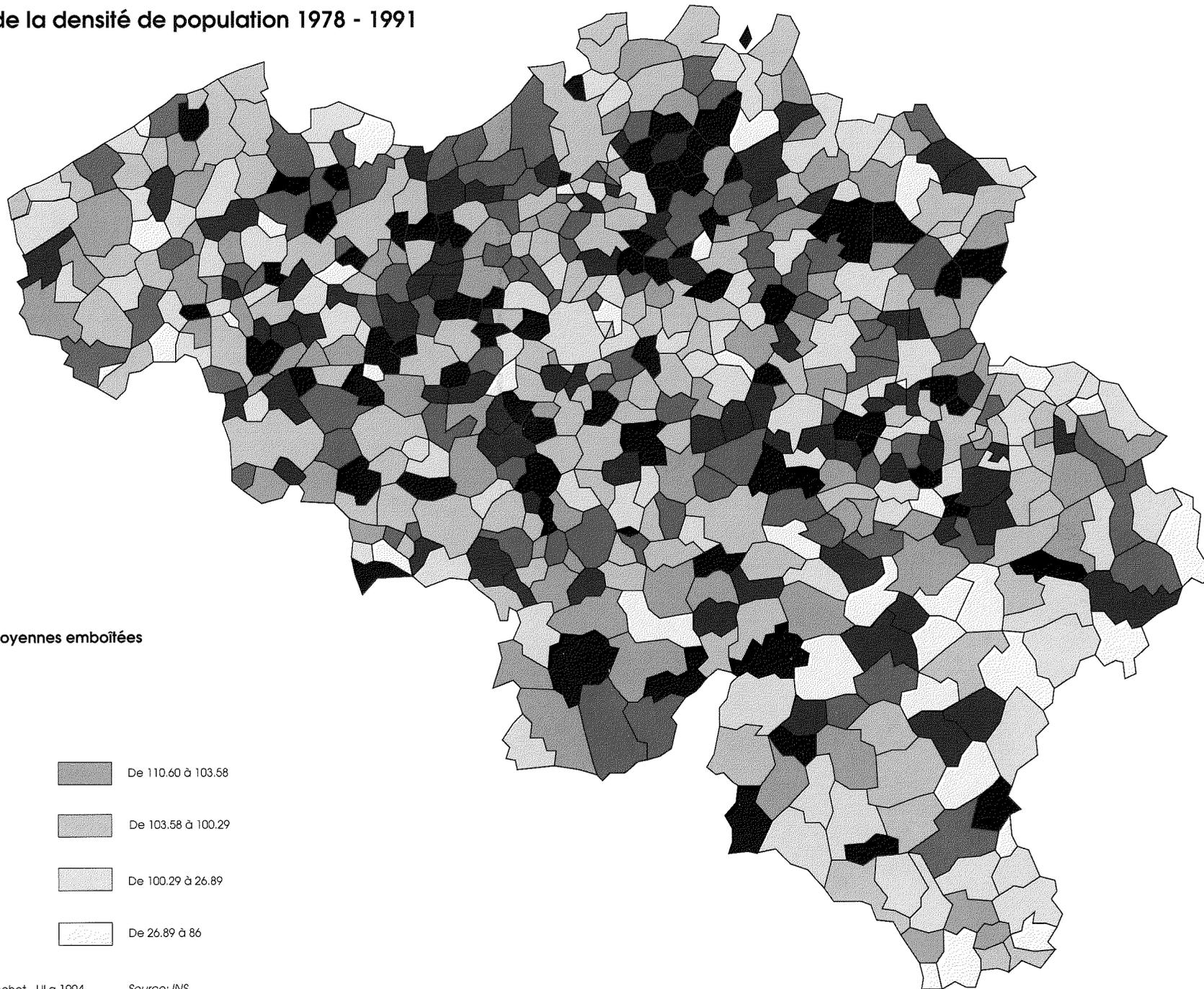
G.2 - Evolution des indicateurs synthétiques de la Banque Nationale (courbes lissées)



C. 1 - Densité de la population 1991

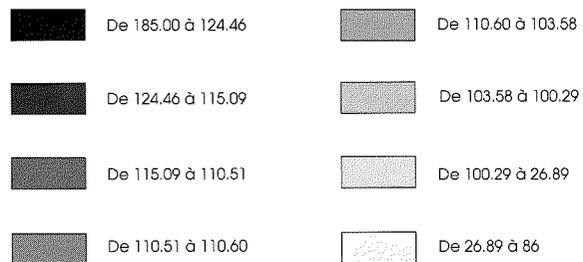


C. 2 - Evolution de la densité de population 1978 - 1991



Discrétisation selon les moyennes emboîtées

Indice: valeur 1978 = 100
Moyenne: 106.68
Ecart-type: 10.07
Minimum: 86
Maximum: 185

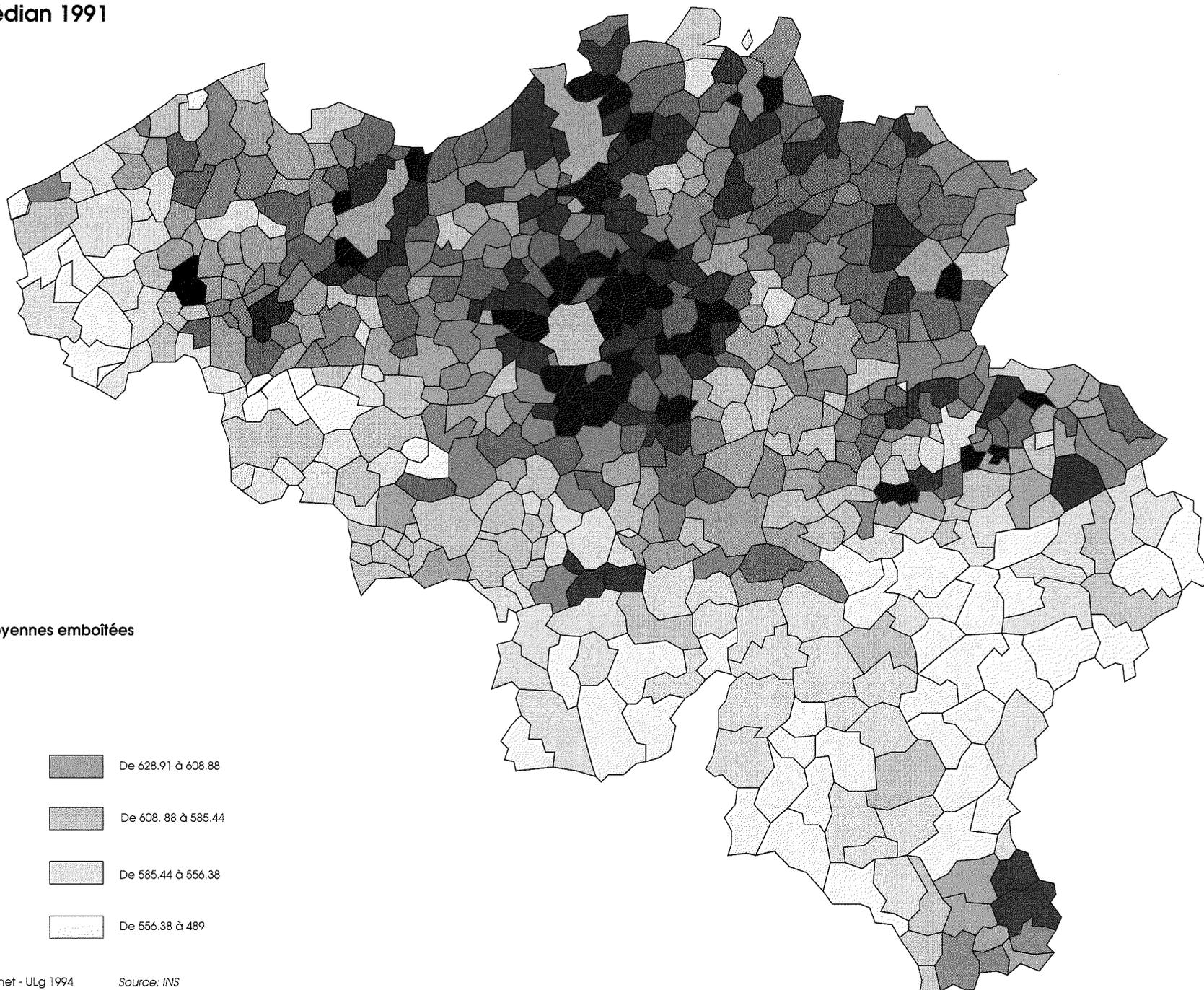


26 km

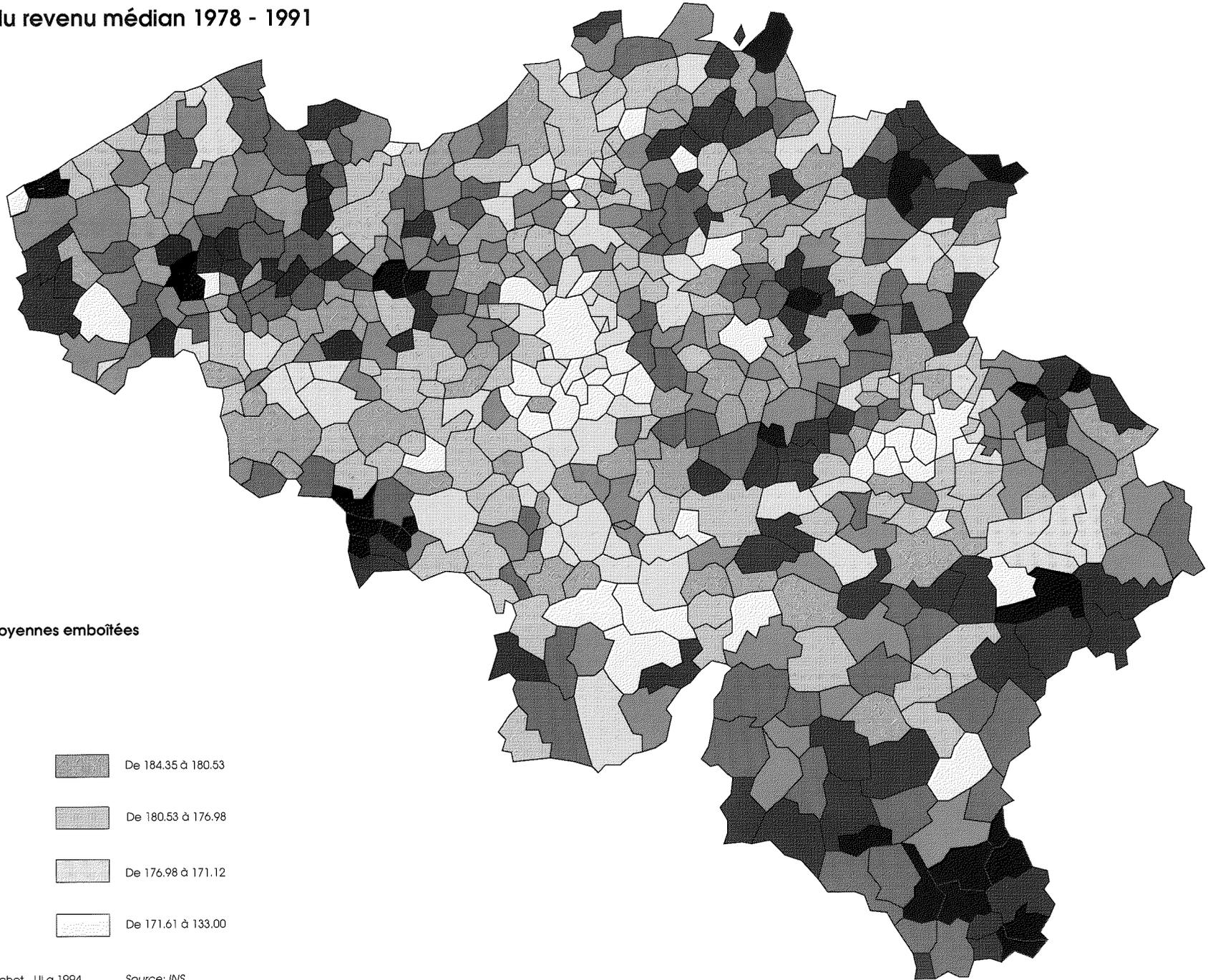
B. Blanchet - ULg 1994

Source: INS

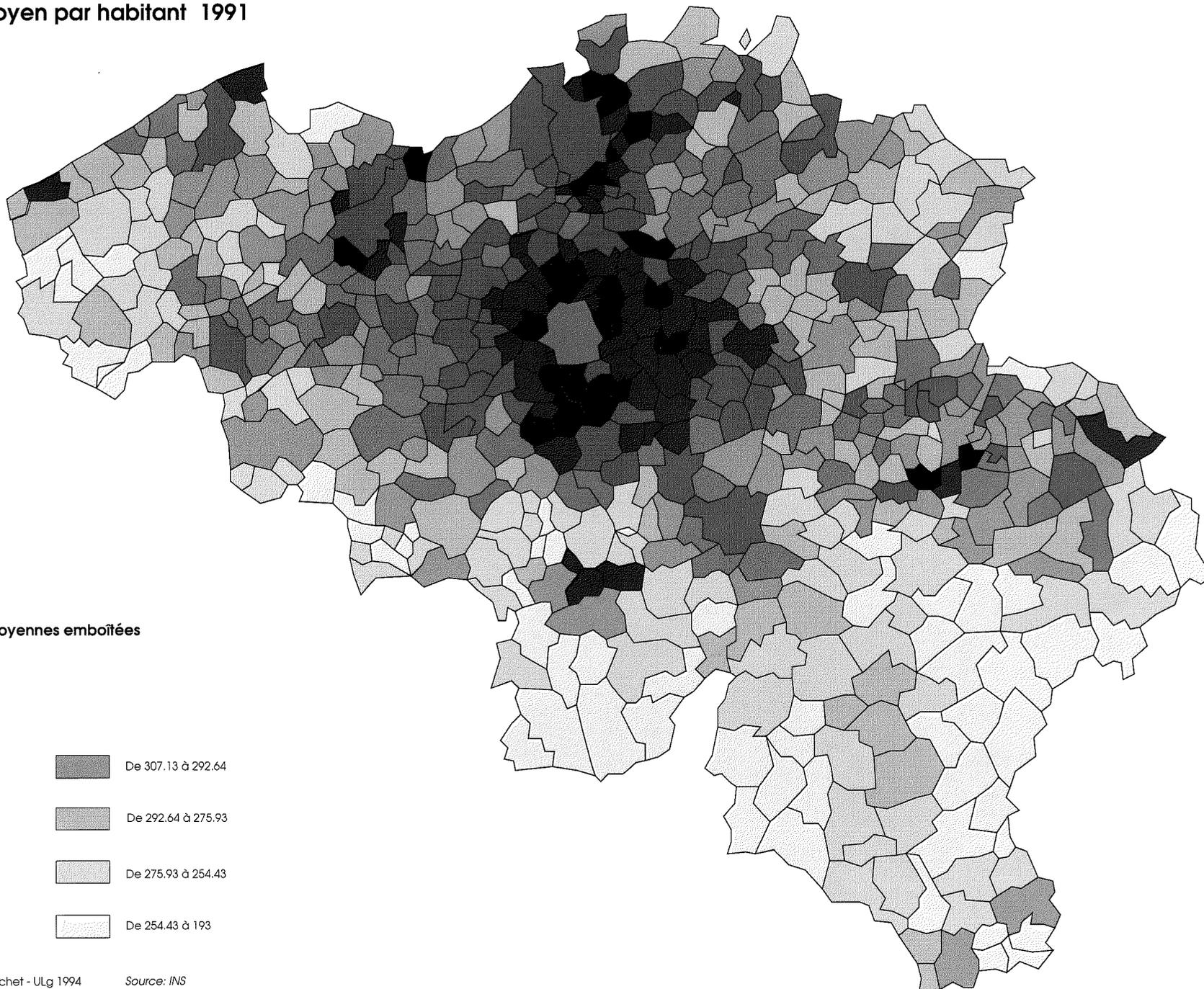
C. 3 - Revenu médian 1991



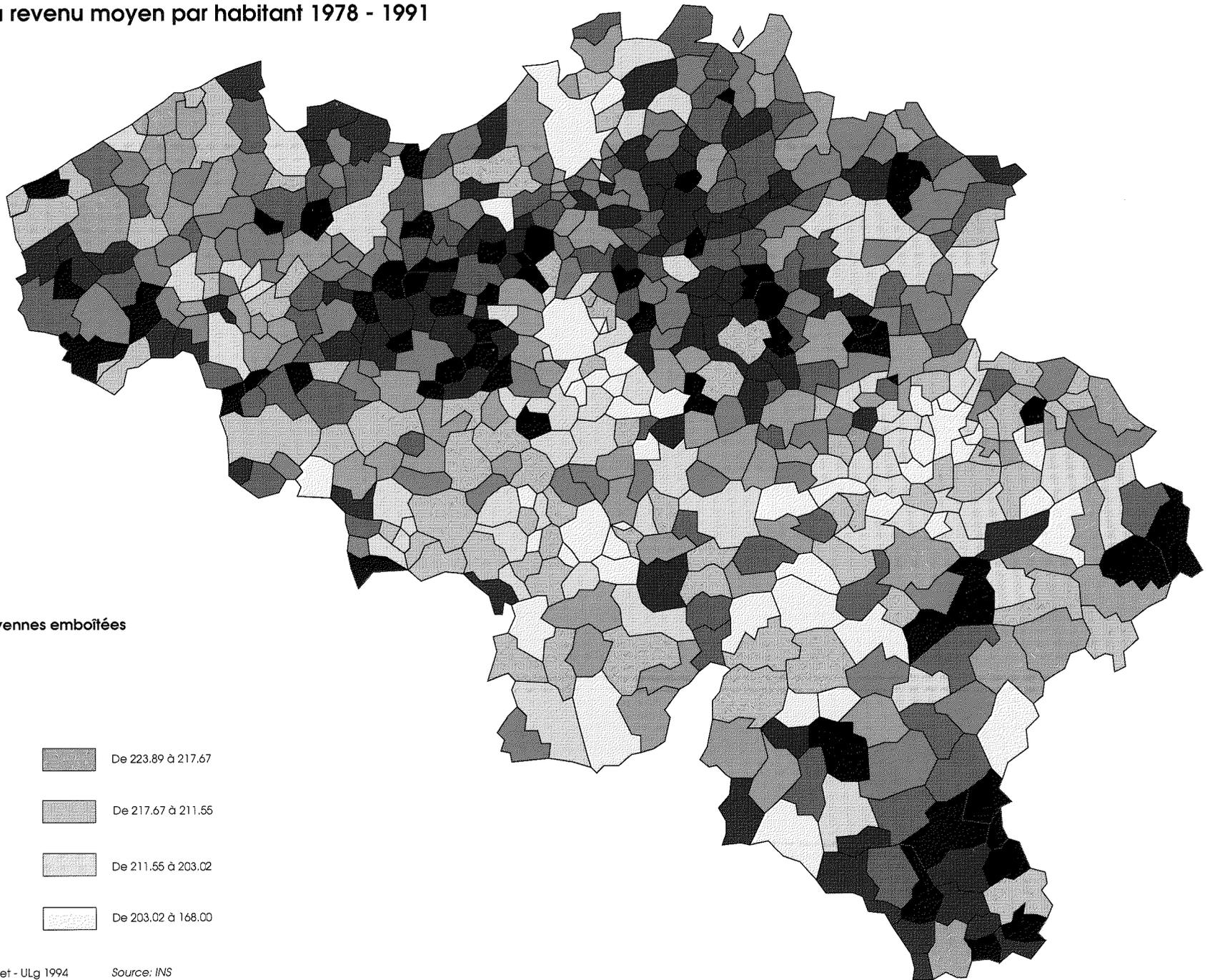
C. 4 - Evolution du revenu médian 1978 - 1991



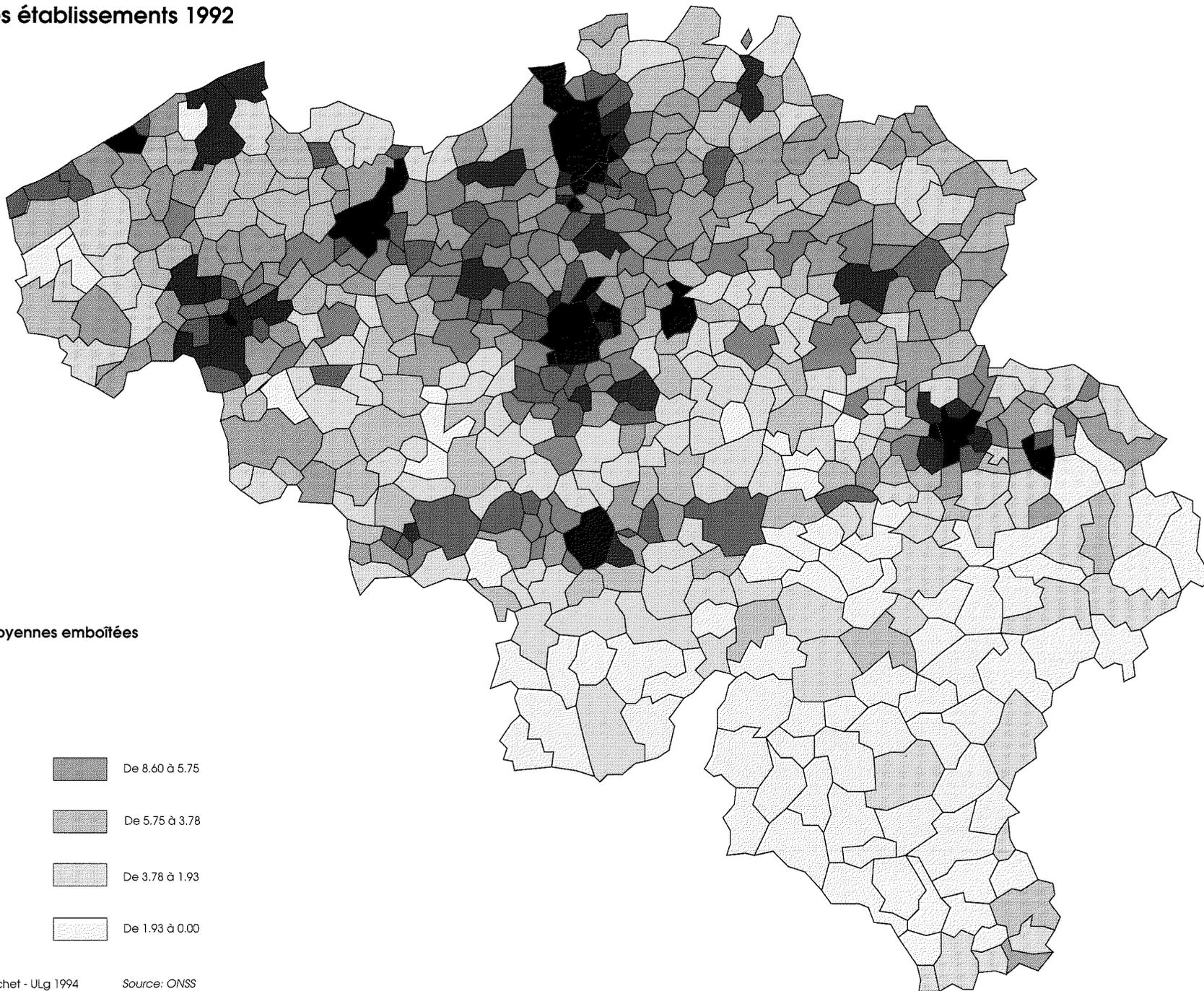
C. 5 - Revenu moyen par habitant 1991



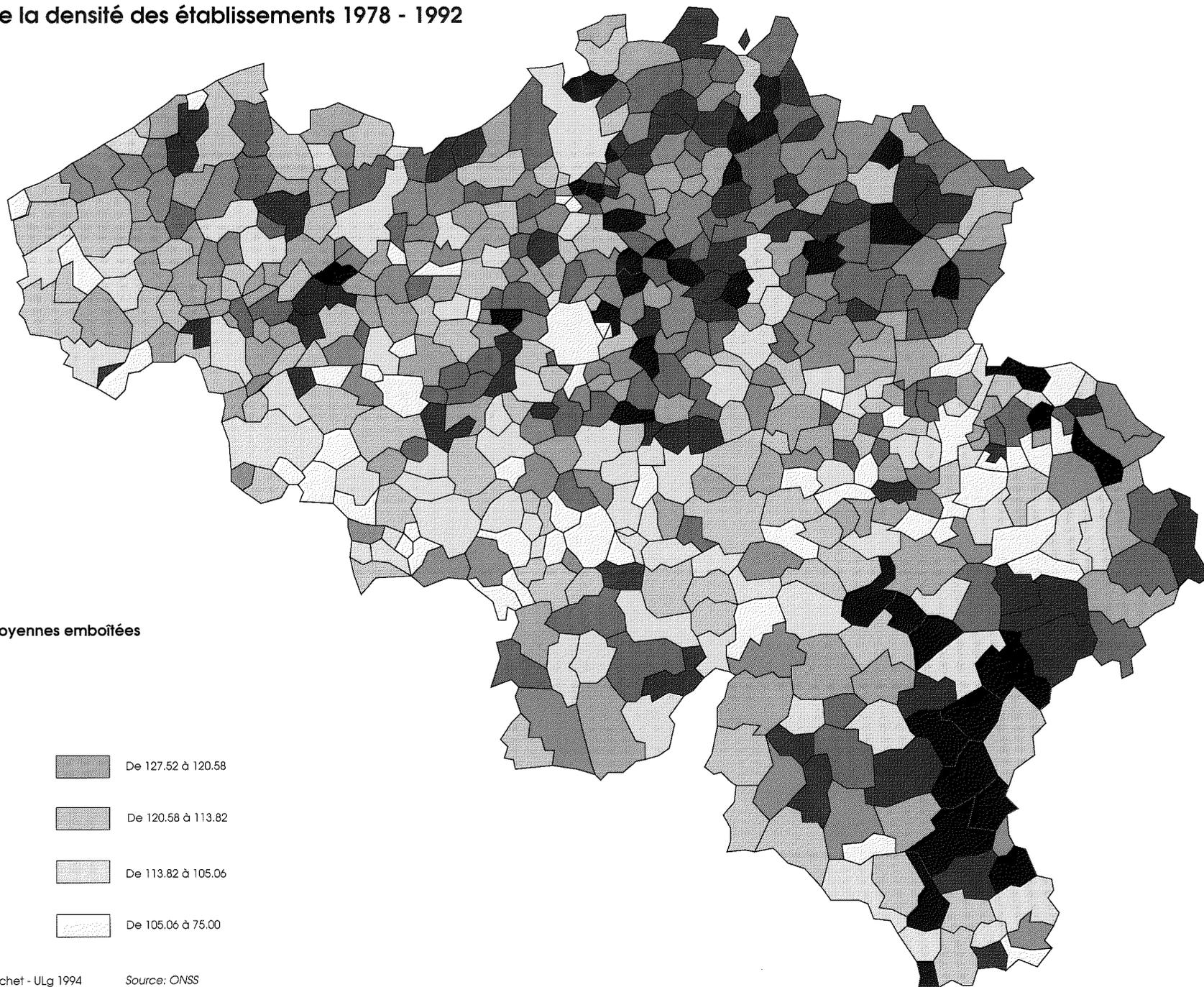
C. 6 - Evolution du revenu moyen par habitant 1978 - 1991



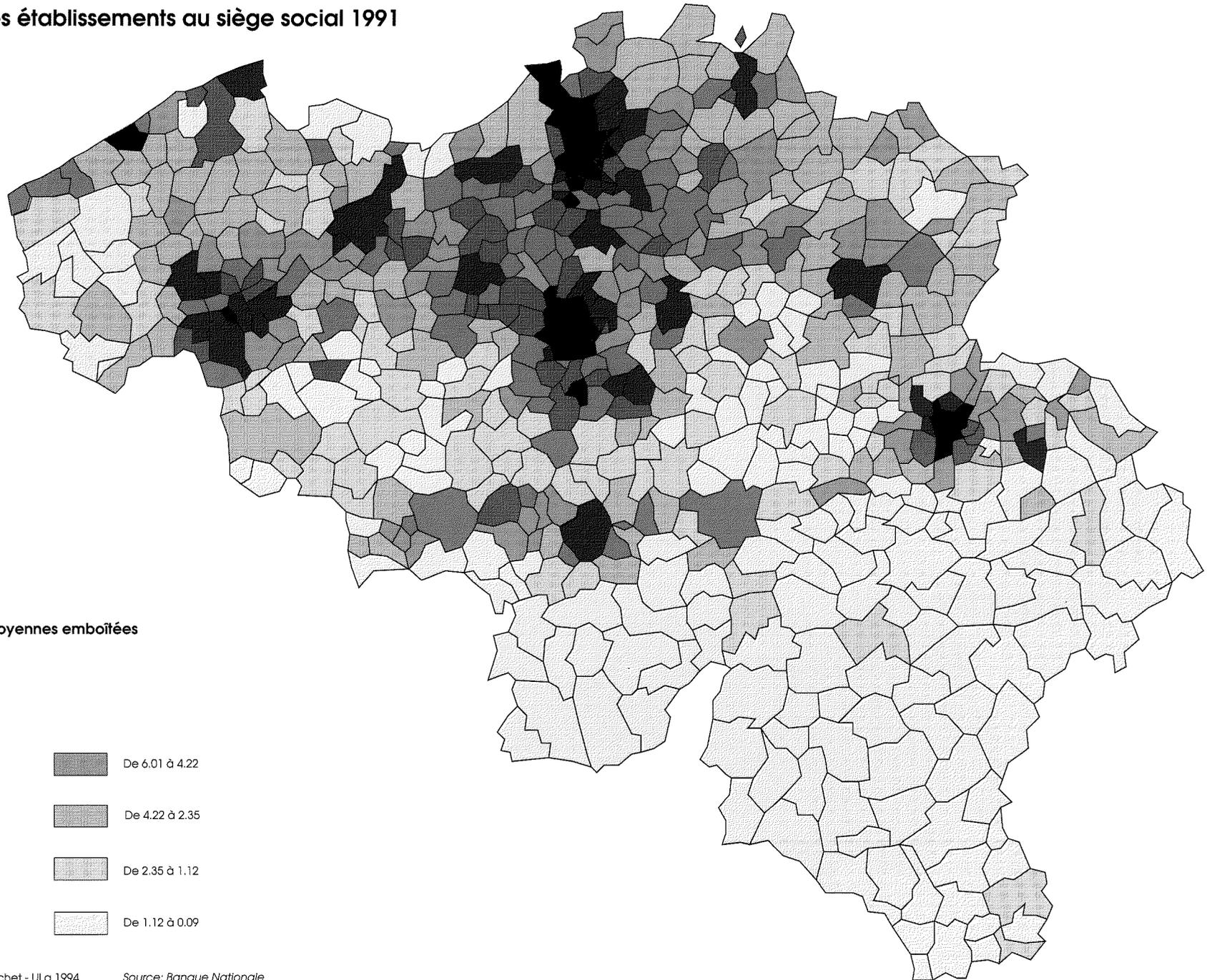
C. 7 - Densité des établissements 1992



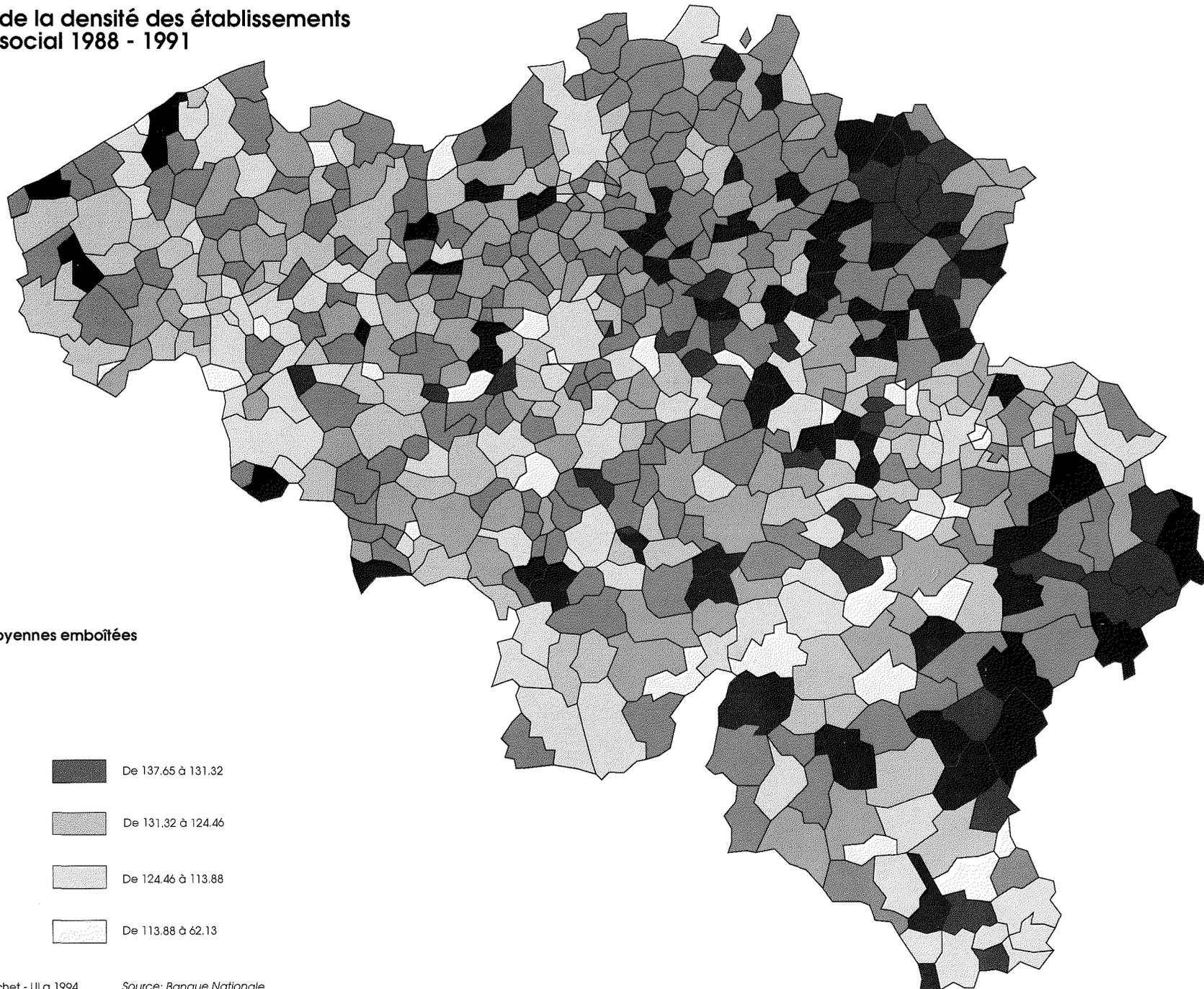
C. 8- Evolution de la densité des établissements 1978 - 1992



C. 9 - Densité des établissements au siège social 1991

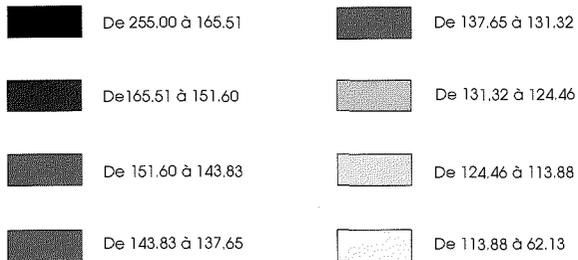


C. 10 - Evolution de la densité des établissements au siège social 1988 - 1991



Discrétisation selon les moyennes emboîtées

Indice: valeur 1988 = 100
Moyenne: 137.65
Ecart-type: 19.49
Minimum: 62.13
Maximum: 255.00

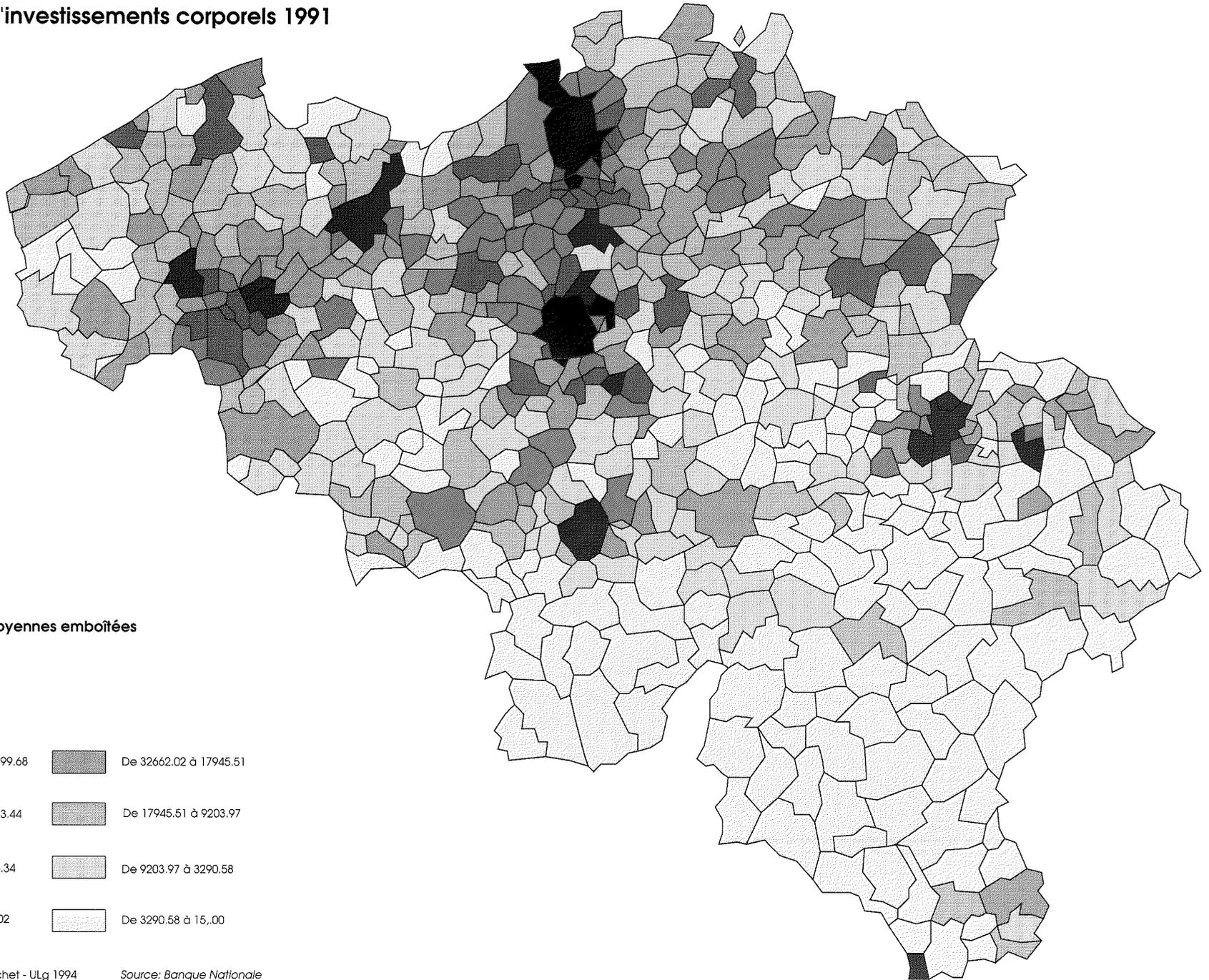


25 km

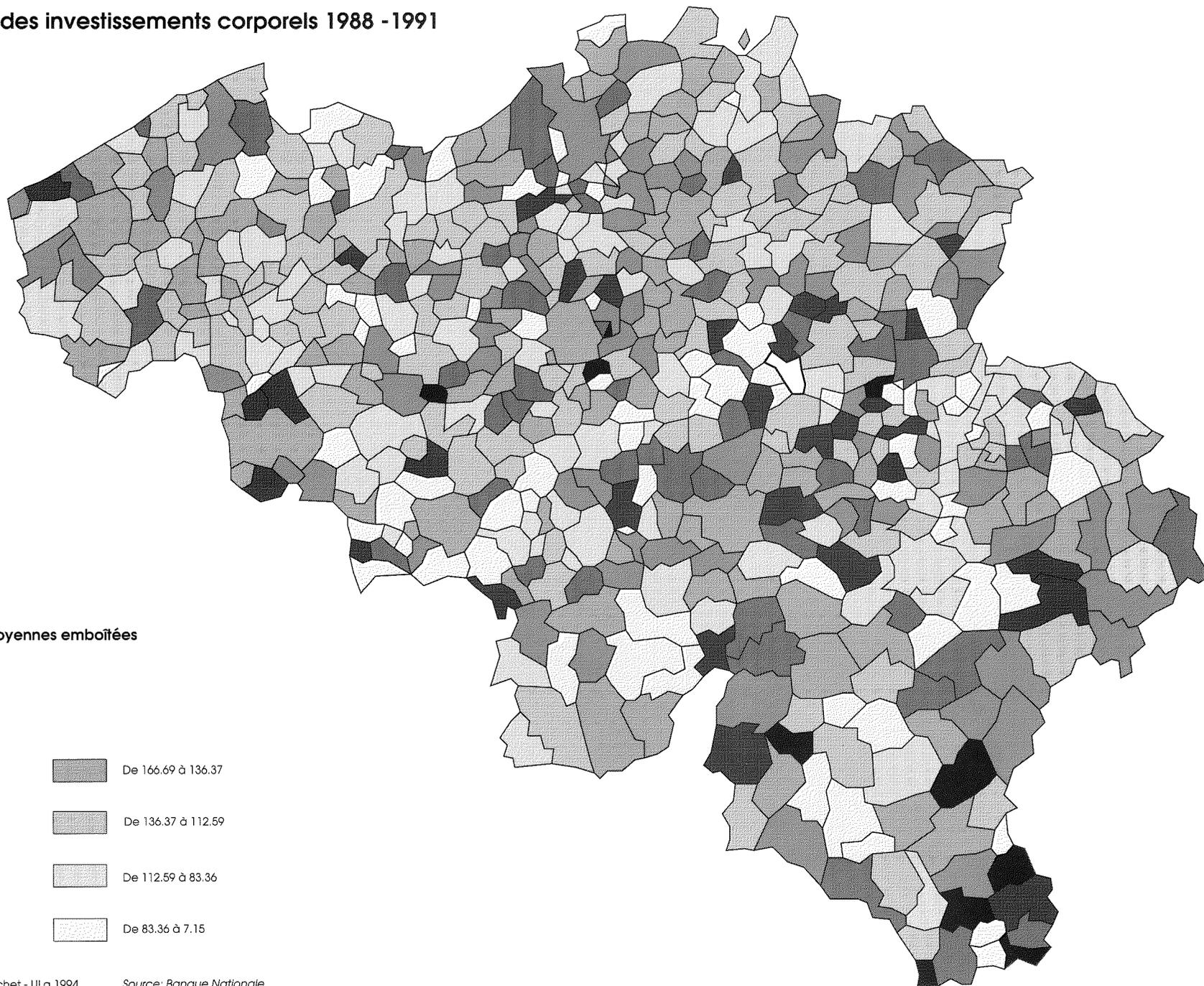
B. Blanchet - ULg 1994

Source: Banque Nationale

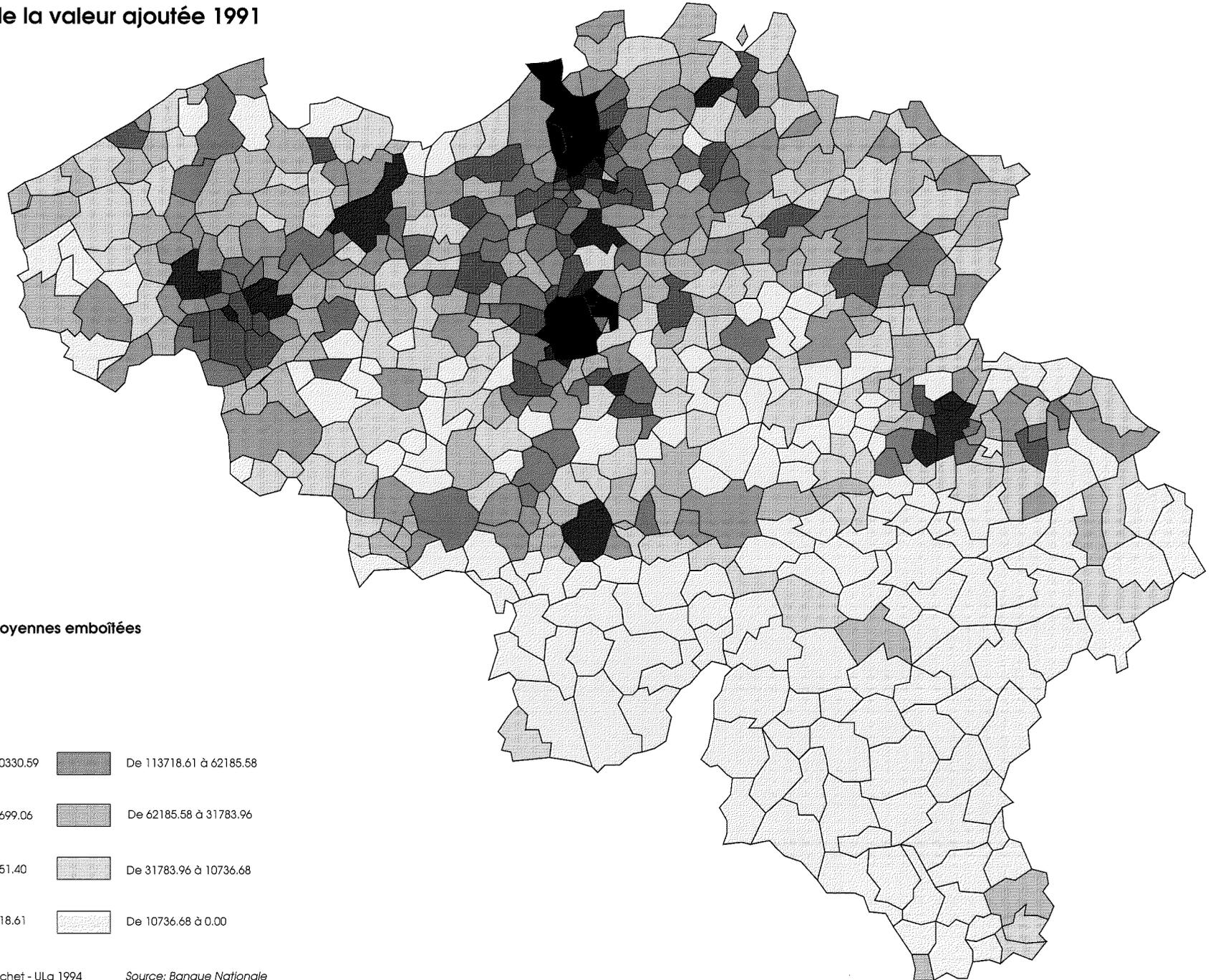
C. 11 - Densité d'investissements corporels 1991



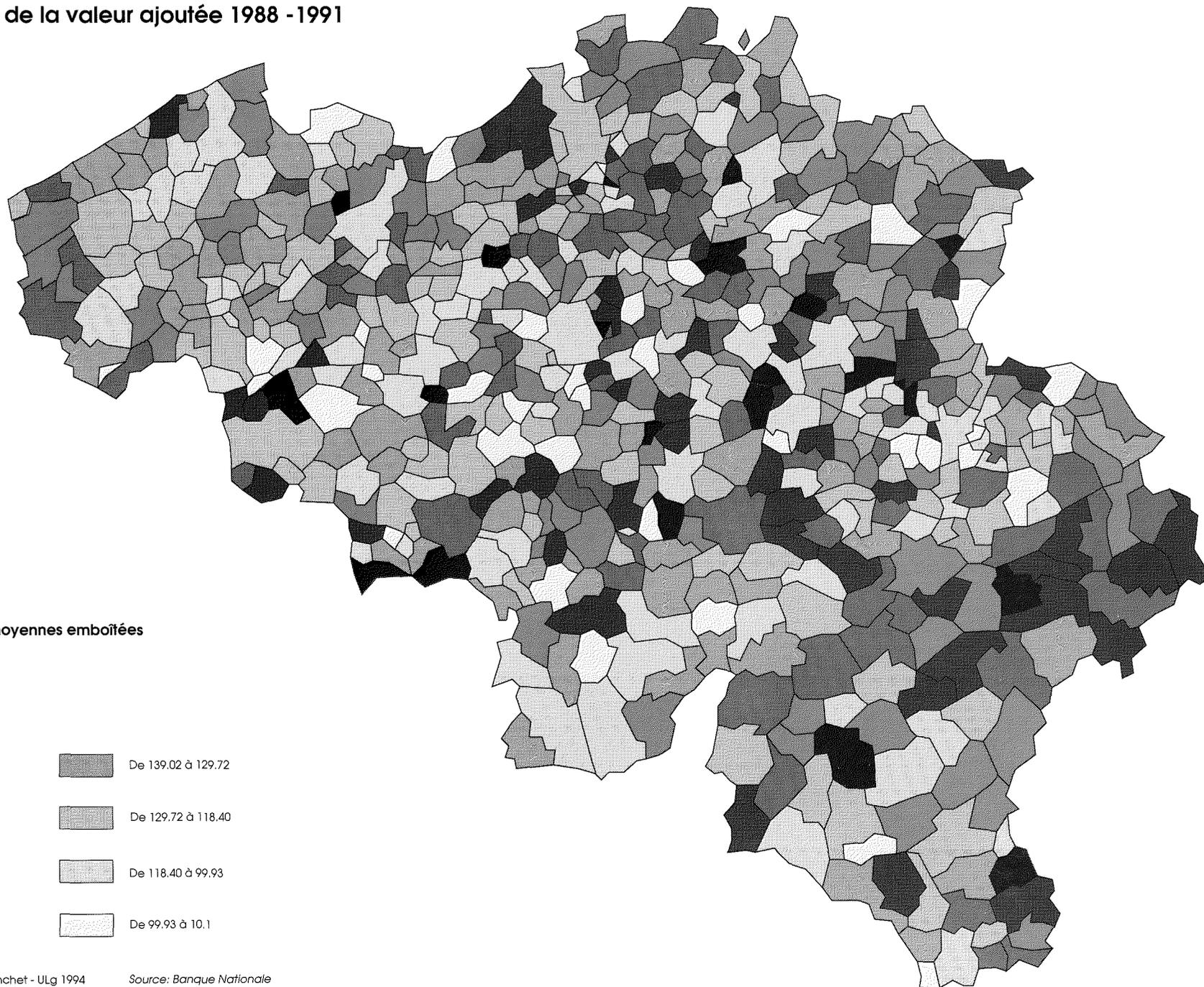
C. 12 - Evolution des investissements corporels 1988 -1991



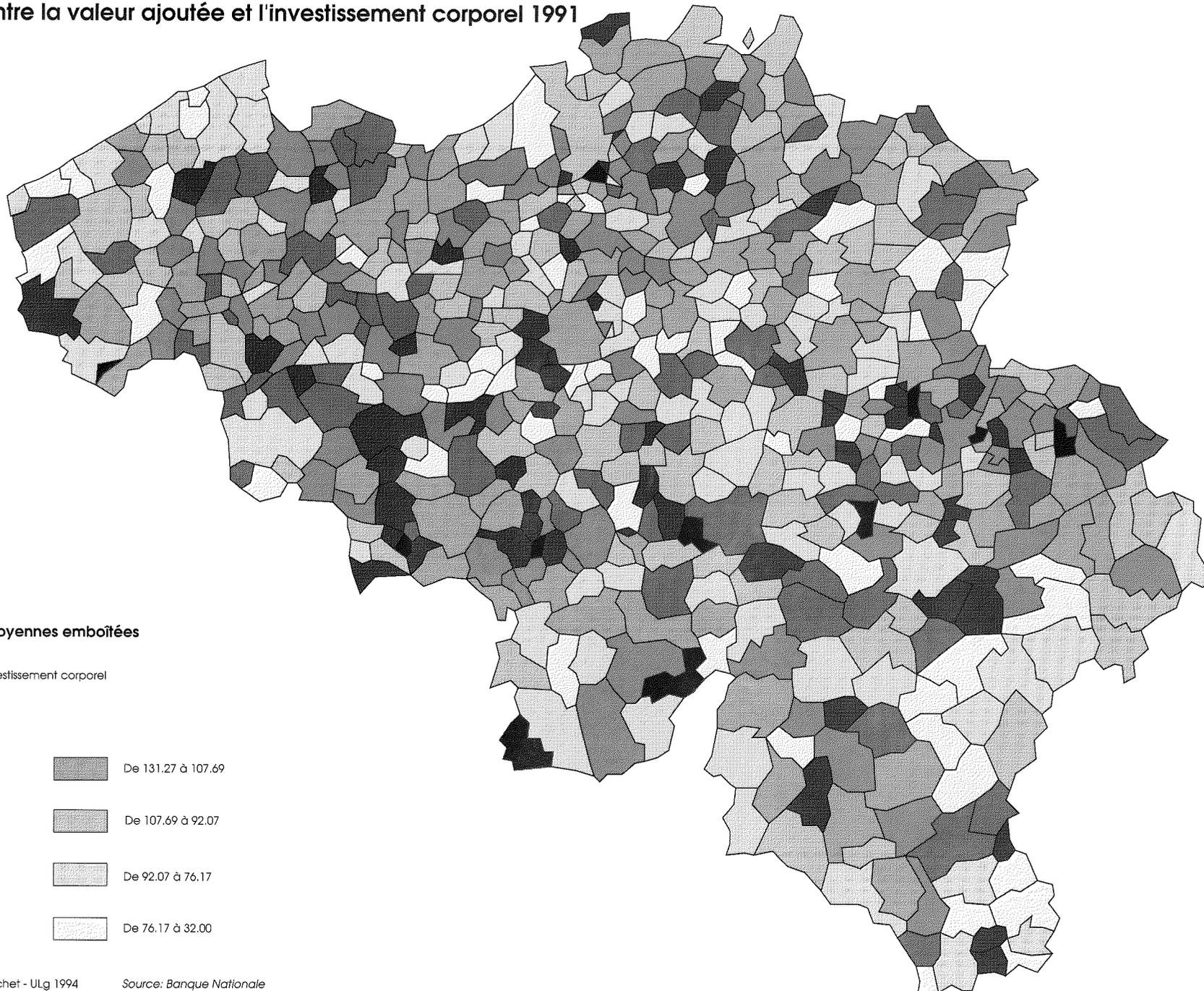
C. 13 - Densité de la valeur ajoutée 1991



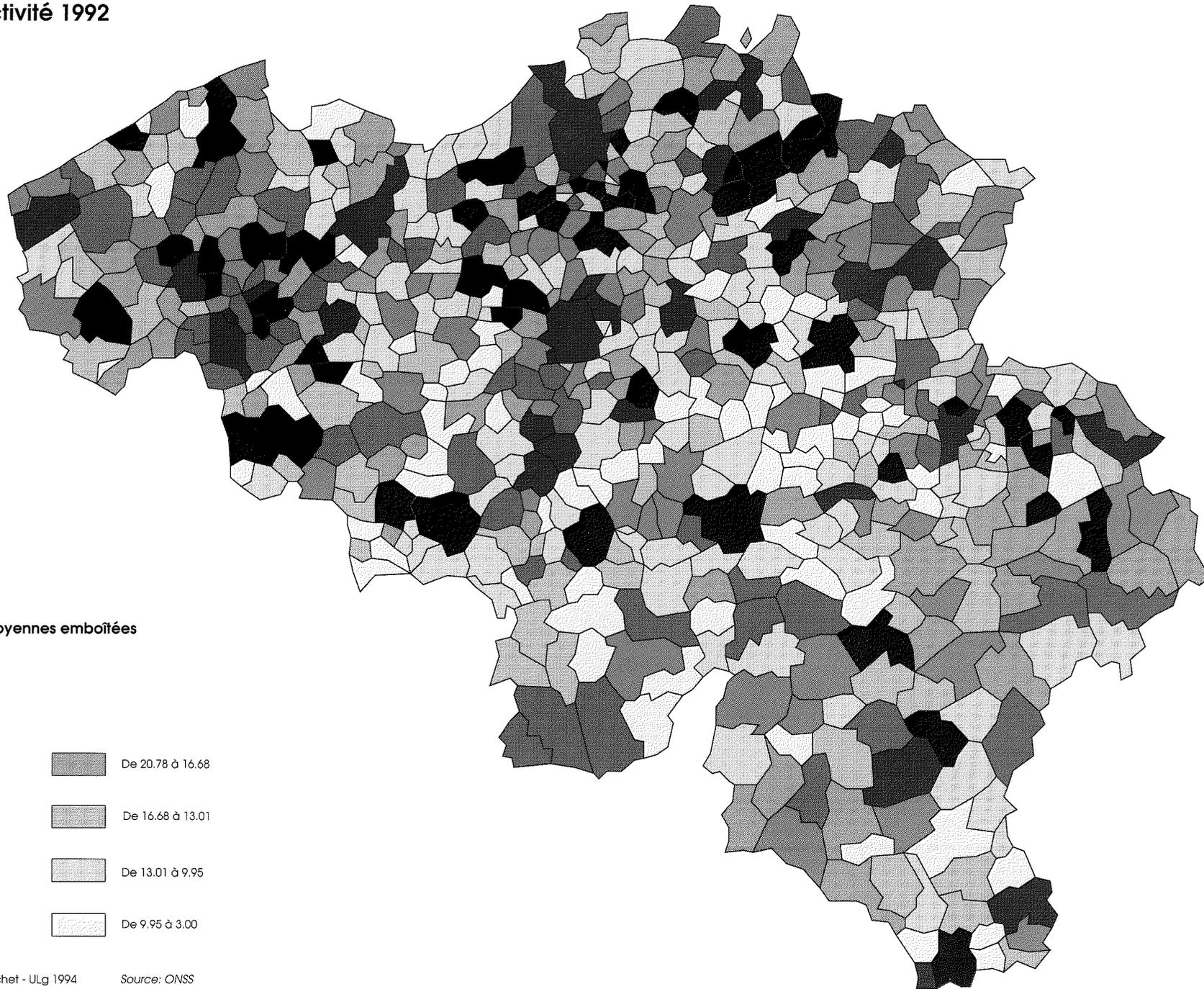
C. 14 - Evolution de la valeur ajoutée 1988 -1991



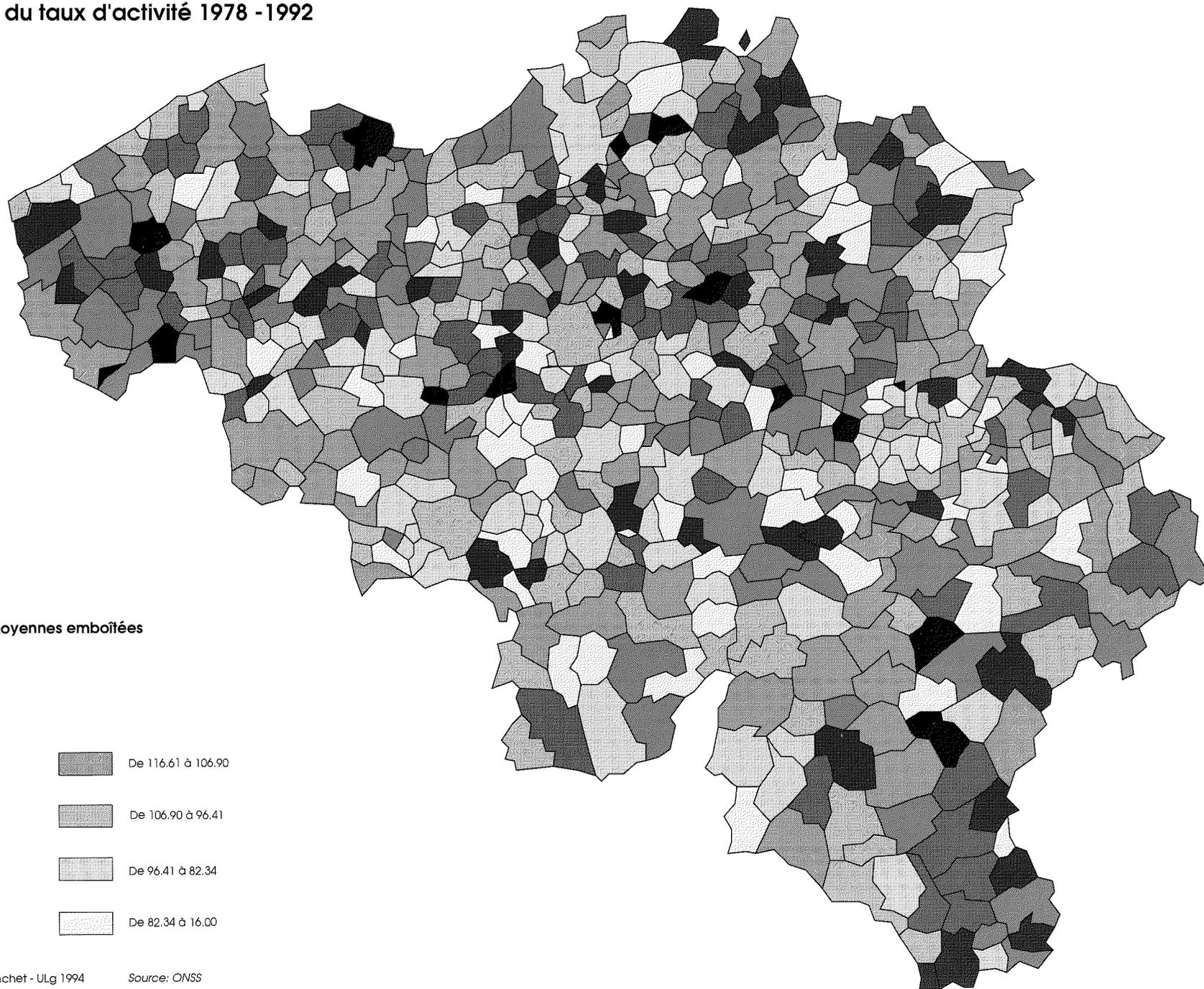
C. 15 - Rapport entre la valeur ajoutée et l'investissement corporel 1991



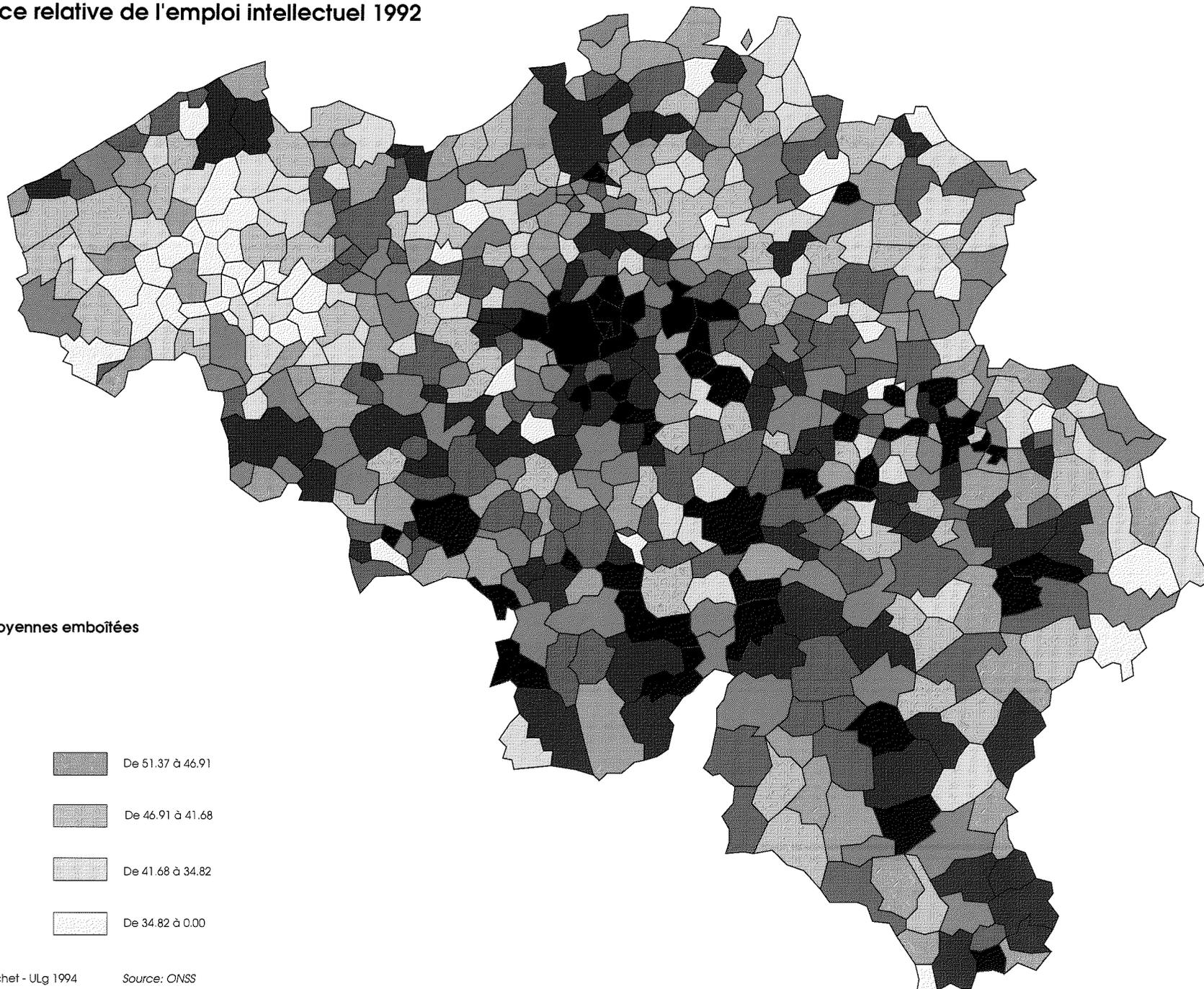
C. 16 - Taux d'activité 1992



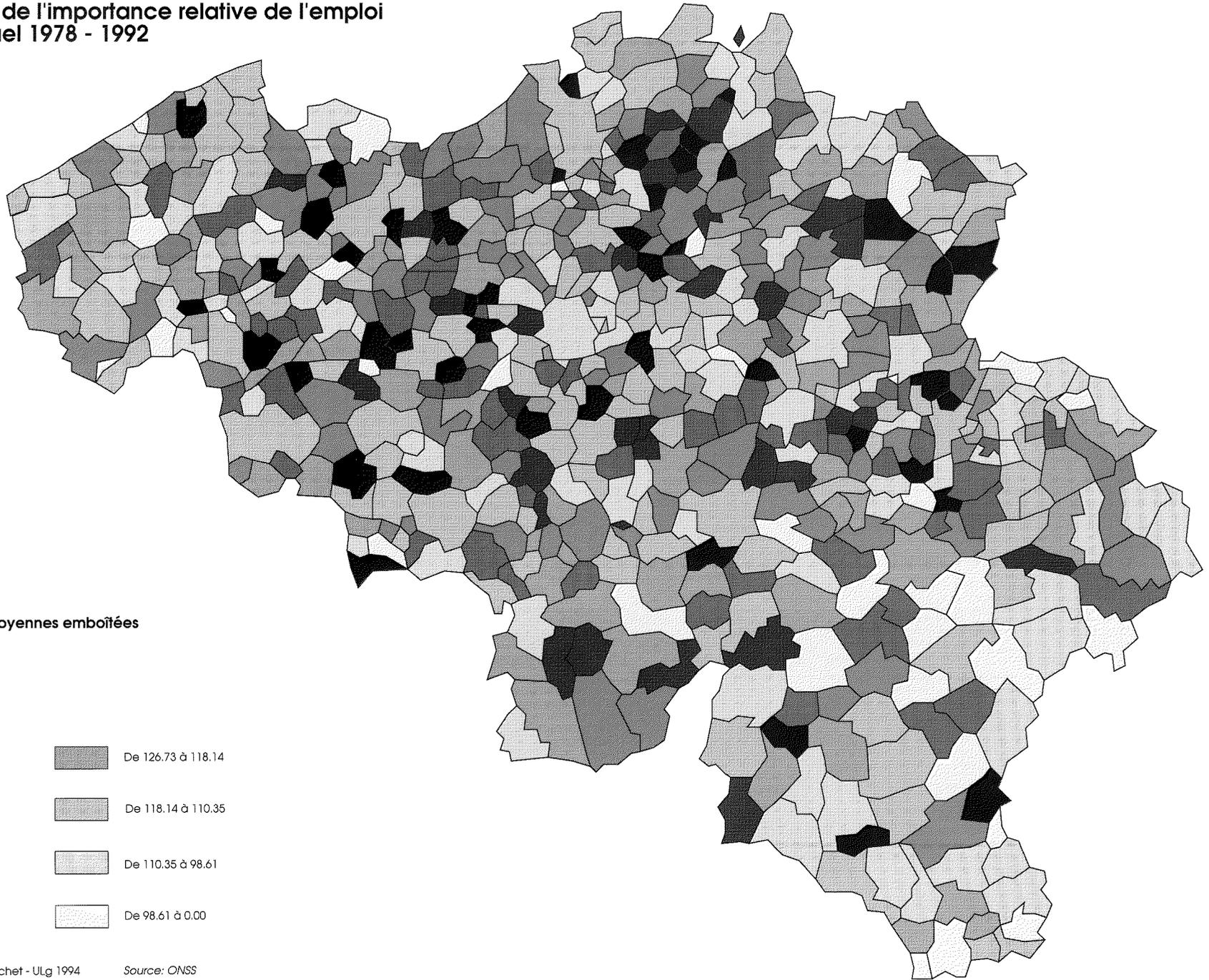
C. 17 - Evolution du taux d'activité 1978 - 1992



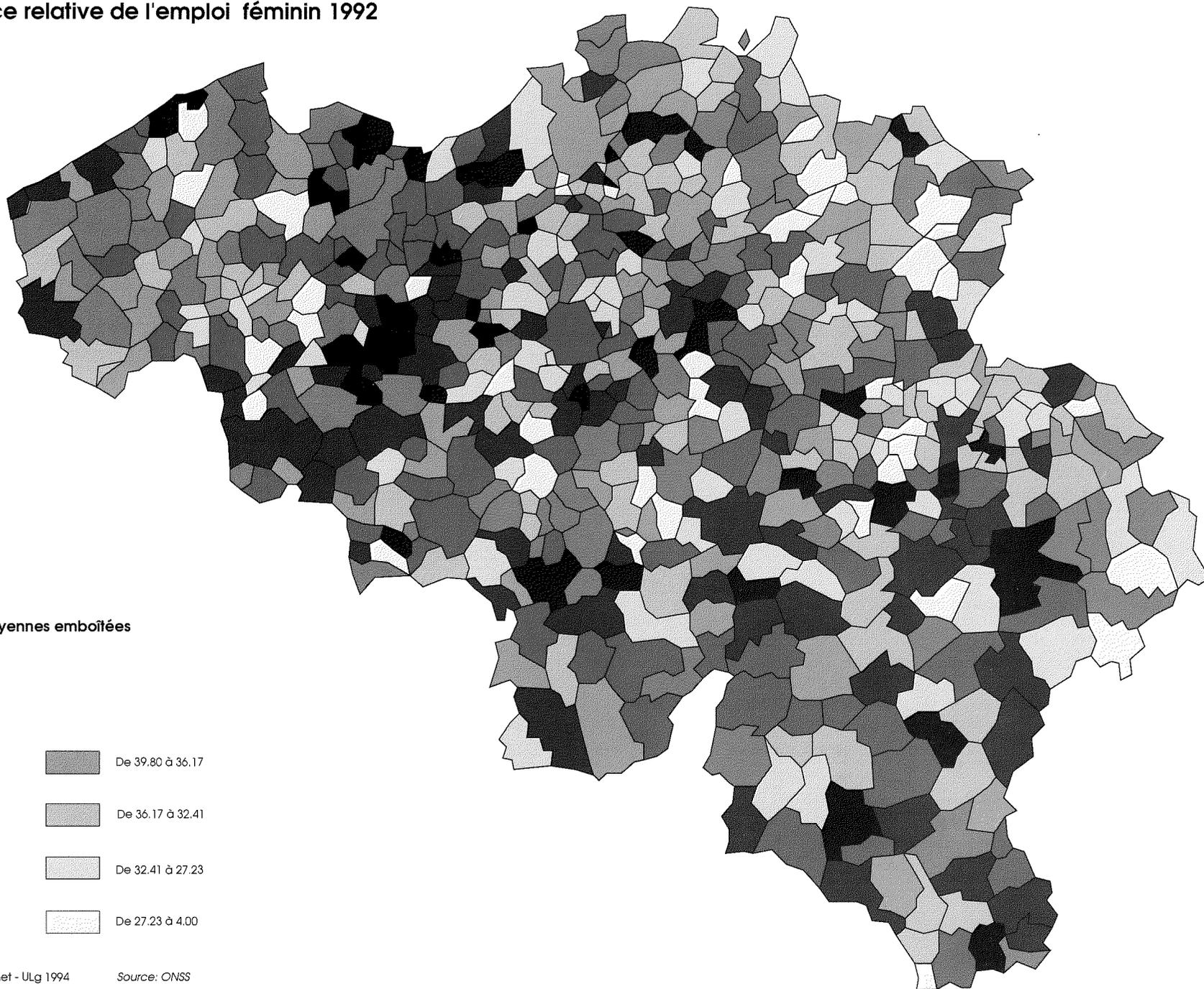
C. 18 - Importance relative de l'emploi intellectuel 1992



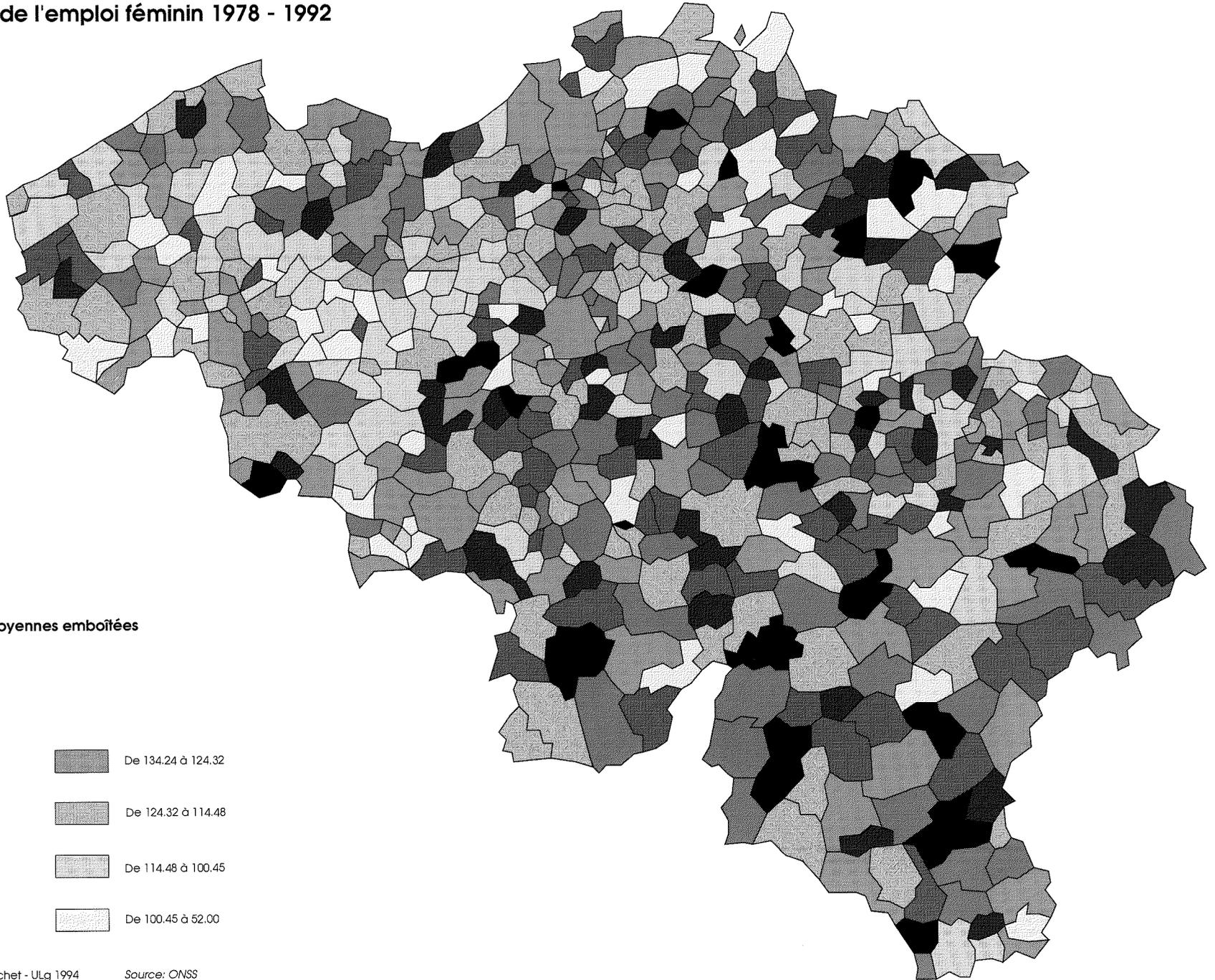
C. 19 - Evolution de l'importance relative de l'emploi intellectuel 1978 - 1992



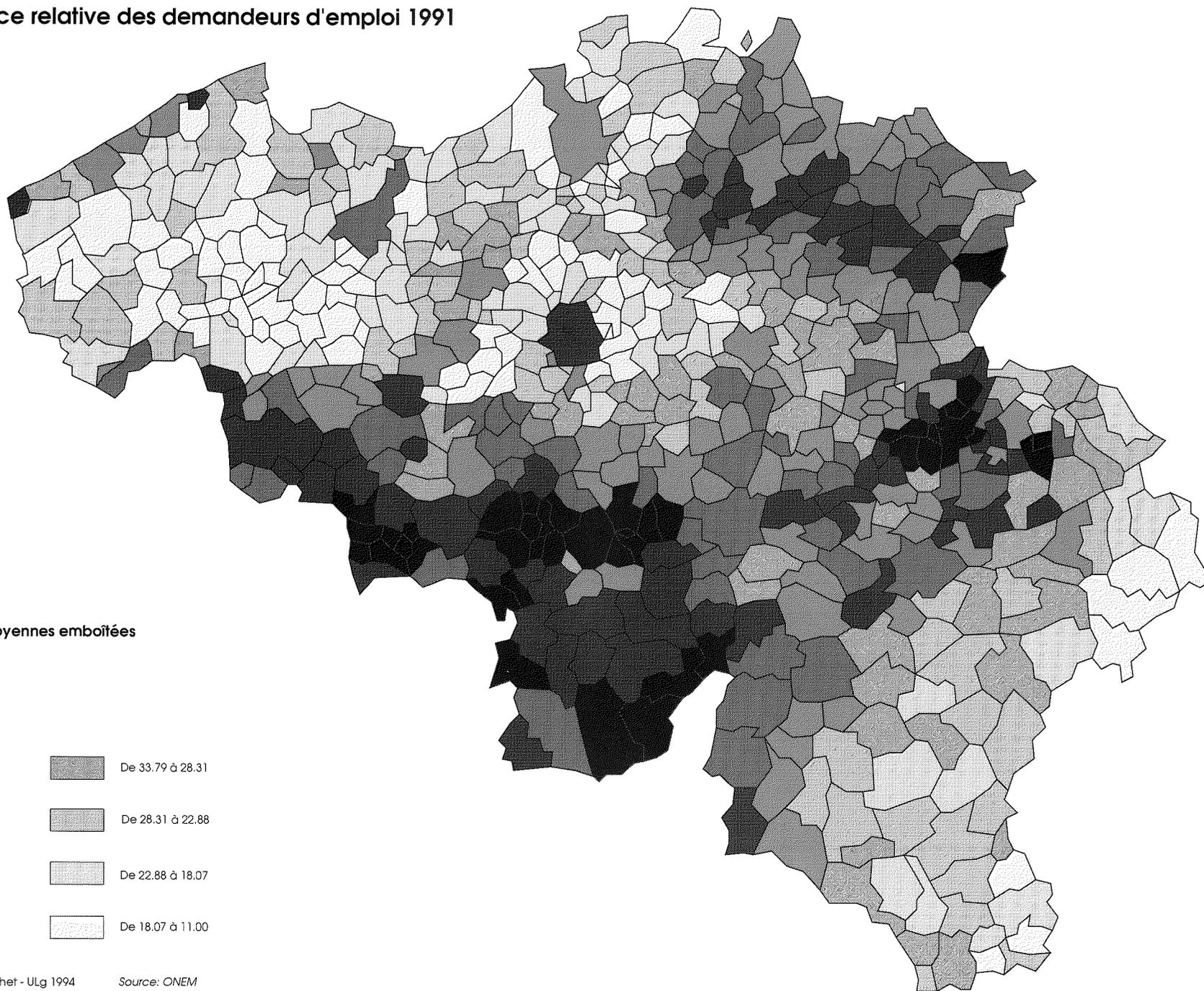
C. 20 - Importance relative de l'emploi féminin 1992



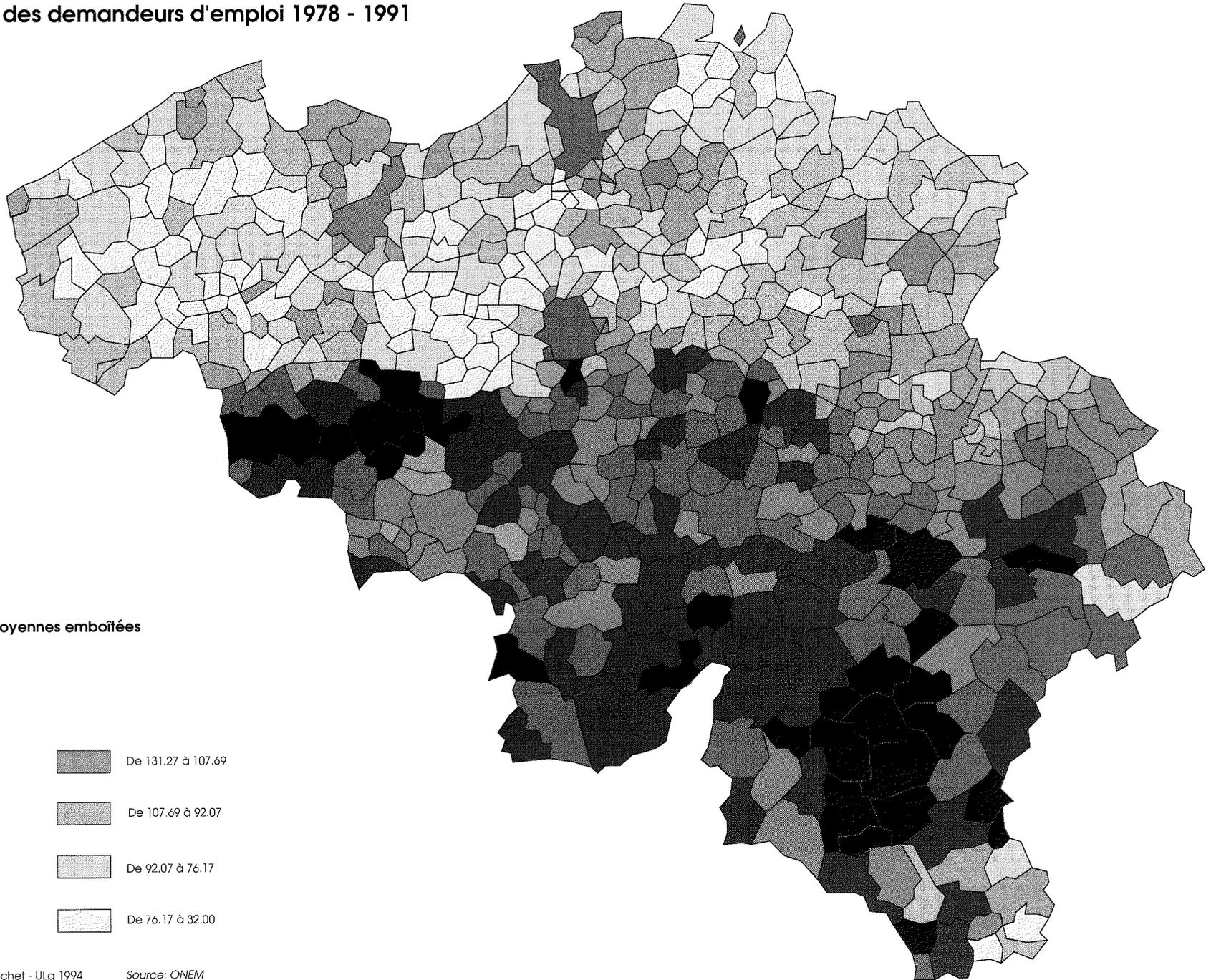
C. 21 - Evolution de l'emploi féminin 1978 - 1992



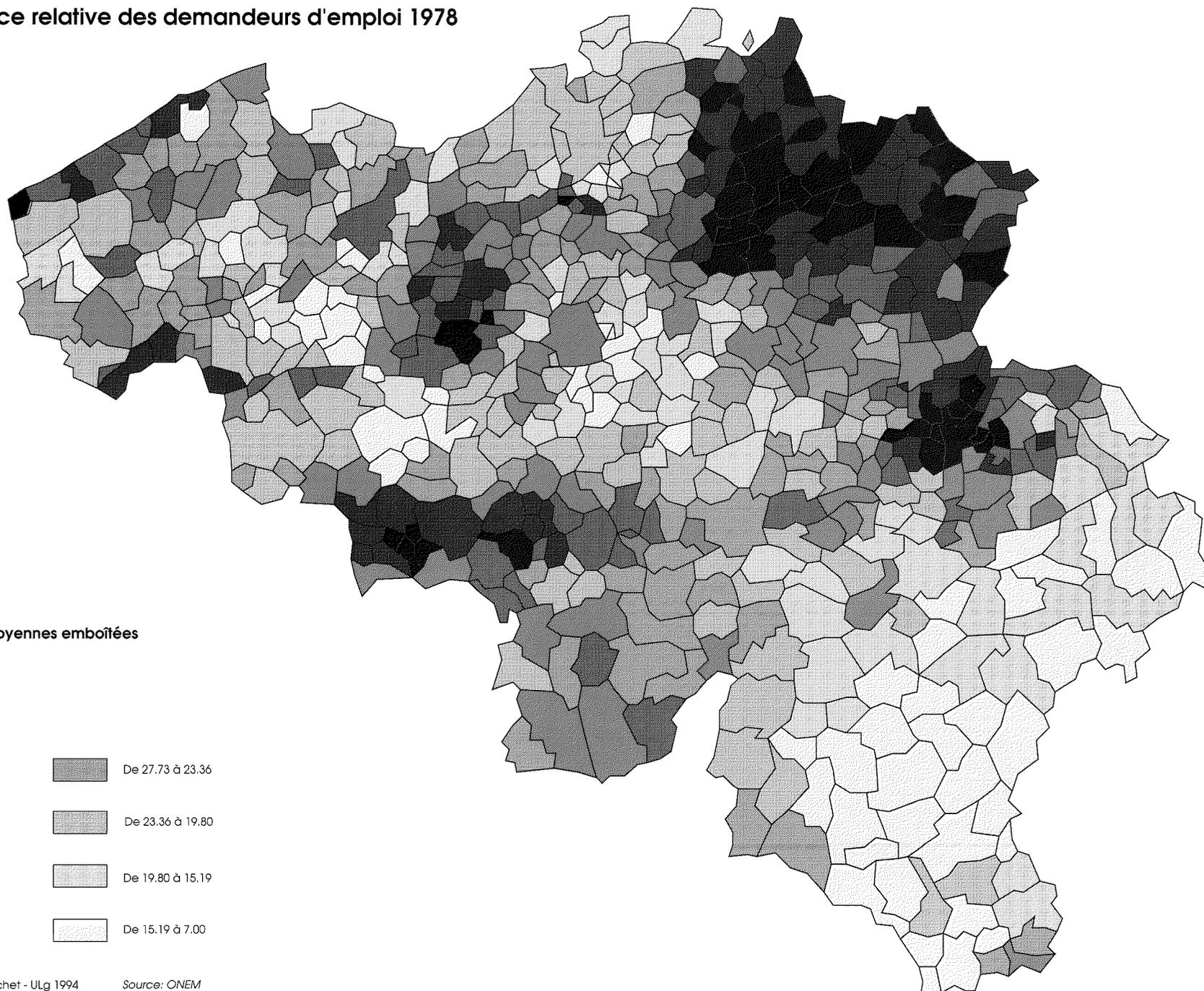
C. 22 - Importance relative des demandeurs d'emploi 1991



C. 23 - Evolution des demandeurs d'emploi 1978 - 1991

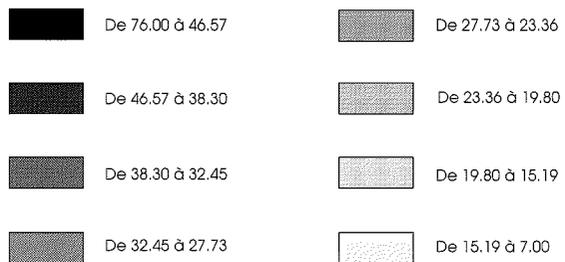


C. 24 - Importance relative des demandeurs d'emploi 1978



Discrétisation selon les moyennes emboîtées

Unité: % de la population
Moyenne: 27.73
Ecart-type: 11.33
Minimum: 7.00
Maximum: 76.00

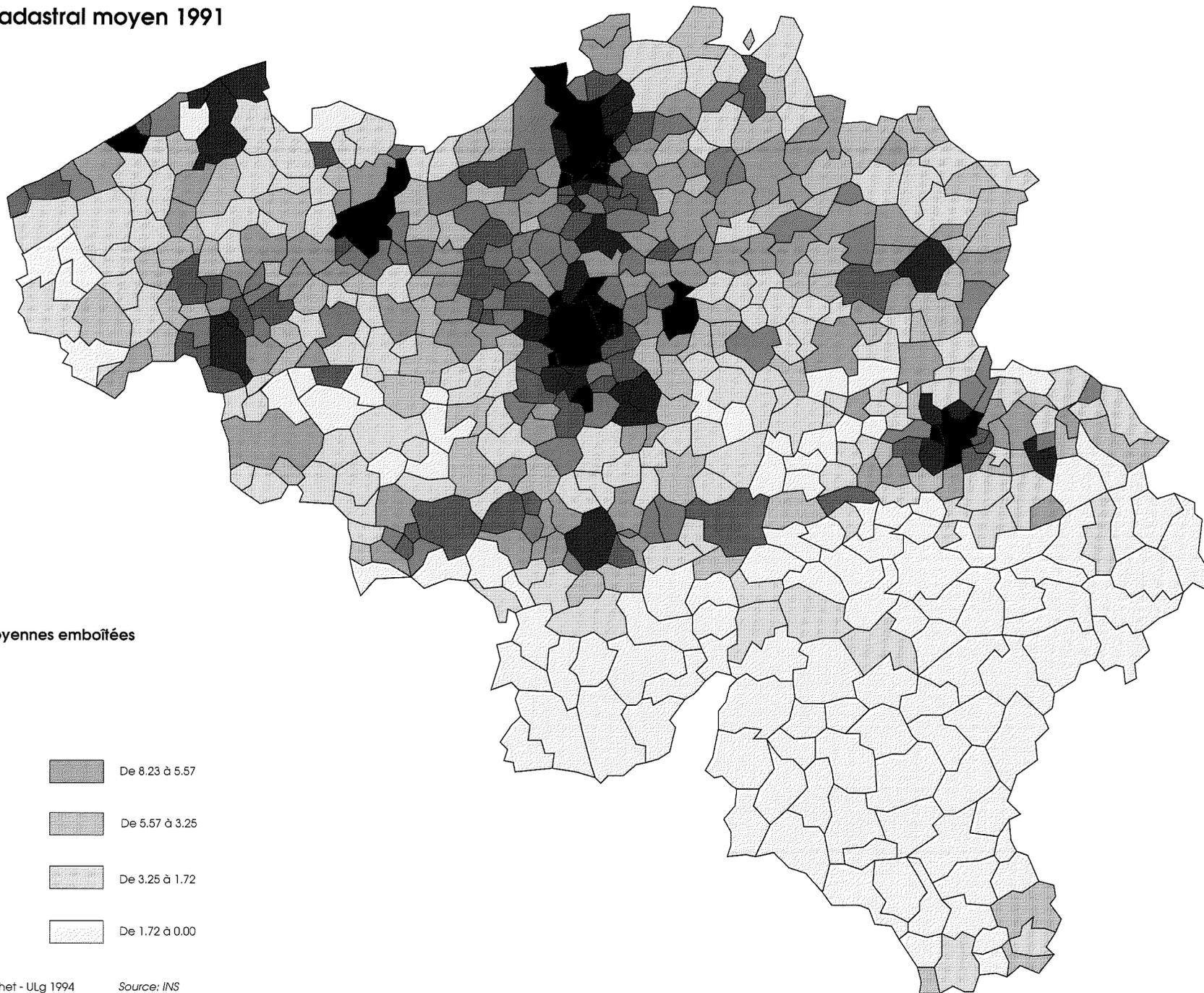


 26 km

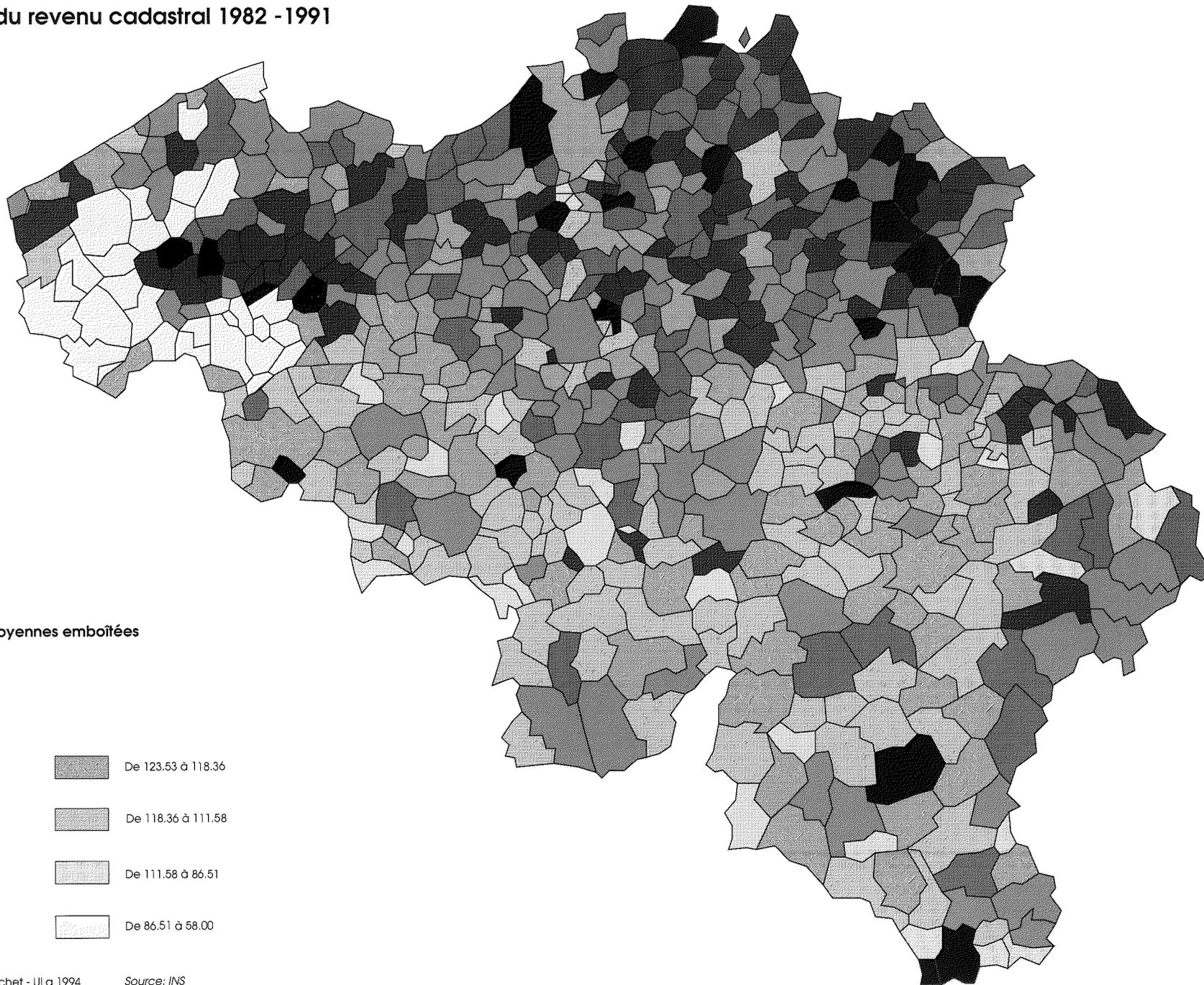
B. Blanchet - ULg 1994

Source: ONEM

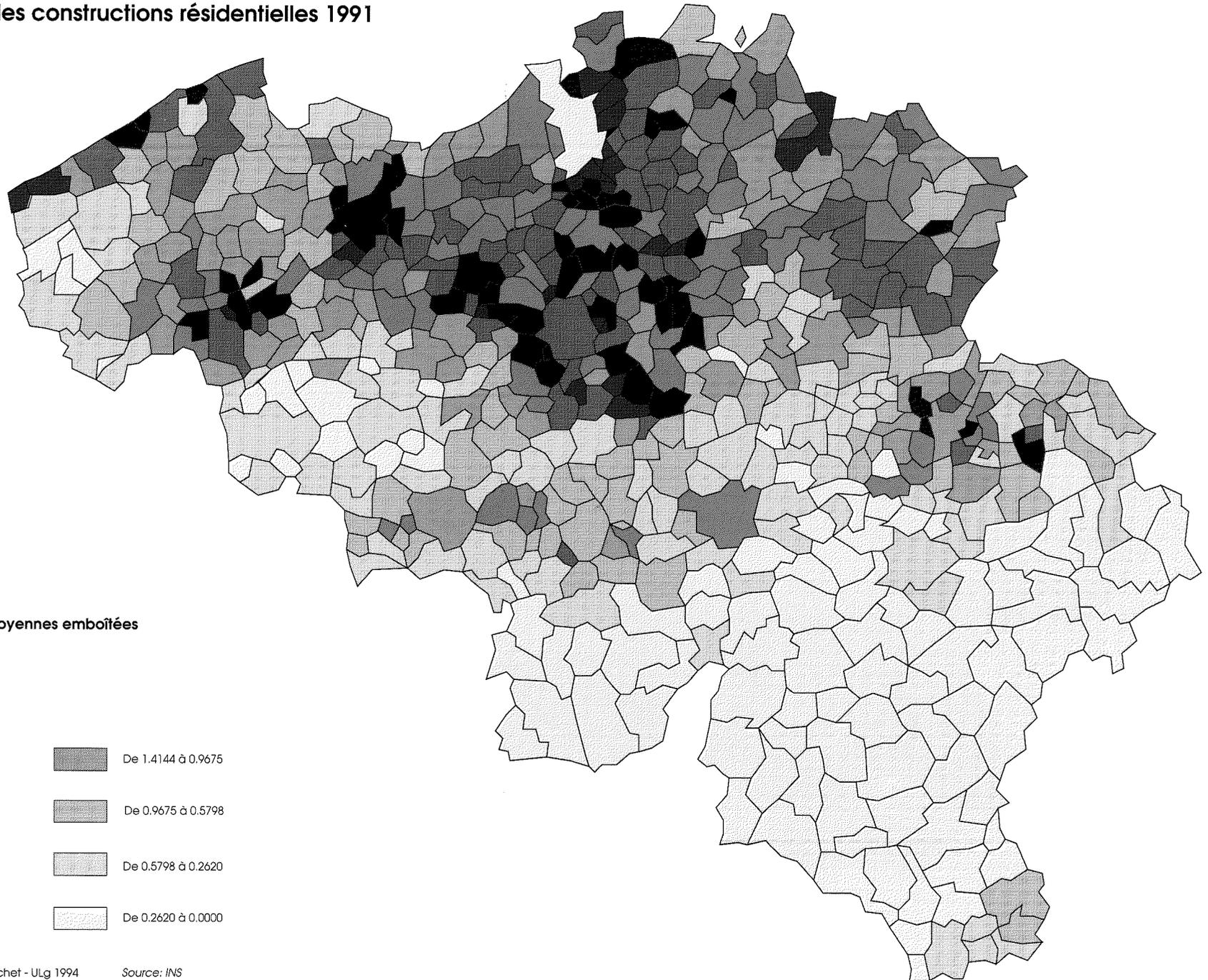
C. 25 - Revenu cadastral moyen 1991



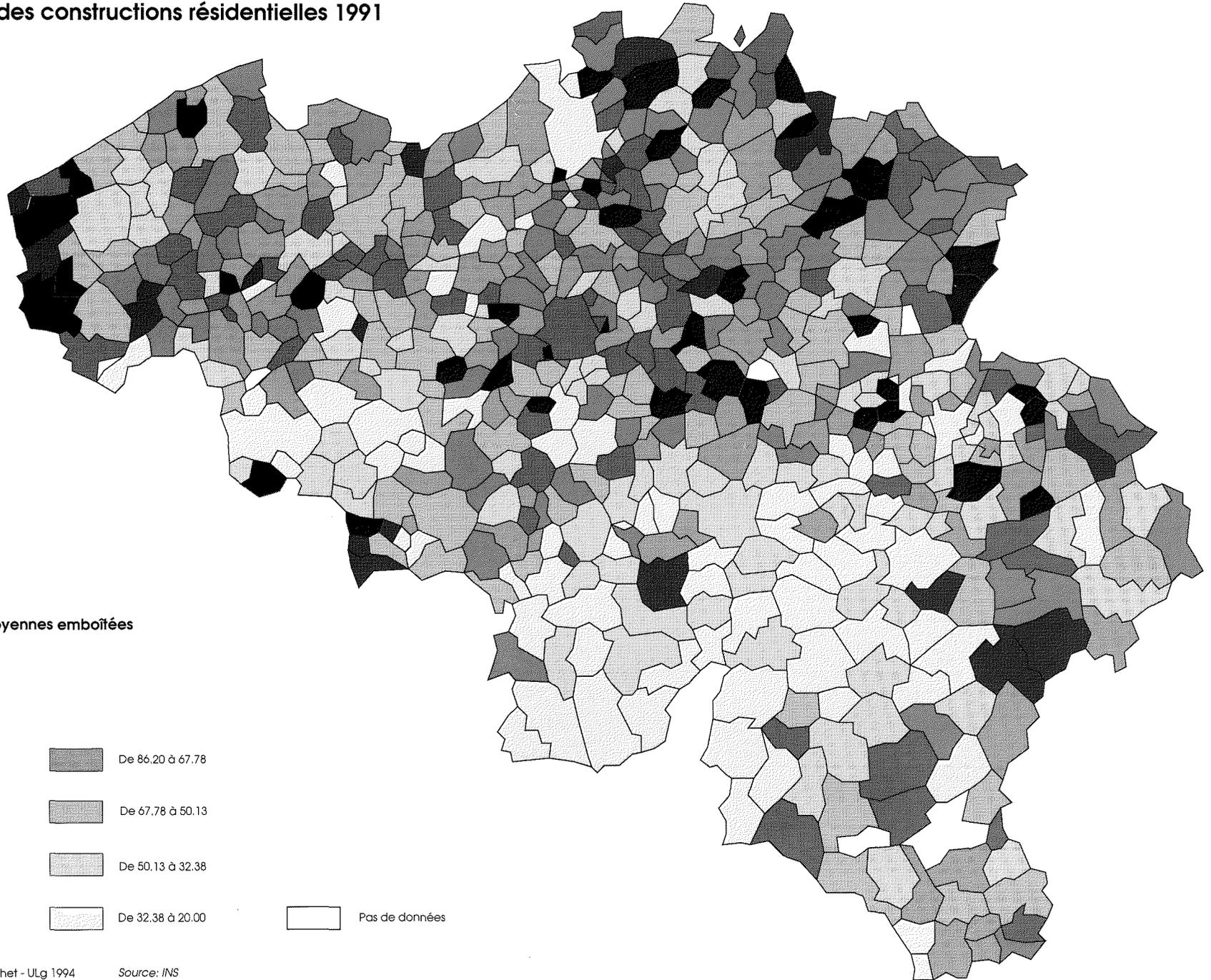
C. 26- Evolution du revenu cadastral 1982 - 1991



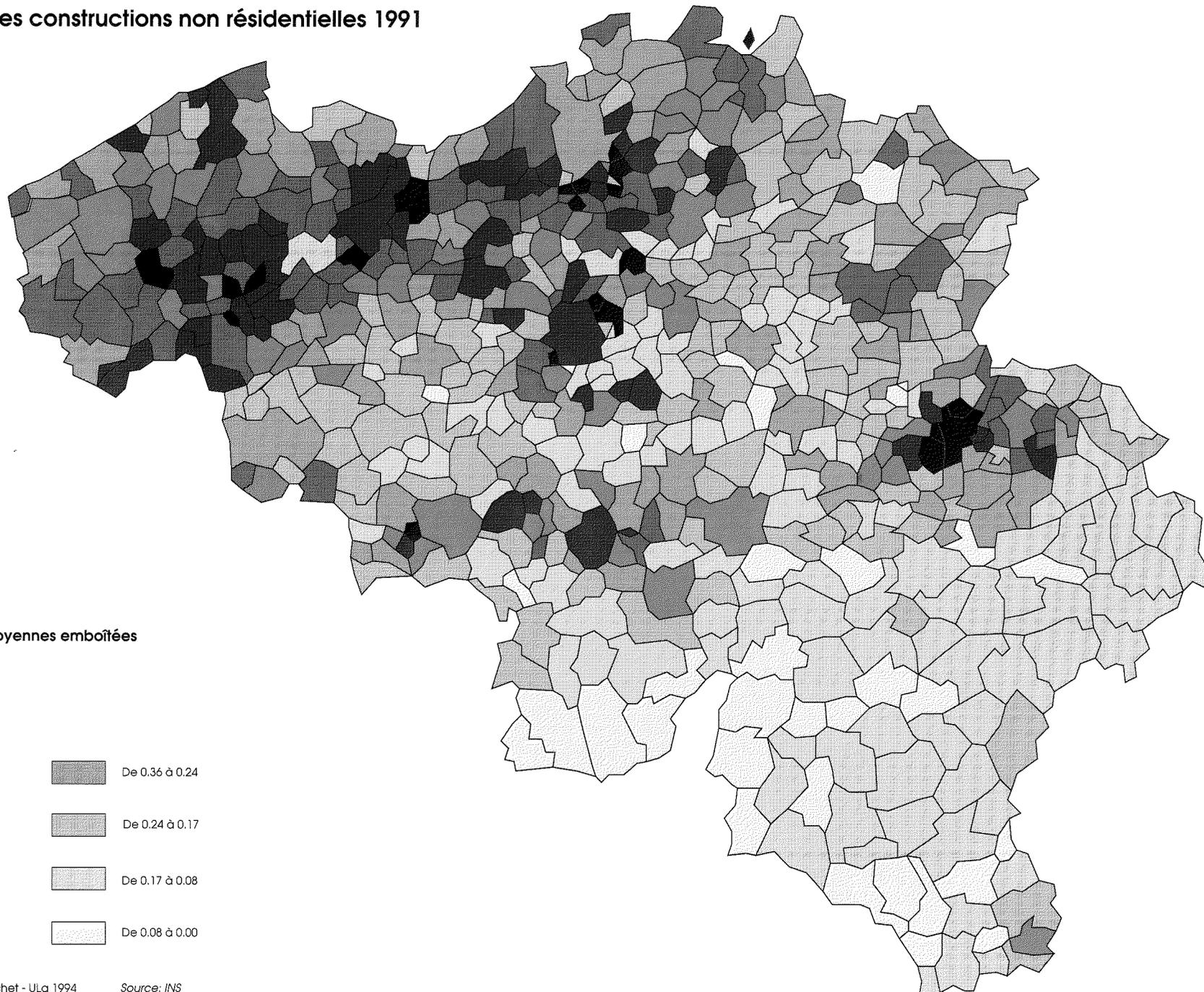
C. 27 - Densité des constructions résidentielles 1991



C. 28 - Evolution des constructions résidentielles 1991

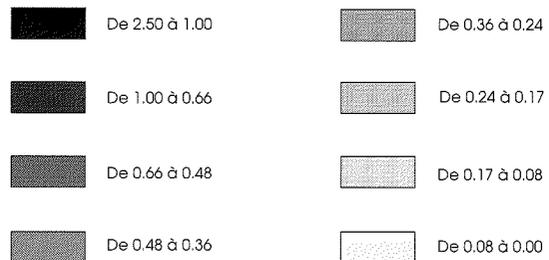


C. 29 - Densité des constructions non résidentielles 1991



Discrétisation selon les moyennes emboîtées

Unité: construction/Km²
Moyenne: 0.36
Ecart-type: 0.33
Minimum: 0.00
Maximum: 2.50

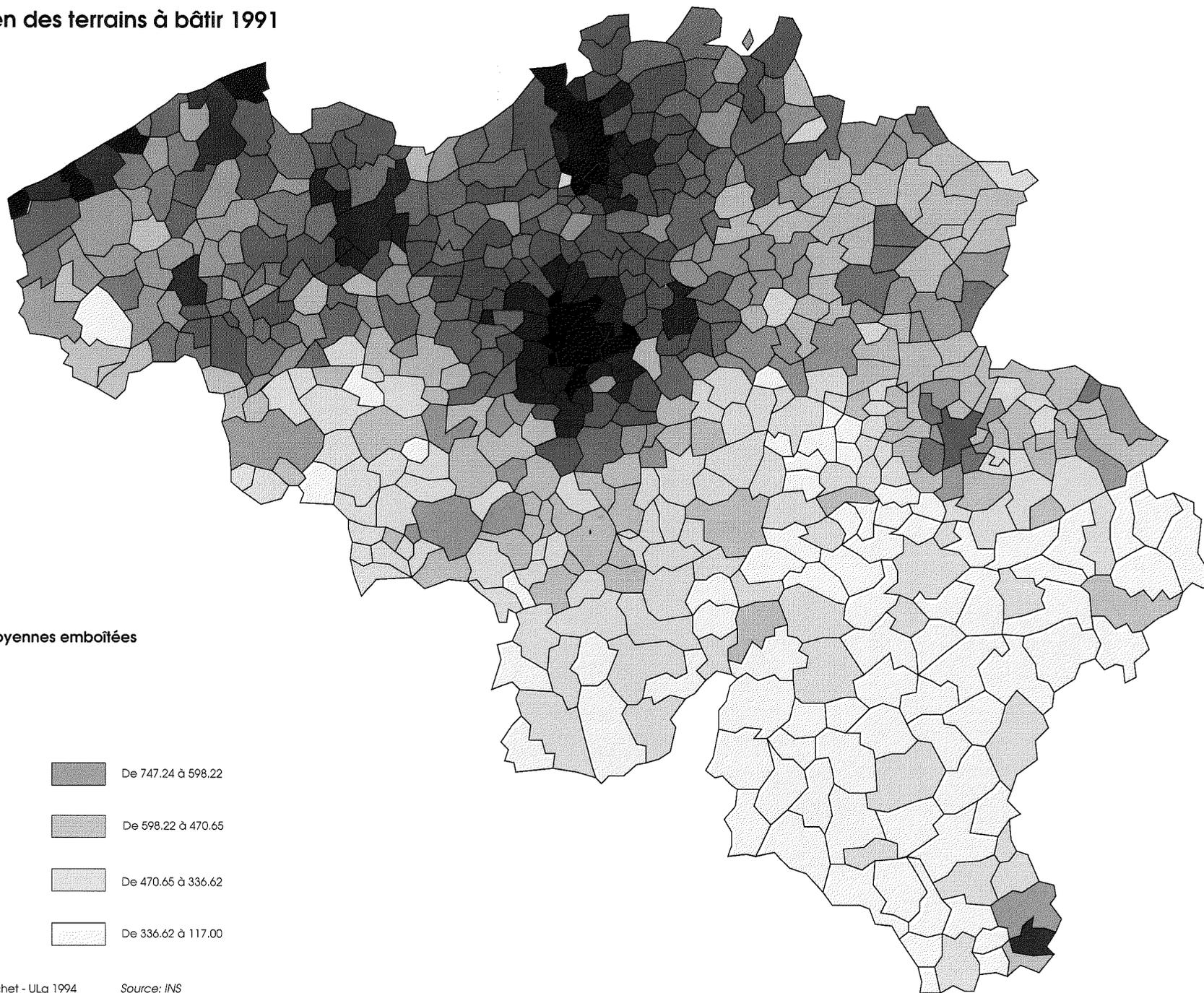


26 km

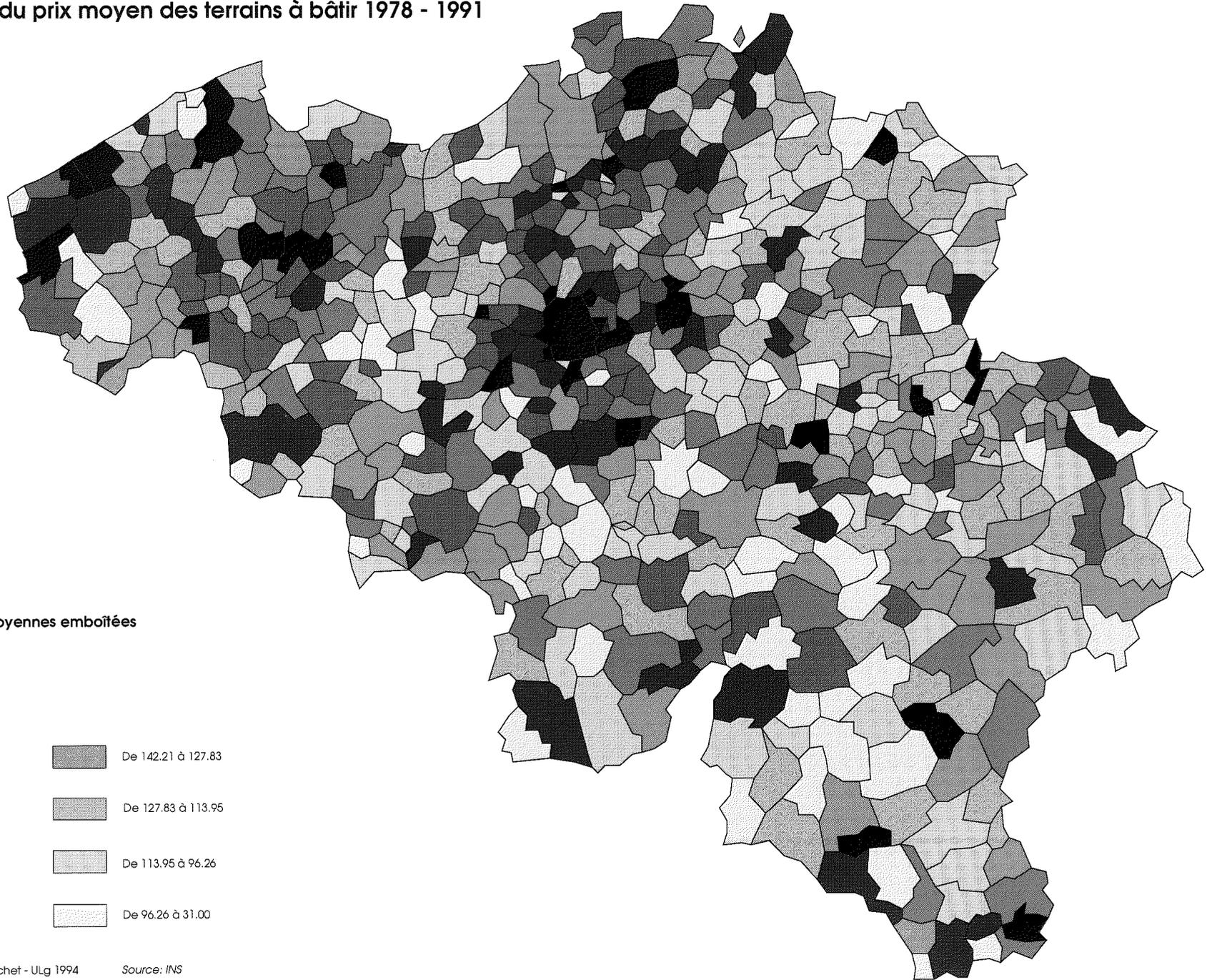
B. Blanchet - ULg 1994

Source: INS

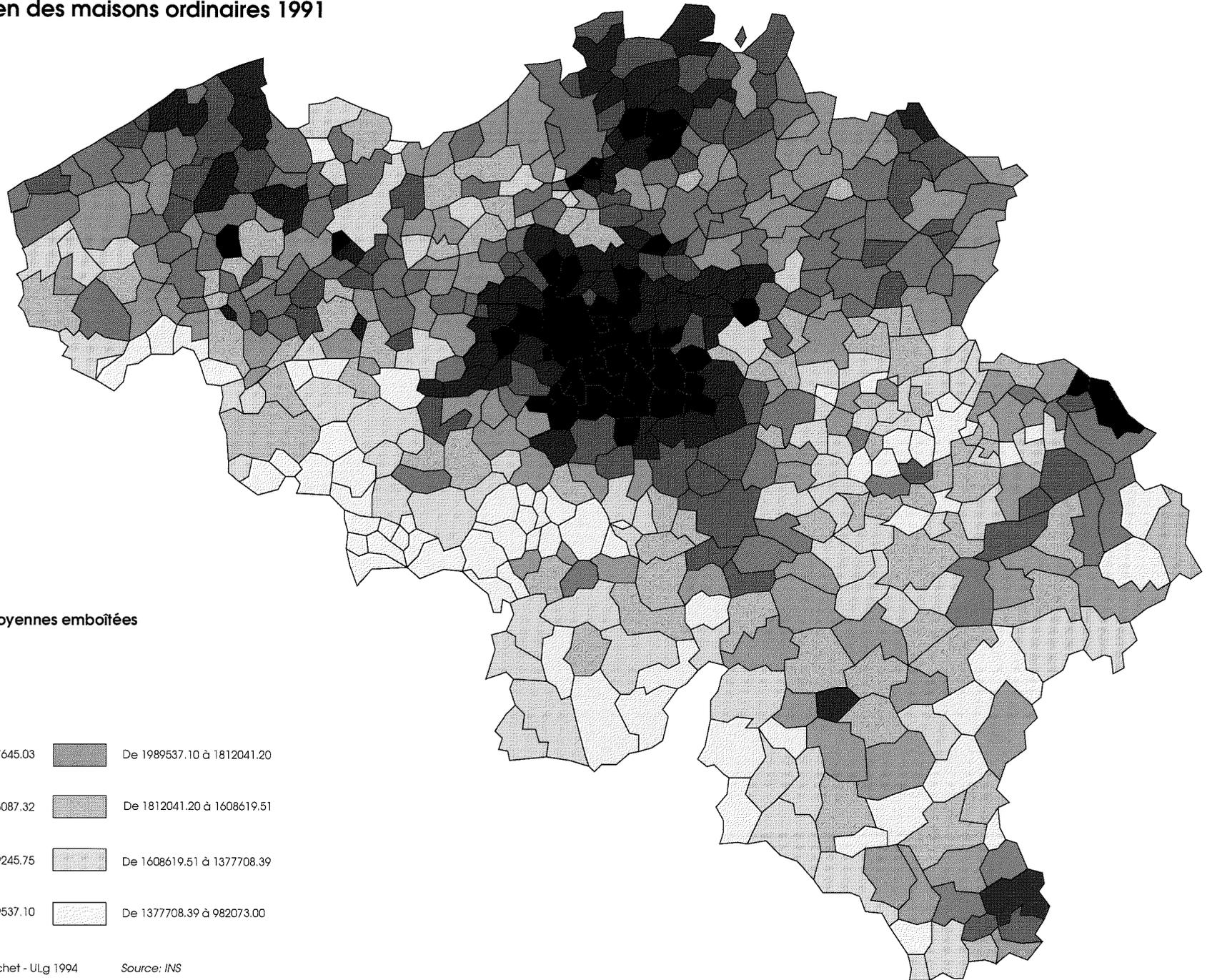
C. 30 - Prix moyen des terrains à bâtir 1991



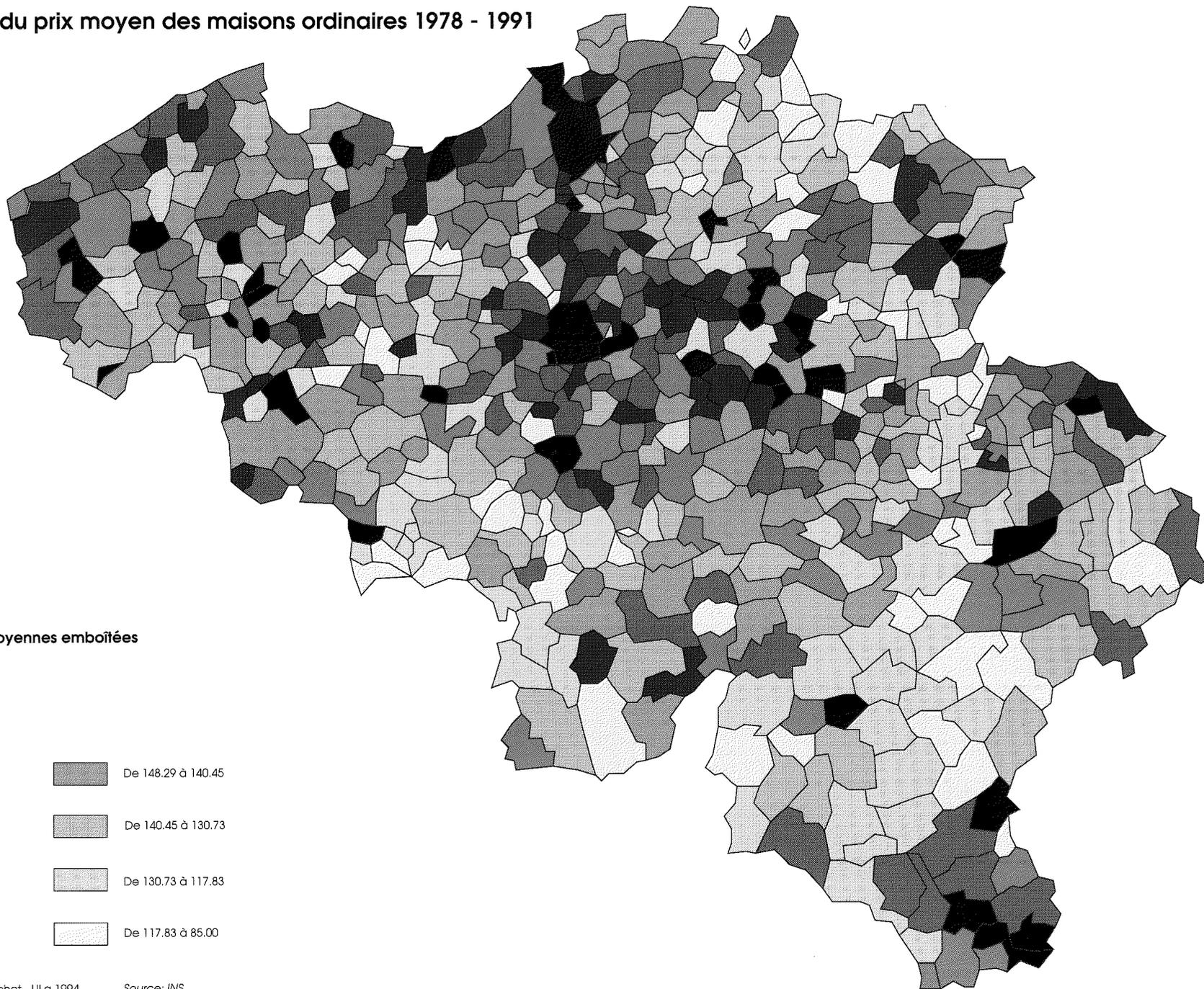
C. 31 - Evolution du prix moyen des terrains à bâtir 1978 - 1991



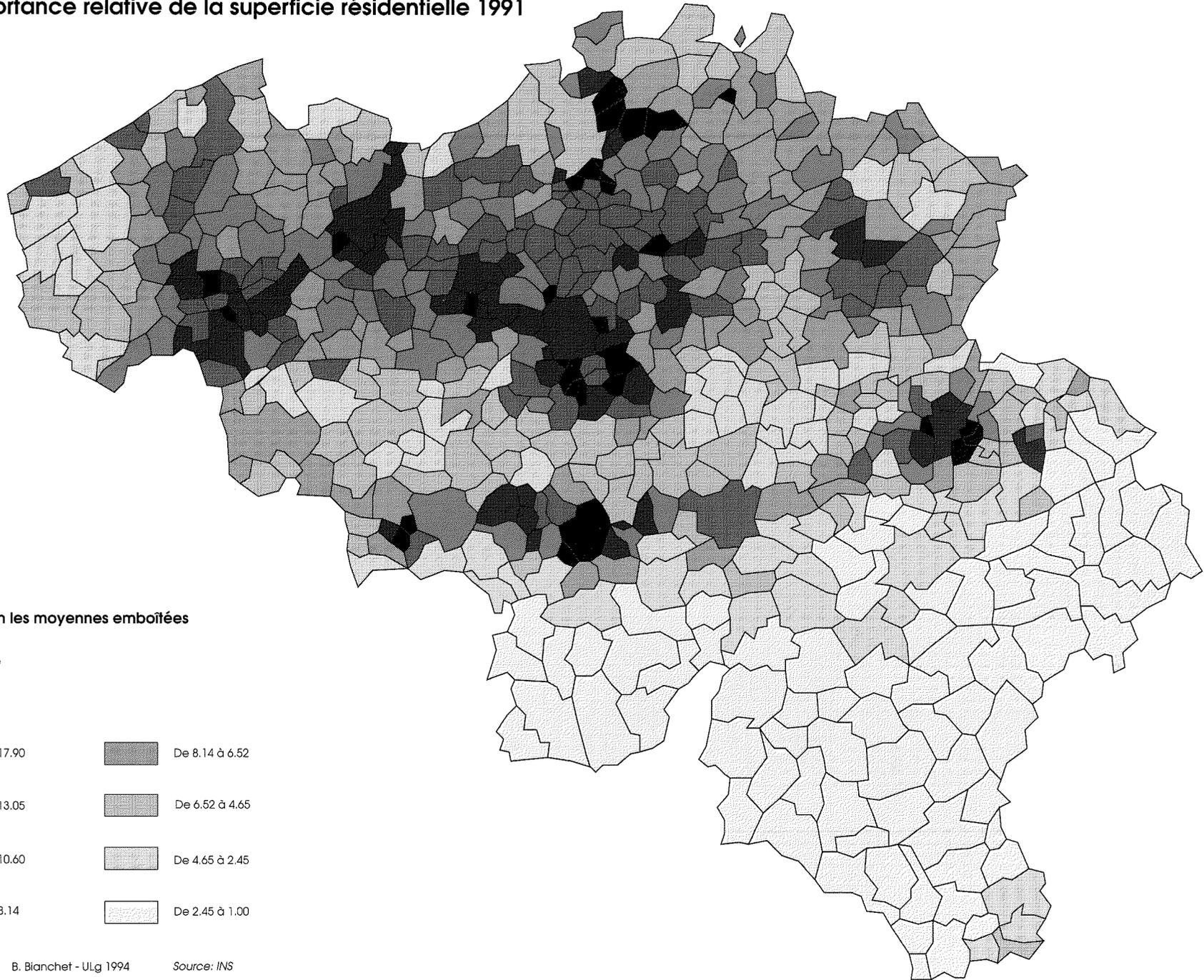
C. 32 - Prix moyen des maisons ordinaires 1991



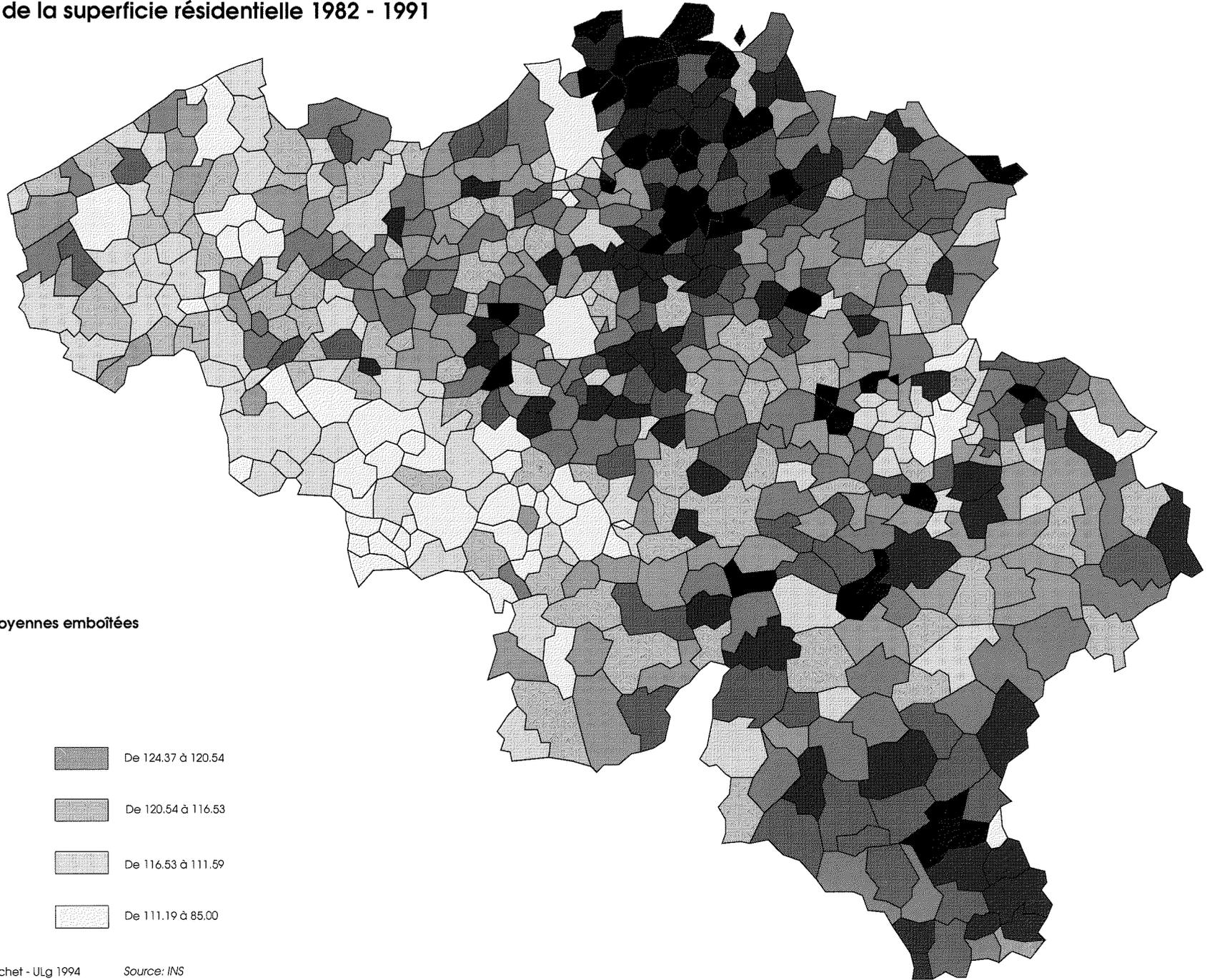
C. 33 - Evolution du prix moyen des maisons ordinaires 1978 - 1991



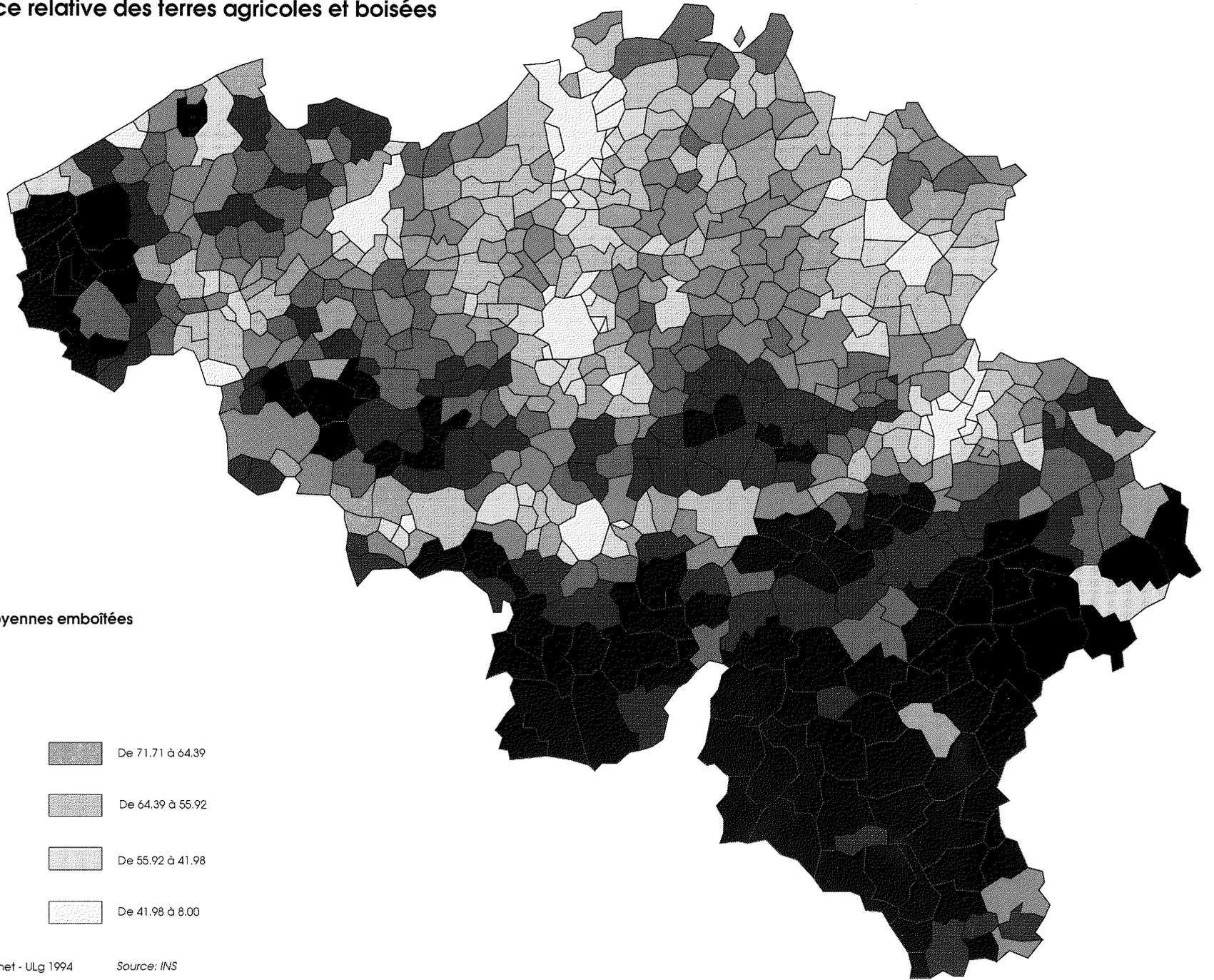
C. 34 - Importance relative de la superficie résidentielle 1991



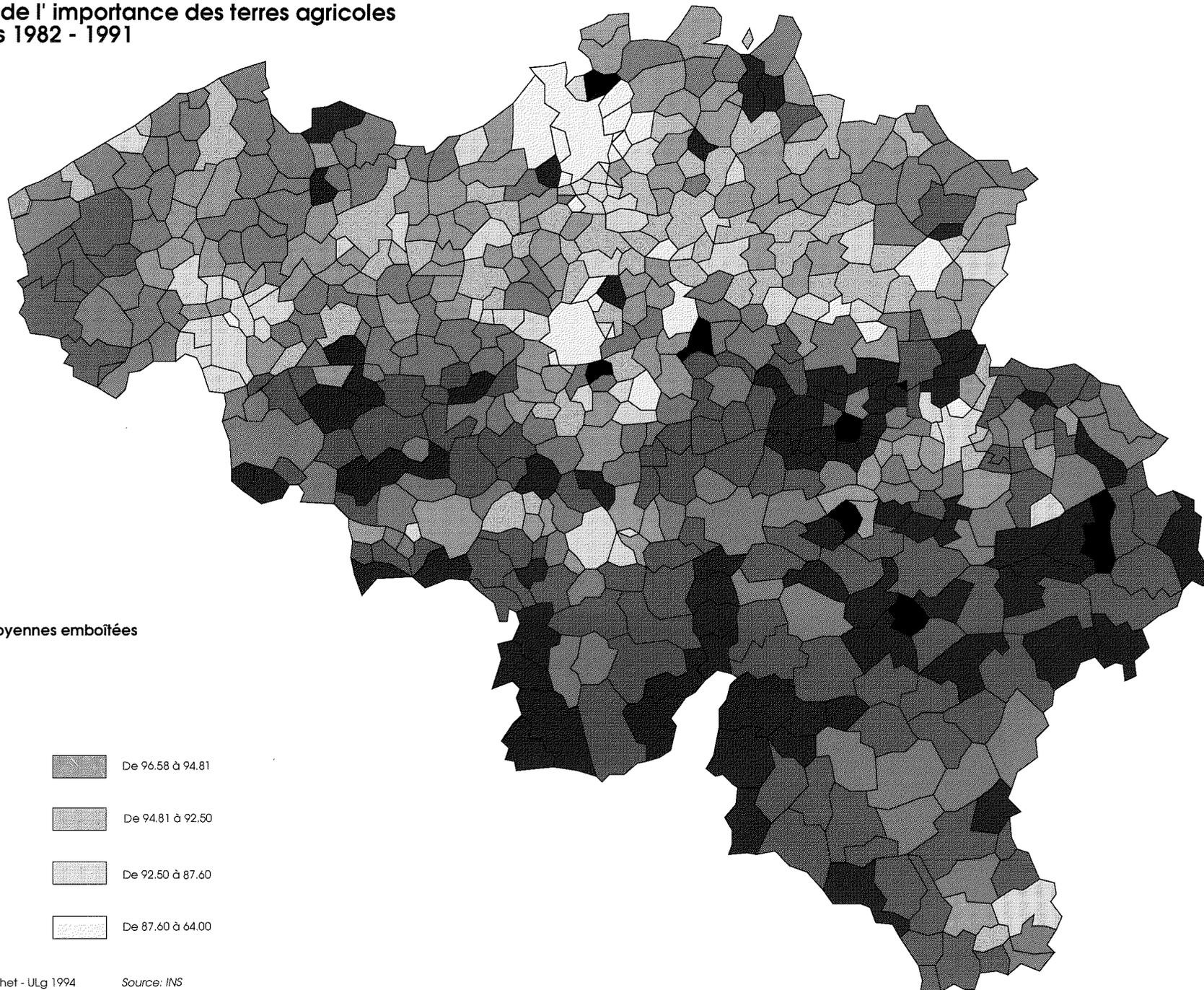
C. 35 - Evolution de la superficie résidentielle 1982 - 1991



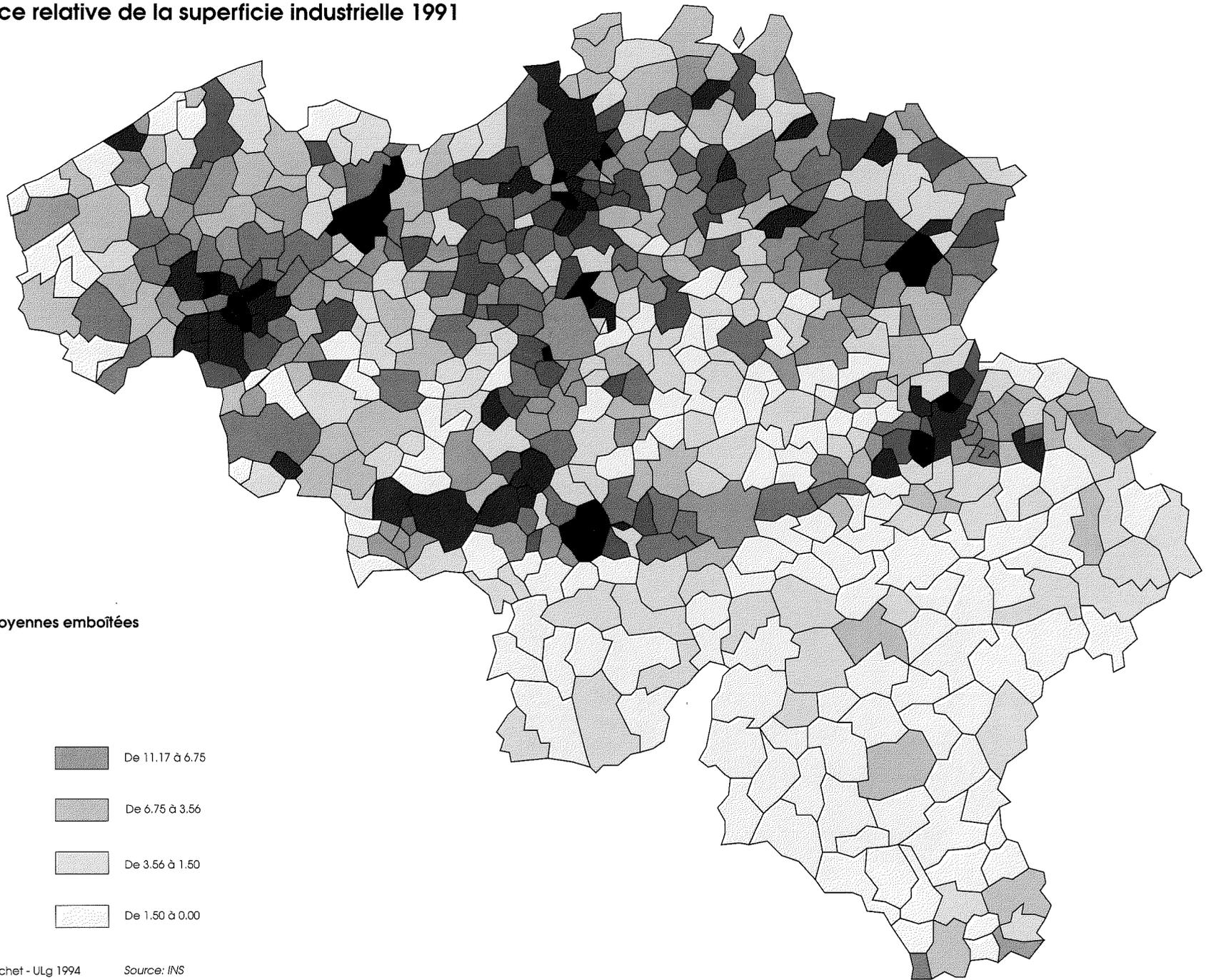
C. 36 - Importance relative des terres agricoles et boisées



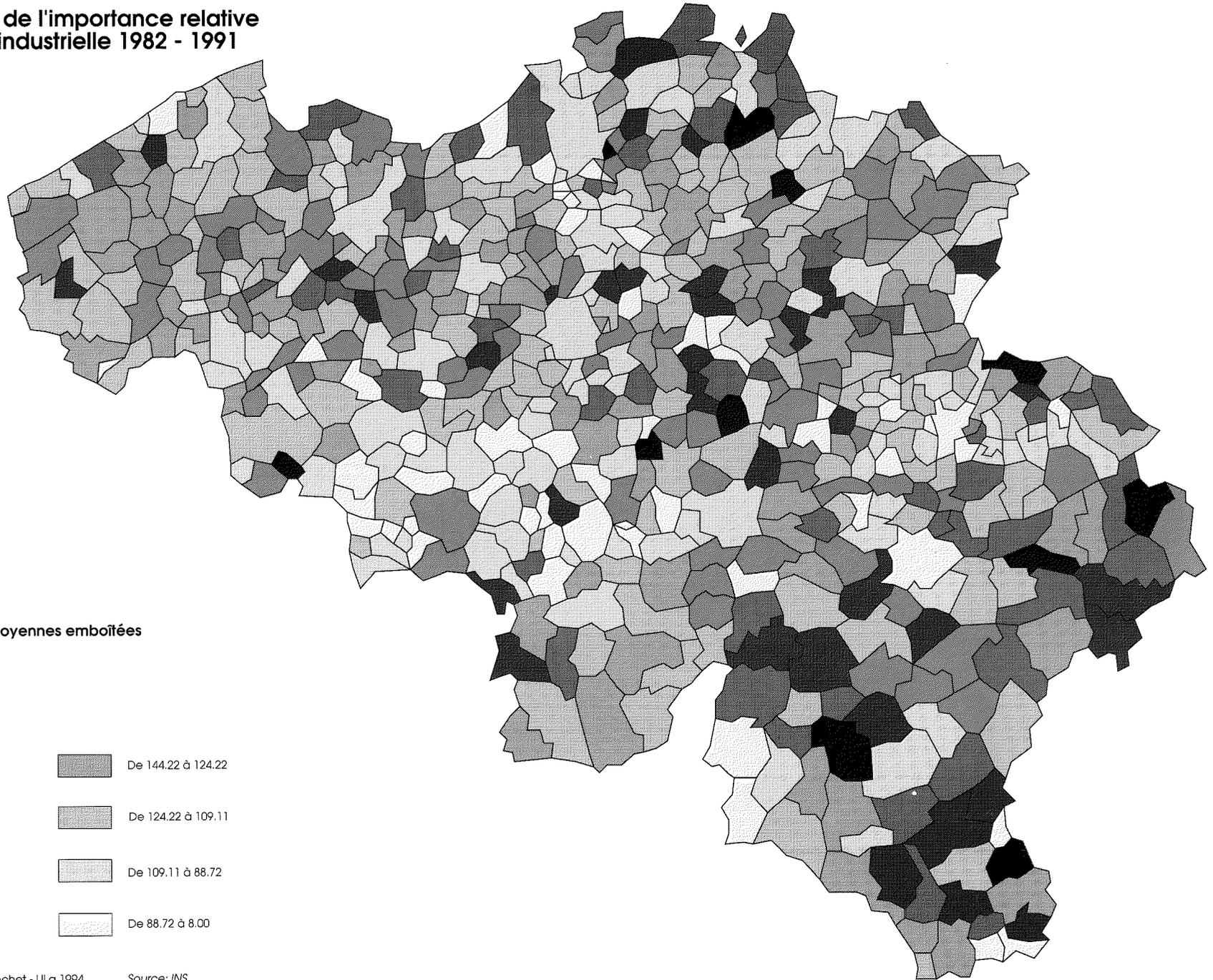
C. 37 - Evolution de l'importance des terres agricoles et boisées 1982 - 1991



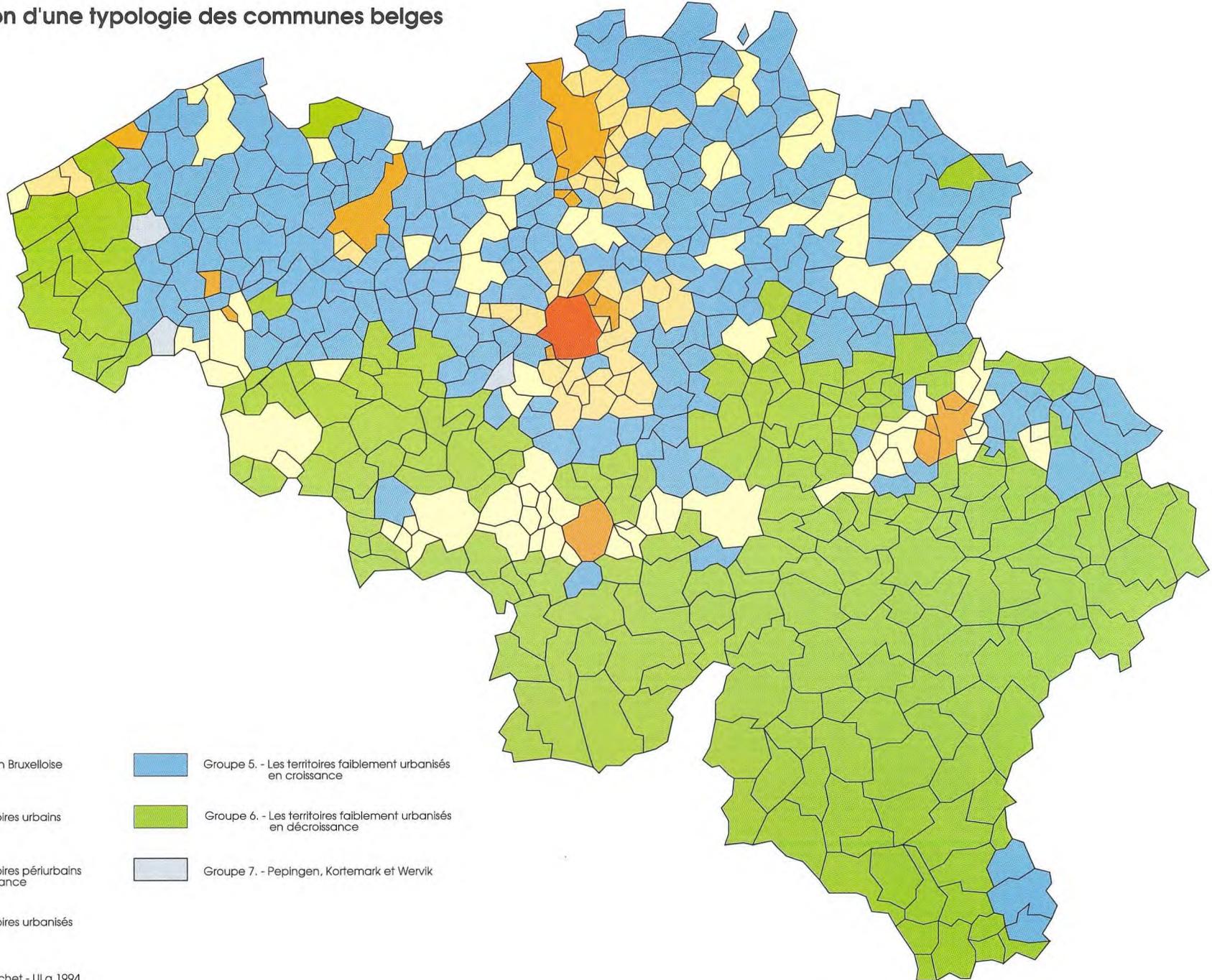
C. 38 - Importance relative de la superficie industrielle 1991



C. 39 - Evolution de l'importance relative de la superficie industrielle 1982 - 1991



C. 40 - Proposition d'une typologie des communes belges



Groupe 1. - La Région Bruxelloise

Groupe 2. - Les territoires urbains

Groupe 3. - Les territoires périurbains en croissance

Groupe 4. - Les territoires urbanisés

Groupe 5. - Les territoires faiblement urbanisés en croissance

Groupe 6. - Les territoires faiblement urbanisés en décroissance

Groupe 7. - Pepingen, Kortemark et Wervik

26 km

B. Blanchet - ULg 1994

Identification des communes sur le calque

Aalst (Alost)	1	Chastre	97	Grez-Doiceau	193	Laakdal	289	Ninove	385	Stavelot	481
Aalter	2	Chatelet	98	Grimbergen	194	Laarne	290	Nivelles	386	Steenokkerzeel	482
Aarschot	3	Chaufontaine	99	Grobbendonk	195	Lanaken	291	Ohey	387	Stekene	483
Aarstelaar	4	Chaumont-Gistoux	100	Haacht	196	Landen	292	Olen	388	Stoumont	484
Affligem	5	Chièvres	101	Haaltert	197	Langemark - Poelkapelle	293	Olné	389	Tellin	485
Aiseau-Presles	6	Chimay	102	Habay	198	Lasne	294	Onhaye	390	Temse (Tamise)	486
Alken	7	Chiny	103	Halen	199	Le Roeulx	295	Oostende (Ostende)	391	Tenneville	487
Alveringem	8	Ciney	104	Halle (Hal)	200	Lebbeke	296	Oosterzele	392	Ternat	488
Amay	9	Clavier	105	Ham	201	Lede	297	Oostkamp	393	Tervuren	489
Amel (Ambliève)	10	Colfontaine	106	Ham-sur-Heure - Nalinnes	202	Ledegem	298	Oostrozebeke	394	Tessenderlo	490
Andenne	11	Cornblain-au-Pont	107	Hamme	203	Leglise	299	Opglabbeek	395	Theux	491
Anderlues	12	Cornines	108	Hamoir	204	Lendelede	300	Opwijk	396	Thimister-Clermont	492
Anhee	13	Courcelles	109	Hamois	205	Lennik	301	Oreye	397	Thuin	493
Ans	14	Court-Saint-Etienne	110	Hamont-Achel	206	Lens	302	Orp-Jauche	398	Tielt	494
Anthisnes	15	Couvin	111	Hannut	207	Leopoldsburg (Bourg- Léopold)	303	Ottignies-Louvain- La-Neuve	399	Tielt-Winge	495
Antoing	16	Crisnée	112	Harelbeke	208	Les Bons Villers	304	Oud-Heverlee	400	Tienen (Tirlemont)	496
Antwerpen (Anvers)	17	Dalhem	113	Hasselt	209	Lessines	305	Oud-Turnhout	401	Tinlot	497
Anzegem	18	Damme	114	Hastiëre	210	Leuven (Louvain)	306	Oudenaarde (Audenarde)	402	Tintigny	498
Ardooie	19	Daverdisse	115	Havelange	211	Leuze-en-Hainaut	307	Oudenburg	403	Tongeren (Tongres)	499
Arendonk	20	De Haan	116	Hechtel-Eksel	212	Libin	308	Ouffet	404	Torhout	500
Arlon	21	De Panne (La Panne)	117	Heers	213	Libramont-Chevigny	309	Oupeye	405	Toumai	501
As	22	De Pinte	118	Heist-op-den-berg	214	Lichtervelde	310	Overijse	406	Tremelo	502
Asse	23	Deerlijk	119	Hélécine	215	Liederkerke	311	Overpelt	407	Trois-Ponts	503
Assenede	24	Deinze	120	Hemiksen	216	Liège	312	Paliseul	408	Trooz	504
Assesse	25	Den derleeuw	121	Hensies	217	Lier (Lierre)	313	Pecq	409	Tubize	505
Ath	26	Dendermonde (Termonde)	122	Herbeumont	218	Lierde	314	Peer	410	Turnhout	506
Attert	27	Dentergem	123	Herent	219	Liemeux	315	Pepingen	411	Vaux-sur-Sure	507
Aubange	28	Dessel	124	Herentals	220	Lille	316	Pépinster	412	Verlaine	508
Aubel	29	Destelbergen	125	Heren thout	221	Limbourg	317	Peruwelz	413	Verviers	509
Avelgem	30	Diepenbeek	126	Herk-de-Stad (Herc-la-Ville)	222	Lincet	318	Perwez	414	Veume (Fumes)	510
Awans	31	Diest	127	Herve	223	Linkebeek	319	Philippeville	415	Vielsalm	511
Aywaille	32	Diksmuide (Dixmude)	128	Heron	224	Lint	320	Pittem	416	Villers-la-Ville	512
Baarle-Hertog (Baerle-Duc)	33	Dilbeek	129	Herselt	225	Linter	321	Plombières	417	Villers-le-Bouillet	513
Baelen	34	Dilsen-Stokken	130	Herstal	226	Lo-Reninge	322	Pont-à-Celles	418	Vilvoorde (Vilvorde)	514
Balen	35	Dinant	131	Herstappe	227	Lobbes	323	Poperinge	419	Viroinval	515
Bassenge	36	Dison	132	Herve	228	Lochristi	324	Profondeville	420	Virton	516
Bastogne	37	Doische	133	Herzele	229	Lokeren	325	Putte	421	Visé	517
Beaumont	38	Donceel	134	Heusden-Zolder	230	Lommel	326	Puurs	422	Vleteren	518
Beauraing	39	Dour	135	Heuvelland	231	Londerzeel	327	Quaregnon	423	Voeren (Fourons)	519
Beauvechain	40	Drogenbos	136	Hoegaarden	232	Lontzen	328	Quevy	424	Vorselaar	520
Beernem	41	Duffel	137	Hoeilaart	233	Lovendegem	329	Quiévrain	425	Vosselaar	521
Beerse	42	Durbuy	138	Hoeselt	234	Lubbeek	330	Raeren	426	Vresse-sur-Semois	522
Beersel	43	Ecaussines	139	Holsbeek	235	Lummen	331	Ramillies	427	Waarschoot	523
Begijnendijk	44	Edegem	140	Honnelles	236	Maarkedal	332	Ranst	428	Waasmunster	524
Bekkevoort	45	Eeklo	141	Hooglede	237	Maaseik	333	Ravels	429	Wachtebeke	525
Beloil	46	Eghezee	142	Hoogstraten	238	Maasmechelen	334	Rebecq	430	Waimmes	526
Beringen	47	Ellezelles	143	Horebeke	239	Machelen	335	Remicourt	431	Walcourt	527
Berlaar	48	Enghien	144	Hotton	240	Maldegem	336	Rendoux	432	Walhain	528
Bedare	49	Engis	145	Houffalize	241	Malle	337	Retie	433	Wanze	529
Berloz	50	Ereze	146	Houthalen- Helchteren	242	Malmédy	338	Riemst	434	Waregem	530

Bernissart	51	Erpe-Mere	147	Houthulst	243	Manage	339	Rijkevorsel	435	Waremmes	531
Bertem	52	Erquelinnes	148	Houyet	244	Manhay	340	Rixensart	436	Wasseiges	532
Bertogne	53	Esneux	149	Hove	245	Marche-en-Famenne	341	Rochefort	437	Waterloo	533
Bertrix	54	Essen	150	Huldenberg	246	Marchin	342	Roeselare (Roulers)	438	Wavre	534
Bever (Bièvre)	55	Estaimpuis	151	Hulshout	247	Martelange	343	Ronse (Renaix)	439	Welkenraedt	535
Beveren	56	Estinnes	152	Huy	248	Mechelen (Malines)	344	Roosdaal	440	Wellen	536
Beyne-Heusay	57	Etalle	153	Ichtegem	249	Meerhout	345	Rotselaar	441	Wellin	537
Bierbeek	58	Eupen	154	Ieper (Ypres)	250	Meeuwen-Gruitrode	346	Rouvroy	442	Wemmel	538
Bièvre	59	Evergem	155	Incourt	251	Meise	347	Ruiselede	443	Wervik	539
Bilzen	60	Faimes	156	Ingelmunster	252	Meix-devant-Virton	348	Rumes	444	Westerlo	540
Binche	61	Farciennes	157	Ittre	253	Melle	349	Rumst	445	Wetteren	541
Blankenberge	62	Fauvillers	158	Izegem	254	Menen (Menin)	350	Sambreville	446	Wevelgem	542
Blegny	63	Fermelmont	159	Jabbeke	255	Merbes-le-château	351	Schelle	447	Wezembeek-Oppem	543
Bocholt	64	Ferrières	160	Jalhay	256	Merchtem	352	Scherpenheuvel-Zichem (Montaigu-Zichem)	448	Wichelen	544
Boechout	65	Fexhe-le-Haut-Clocher	161	Jemeppe-sur-Sambre	257	Merelbeke	353	Schilde	449	Wielsbeke	545
Bonheiden	66	Flémalle	162	Jodoigne	258	Merksplas	354	Schoten	450	Wijnegem	546
Boom	67	Fléron	163	Juprelle	259	Mesen (Messines)	355	Seneffe	451	Willebroek	547
Boortmeerbeek	68	Fleurus	164	Jurbise	260	Messancy	356	Seraing	452	Wingene	548
Borgloon (Looz)	69	Flobecq	165	Kalmthout	261	Mettet	357	Silly	453	Wommelgem	549
Bornem	70	Floreffe	166	Kampenhout	262	Meulebeke	358	Sivy-Rance	454	Wortegem-Petegem	550
Borsbeek	71	Florennes	167	Kapelle-op-den-bos	263	Middelkerke	359	Soignies	455	Wuustwezel	551
Bouillon	72	Florenville	168	Kapellen	264	Modave	360	Sombrefte	456	Yvoir	552
Boussu	73	Fontaine-l'Evêque	169	Kaprijke	265	Moerbeke	361	Somme-Leuze	457	Zandhoven	553
Boutersem	74	Fosses-la-Ville	170	Kasterlee	266	Mol	362	Soumagne	458	Zaventem	554
Braine-l'Alleul	75	Frameries	171	Keerbergen	267	Momignies	363	Spa	459	Zedelgem	555
Braine-le-Château	76	Frasnes-lez-Anvaing	172	Kelmis (La Calamine)	268	Mons	364	Spierre-Helkijn (Espierres-Helchin)	460	Zele	556
Braine-le-Comte	77	Froidchappelle	173	Kinrooi	269	Mont-de-l'Enclus	365	Sprumont	461	Zelzate	557
Braives	78	Galmaarden (Gammerages)	174	Kluisbergem	270	Mont-Saint-Guibert	366	St-Genesius-Rode (Rhode-St-Genese)	462	Zemst	558
Brakel	79	Gavere	175	Knesselare	271	Montignies-le-Tilleul	367	St-Amands	463	Zingen	559
Brasschaat	80	Gedinne	176	Knokke-Heist	272	Moorslede	368	St-Georges-sur-Meuse	464	Zoersel	560
Brecht	81	Geel	177	Koekelare	273	Morlanwelz	369	St-Ghislain	465	Zomergem	561
Bredene	82	Geer	178	Koksijde	274	Mortsel	370	St-Gillis-Waas	466	Zonhoven	562
Bree	83	Geetbets	179	Kontich	275	Mouscron	371	St-Hubert	467	Zonnebeke	563
Brugellette	84	Gembloux-sur-Omeau	180	Kortemark	276	Musson	372	St-Katelijne-Waver	468	Zottegem	564
Brugge (Bruges)	85	Genappe	181	Kortenaken	277	Namur	373	St-Laureins	469	Zoutleeuw (Leau)	565
Brunehaut	86	Genk	182	Kortenberg	278	Nandrin	374	St-Léger	470	Zuienkerke	566
Bruxelles (arrondissement)	87	Gent (Gand)	183	Kortesseem	279	Nassogne	375	St-Lievens-Houtem	471	Zulte	567
Buellingen (Bullange)	88	Geraardsbergen (Grammont)	184	Kortrijk (Courtrai)	280	Nazareth	376	St-Martens-Latem	472	Zutendaal	568
Buetgenbach (Butgenbach)	89	Gerpinnes	185	Kraainem	281	Neerpelt	377	St-Nicolas	473	Zwalm	569
Buggenhout	90	Gesves	186	Kruibeke	282	Neufchâteau	378	St-Niklaas (St-Nicolas)	474	Zwevegem	570
Burdinne	91	Gingelom	187	Kruishoutem	283	Neupré	379	St-Ode	475	Zwijndrecht	571
Burg-Reuland	92	Gistel	188	Kuurne	284	Nevele	380	St-Pieters-Leeuw	476		
Celles	93	Glabbeek - Zuurbeemde	189	La Bruyère	285	Niel	381	St-Truiden (St-Trond)	477		
Cerfontaine	94	Gooik	190	La Hulpe	286	Nieuwerkerken	382	St-Vith	478		
Chapelle-Lez-Herlaimont	95	Gouvy	191	La Louvière	287	Nieuwpoort	383	Stabroek	479		
Charleroi	96	Grâce-Hollogne	192	La Roche-en-Ardenne	288	Nijlen	384	Staden	480		